



OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

ÉTAT DE L'AGRICULTURE URBAINE À MONTRÉAL

Rapport de consultation publique

Le 3 octobre 2012

Édition et diffusion

Office de consultation publique de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 1414

Montréal (Québec) H3A 1X6

Tél. : 514 872-3568

Télec. : 514 872-2556

Internet : www.ocpm.qc.ca

Courriel : ocpm@ville.montreal.qc.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2012

ISBN 978-2-924002-17-9 (imprimé)

ISBN 978-2-924002-18-6 (PDF)

Le masculin est employé pour alléger le texte.

Tous les documents déposés durant le mandat de la commission ainsi que les enregistrements de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation aux bureaux de l'Office de consultation publique de Montréal.



1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone : (514) 872-3568
Télécopieur : (514) 872-2556
ocpm.qc.ca

Montréal, le 3 octobre 2012

Monsieur Gérald Tremblay, Maire
Monsieur Michael Applebaum
Président du comité exécutif
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Objet : Rapport de consultation publique sur l'État de l'agriculture urbaine à Montréal

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous remettre le rapport de l'Office de consultation publique portant sur l'agriculture urbaine à Montréal (AU). Vous trouverez dans ce rapport une mine de renseignements et de suggestions, des références à des expériences d'ici et d'ailleurs.

Conformément au souhait du Maire de Montréal, la commission a tenté, sur la base des informations qui lui ont été fournies, de compléter le portrait des initiatives en agriculture urbaine à Montréal, d'identifier les entraves au développement de l'activité et de dégager des perspectives de développement en cohérence avec les politiques de la Ville. Rappelons que le mandat confié à l'OCPM fait suite à une pétition signée par 29 000 personnes en vertu du droit d'initiative. Près de 1 500 personnes ont participé aux activités organisées par l'Office et 103 mémoires ont été déposés devant la commission.

Le travail d'état des lieux aura progressé, nous l'espérons, grâce à la consultation publique, mais il reste encore beaucoup à faire. Qu'il soit établi, toutefois, que l'agriculture urbaine à Montréal est un phénomène d'une ampleur sous-estimée, qui implique un très grand nombre de Montréalais et répond à des besoins multiples de santé, d'intégration sociale, de lutte à la pauvreté et de développement durable. Rappelons aussi que la zone agricole permanente de la CMM comprend d'excellentes terres qui couvrent 58 % du territoire métropolitain et 3 % du territoire de la Ville de Montréal.

Montréal fait partie des villes précurseurs en agriculture urbaine, mais il faudrait maintenant consolider et déployer l'activité pour optimiser ses bénéfices pour la collectivité montréalaise. Alors que Vancouver vise le déploiement de 5 000 jardinets en 2012, Montréal en compte déjà 8 500, sans inclure les 75 jardins collectifs. Des jardins en bacs sont également installés sur les toits d'institutions publiques et d'organismes privés. Des serres commerciales ont commencé à produire en ville. Une quarantaine de marchés saisonniers et 75 points de chute pour les paniers de fruits et légumes frais distribués grâce au programme *Agriculture soutenue par la communauté* sont installés sur des rues commerciales, des places publiques, dans des parcs ou des cours d'écoles. Des cuisines collectives offrent des ateliers et préparent des repas.

Par ailleurs, l'apiculture est en développement sur des toits d'institutions, de commerces ou d'organismes communautaires. Toute une gamme d'activités de verdissement, ruelles vertes, sentiers verts viennent humaniser les paysages urbains alors que le concept de forêt nourricière fait son chemin dans certains quartiers.

Tout cela ne va pas sans problème, toutefois.

Les attentes des participants

D'une manière générale, la commission regroupe les attentes des participants autour de quelques pôles majeurs : un appel pour une vision intégrée et large de l'agriculture urbaine; une reconnaissance explicite du rôle de l'agriculture urbaine dans les documents de planification de l'aménagement du territoire urbain et les politiques municipales; une protection des acquis, une pérennisation des initiatives et un encadrement de l'action.

Une vision large, une place de choix dans les plans et politiques

L'AU occupe déjà une place dans plusieurs plans et politiques de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal. La commission propose de faire un pas de plus pour consolider l'activité et optimiser ses bénéfices pour la collectivité. Par exemple, la concrétisation de la trame verte et bleue du Grand Montréal prévu au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) pourrait inclure des pépinières urbaines, le verdissement par des espèces indigènes nourricières, des vergers urbains. Les sections sur le verdissement de la réglementation d'urbanisme des arrondissements pourraient prévoir des espèces de couvre-sols, de vignes, d'arbres ou d'arbustes qui produisent des légumes, des fines herbes, des fruits. La politique de l'arbre et le plan d'action Canopée 2012-2021 qui vise à augmenter la couverture arborescente à Montréal pourrait inclure des arbres fruitiers en quantité significative.

La commission recommande notamment d'utiliser le zonage ou la réglementation comme des outils de consolidation et de développement de l'AU. Celle-ci devrait faire partie des mesures exigées des promoteurs de complexes immobiliers par le biais de la réglementation sur le verdissement. On a vu ailleurs, dans d'autres villes, des concepts architecturaux inclure des jardins en terrasse par exemple.

La consolidation et le déploiement des pratiques

Mentionnons d'entrée de jeu qu'un bon accès à l'information sur la réglementation et les services déjà offerts par la Ville et les arrondissements permettrait souvent aux Montréalais de réaliser leurs projets. La commission met de l'avant plusieurs propositions à cet égard et, entre autres choses, la création d'une base d'information sur les réglementations et les services municipaux existants.

La commission note plusieurs entraves au développement des pratiques de jardinage. Ce sont le manque d'espaces au sol, la précarité des installations et parfois des services qui viennent au premier rang. La commission propose notamment de considérer dorénavant l'espace tridimensionnel comme le terrain d'expansion de l'AU et particulièrement les toits et les terrains vacants. Elle recommande de considérer comme une priorité le programme des jardins communautaires et les jardins collectifs en s'assurant qu'il n'y ait pas de perte nette et même une augmentation des espaces disponibles grâce au jardinage en bacs.

La culture en serres et les marchés sont confrontés à des entraves réglementaires et administratives qui auraient avantage à être examinées pour permettre un essor en correspondance avec les besoins et les volontés municipales. L'accès à certains programmes municipaux identifiés dans le rapport serait également bénéfique.

On a souligné à plusieurs reprises l'importance de protéger les terres agricoles en périphérie, d'établir des liens et même de consacrer des efforts pour connecter les adeptes de l'AU en milieu urbain et périurbain, c'est-à-dire les fermiers, les jardiniers, les distributeurs et les consommateurs. La commission a proposé plusieurs avenues en reprenant des suggestions avancées par les participants.

Une réserve, toutefois, qui concerne l'élevage de poules et de petits animaux. Cette question devrait faire l'objet d'une analyse prudente qui tienne compte des inquiétudes des citoyens et de plusieurs organismes comme des expériences réalisées à l'étranger.

Les recommandations contenues dans ce rapport s'adressent principalement à la Ville. Mais, la Ville n'est pas la seule concernée. La contribution d'autres instances publiques sera déterminante pour l'avenir de l'agriculture urbaine à Montréal. Des ministères et agences gouvernementales, le monde de l'éducation, les promoteurs immobiliers, des associations professionnelles, des regroupements à vocation économique, le milieu communautaire, tous détiennent, à un titre ou à un autre, des éléments favorisant l'avancement de l'agriculture urbaine. C'est pourquoi la commission recommande que la communauté montréalaise se dote d'une instance formelle de coordination des initiatives en agriculture urbaine en s'appuyant sur les initiatives de concertation en cours.

M. Gérald Tremblay
M. Michael Applebaum

L'Office rendra ce rapport public le 17 octobre 2012, à moins que vous ne souhaitiez qu'il le fasse à une date plus rapprochée. De plus, si vous le jugez opportun, je pourrais me rendre disponible pour présenter le rapport aux élus concernés.

Je vous prie d'agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,



Louise Roy

LR/II

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
1. L'agriculture urbaine à Montréal.....	3
1.1 Les éléments de définition.....	3
1.2 Les composantes de l'agriculture urbaine à Montréal.....	4
1.2.1 La production.....	5
1.2.1.1 Les jardins.....	5
1.2.1.2 L'agriculture commerciale.....	8
1.2.1.3 L'élevage.....	10
1.2.2 La distribution.....	11
1.2.3 La transformation.....	12
1.3 Les types d'intervenants.....	13
1.3.1 La Ville de Montréal.....	14
1.3.2 Les acteurs institutionnels.....	15
1.3.3 Le milieu communautaire.....	19
1.3.4 Les initiatives d'affaires et privées.....	20
1.4 Les objectifs visés et les bénéfiques associés.....	21
1.5 Encadrement régional et municipal.....	25
1.5.1 La planification et les orientations.....	26
1.5.1.1 La communauté métropolitaine de Montréal.....	26
1.5.1.2 La Ville de Montréal.....	26
1.5.1.3 Les programmes soutenus par la Ville et plusieurs sociétés paramunicipales.....	30
1.5.2 La réglementation municipale.....	31
2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants.....	33
2.1 Pertinence d'une consultation publique sur l'agriculture urbaine.....	34
2.1.1 L'exercice du droit d'initiative.....	34
2.1.2 Un secteur en effervescence.....	34
2.2 Caractéristiques de l'AU et attentes des citoyens.....	35
2.2.1 Définition de l'agriculture urbaine.....	35
2.2.2 Une pratique aux multiples bénéfiques.....	37
2.2.3 Reconnaissance des caractéristiques et du potentiel de l'agriculture urbaine.....	38
2.3 Pour un intégration à la planification urbaine.....	39
2.3.1 Visions pour une agriculture urbaine intégrée au développement urbain.....	39
2.3.2 Intégration aux documents de planification.....	42

2.3.3	Mise en œuvre et intégration dans le design urbain.....	45
2.4	Développement des pratiques.....	47
2.4.1	Les jardins potagers	47
2.4.2	Les fermes.....	51
2.4.3	L'élevage	54
2.4.4	Les aménagements paysagers comestibles et les arbres fruitiers	57
2.4.5	La distribution	58
2.4.6	Pratiques connexes.....	60
2.5	Disponibilité et pérennité des espaces.....	61
2.5.1	Création de nouveaux espaces dédiés à l'AU	61
2.5.2	Pérenniser les espaces.....	63
2.6	Rôle et responsabilités de la Ville	64
2.6.1	Un leadership municipal	64
2.6.2	Modification du cadre règlementaire.....	67
2.6.3	Soutien financier et matériel	70
2.7	Concertation et partenariat	72
2.7.1	Concertation et acteurs	72
2.7.2	Le développement des partenaires	74
2.8	Information, communication et éducation	75
2.8.1	Développement des connaissances.....	75
2.8.2	Centralisation et accès à l'information.....	76
2.8.3	Diffusion de l'information et promotion de l'AU.....	76
2.8.4	Éducation et formation.....	77
3.	Les constats et l'analyse de la commission	79
3.1	Les principaux constats.....	80
3.1.1	Développer l'agriculture urbaine à Montréal : une réponse valable.....	83
3.2	Les atouts de Montréal en matière d'agriculture urbaine	83
3.2.1	Les jardins communautaires : un programme phare	83
3.2.2	La zone agricole permanente (ZAP) : d'excellentes terres	84
3.2.3	Des intervenants dévoués et de l'expertise à partager.....	84
3.2.4	Des plans et des politiques municipales.....	85
3.3	L'appui de la Ville à l'agriculture urbaine : des éléments de politique et des programmes.....	87
3.3.1	L'intégration de l'AU à l'aménagement du territoire : un pas de plus.....	88
3.3.1.1	Les documents de planification	88

3.3.1.2	Un zonage pour supporter l'AU	91
3.3.1.3	Les mesures de verdissement.....	92
3.3.2	L'encadrement des pratiques d'agriculture urbaine	95
3.3.2.1	Les serres commerciales.....	95
3.3.2.2	L'élevage	96
3.3.2.3	Les marchés.....	98
3.3.3	Les programmes et les services offerts par la Ville	99
3.3.3.1	Les jardins communautaires	99
3.3.3.2	Le soutien aux jardins collectifs	100
3.3.3.3	Les ressources professionnelles.....	101
3.3.3.4	Les arbres fruitiers et les plantes comestibles.....	103
3.3.3.5	Les sols contaminés	104
3.3.4	L'agriculture en zone agricole permanente.....	105
3.3.4.1	La zone agricole permanente de Montréal	105
3.3.4.2	La zone agricole permanente de l'Agglomération.....	107
3.3.4.3	Les liens avec le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal	110
3.4	Partenariats et concertation.....	111
3.4.1	Des partenaires favorisant l'accessibilité	112
3.4.2	Le financement : un élément important qui ne peut pas venir d'une seule source.....	116
3.4.3	Concertation : s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.....	119
3.5	Quelques pistes pour répondre aux attentes.....	121
3.5.1	Des mesures à portée de main	122
3.5.2	Un défi porteur de sens	123
	Conclusion.....	125
	Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat.....	129
	Annexe 2 – La documentation.....	133
	Annexe 3 – Les tableaux	141
	Annexe 4 – Les sigles et acronymes	145

Introduction

Le 14 décembre 2011, l'Office de consultation publique de Montréal a reçu du Comité exécutif de la Ville de Montréal le mandat de « *tenir une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal* »¹.

Cette consultation a été obtenue en vertu du droit d'initiative, inclus dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (cf. <http://goo.gl/Kxahx>). Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville, au niveau central ou au niveau des arrondissements. L'exercice de ce droit a pour effet d'obliger la tenue d'une consultation publique sur l'objet concerné². Afin que la demande soit recevable, les requérants doivent récolter un minimum de 15 000 signatures pour les objets concernant la Ville dans son ensemble.

Depuis l'entrée en vigueur de la révision de la *Charte* en janvier 2010, c'est la première fois qu'un groupe se prévaut de cet outil. Pour ce faire, le Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU), qui réunit une quarantaine d'organismes, a amassé plus de 29 000 signatures.

Dans le cadre de cette consultation, l'OCPM a organisé plusieurs activités afin de mener à terme son mandat. Lors d'une période de préconsultation, des rencontres avec des représentants d'une quinzaine d'organismes ont été organisées dans le but d'identifier les principaux enjeux de l'agriculture urbaine à Montréal. Par la suite, l'OCPM a collaboré avec la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal pour proposer une conférence du Dr. Alfonso Morales, le 24 avril 2012, intitulée « *Cultivating Montreal: Community agriculture and urban renewal* ». Le chercheur et professeur de l'Université du Wisconsin a présenté l'état de ses recherches, tant sur les bienfaits de l'agriculture urbaine sur la santé et le développement social que sur les défis à relever. Le 12 mai, une exposition derrière le marché Maisonneuve a permis à une trentaine d'acteurs en agriculture urbaine de présenter leurs activités. Outre l'information distribuée à leur kiosque, les exposants ont pu donner des mini conférences et des ateliers. La semaine suivante, l'OCPM a tenu un colloque au Palais des Congrès. Quinze conférenciers et panelistes ont abordé divers thèmes relatifs à l'agriculture urbaine, notamment la sécurité alimentaire, la sensibilisation en milieu scolaire, les jardins collectifs ou communautaires, ainsi que les nouvelles initiatives commerciales³.

La commission a, par la suite, tenu six séances d'information (le 17 mai, puis du 5 au 14 juin) sur l'état des lieux de l'agriculture urbaine à l'échelle de la Ville et à l'échelle des arrondissements. Le GTAU, ainsi que la quasi totalité des arrondissements de la Ville de Montréal y ont présenté leur vision et le portrait de leurs actions. Puis, la commission a reçu 103 mémoires, dont 53 ont

¹ Résolution CE 11 2099, doc. 1.1.3

² Règlement 05-056-1 – Droit d'initiative en matière de consultation publique, doc. 1.2.4, p. 3

³ Programme du colloque sur l'agriculture urbaine, Montréal un avenir à cultiver, 17 mai 2012, doc. 2.4

fait l'objet d'une présentation orale, et a entendu 3 présentations verbales sans dépôt de mémoire. Il y a eu sept séances d'audition des mémoires, tenues entre le 18 et le 21 juin.

Il est aussi intéressant de mentionner que pendant le processus de consultation publique, la couverture journalistique sur l'agriculture urbaine en général a été abondante, tant dans la presse écrite que dans les médias électroniques.

Partant du mandat qui lui a été confié, la commission a cherché à constituer une vue d'ensemble de l'agriculture urbaine à Montréal. Il ne s'agit pas d'un inventaire exhaustif des activités, mais plutôt d'un portrait de ce milieu, à ce moment précis, basé principalement sur les divers témoignages des participants et sur la documentation recueillie à chacune des étapes de la consultation.

Ce rapport propose, au chapitre 1, une description de ce qu'est, en 2012, l'agriculture urbaine à Montréal vue sous différents angles : la nature des activités, les types d'intervenants et les objectifs recherchés. Un survol de l'encadrement légal et réglementaire y est aussi présenté. Ce tour d'horizon, aussi fidèle que possible, a pour but de définir l'objet de la consultation, dans toute son étendue et sa diversité.

Le chapitre 2 rassemble les opinions des participants. On y fait état des problèmes et des obstacles rencontrés par les artisans de l'agriculture urbaine, mais aussi des perspectives qu'ils envisagent pour ce domaine.

Enfin, dans le chapitre 3, la commission livre son analyse des informations récoltées et des opinions des intervenants. Elle tente d'en dégager des possibilités de développement de l'agriculture urbaine, en cohérence avec les politiques de la Ville et formule des propositions sur le rôle que peut jouer la Ville de Montréal en la matière.

1. L'agriculture urbaine à Montréal

Afin de dresser un portrait de l'agriculture urbaine à Montréal, différents angles peuvent être choisis, selon l'aspect sur lequel on souhaite mettre l'accent. Dans le but d'avoir la vision la plus globale possible, trois angles principaux sont abordés dans ce chapitre, soit les composantes de l'agriculture urbaine, les types d'intervenants et enfin, les objectifs visés. Le cadre politique et réglementaire qui peut avoir un lien avec la pratique de l'agriculture urbaine, à la fois aux niveaux régional et municipal, sera également passé en revue.

Toutefois, en raison de la multitude et de la diversité des initiatives en agriculture urbaine, le portrait réalisé dans le présent rapport ne prétend pas être exhaustif.

1.1 Les éléments de définition

Selon l'Office québécois de la langue française, l'agriculture est l'« *ensemble des activités développées par l'homme, qui ont pour objet la transformation de son milieu naturel afin de produire les végétaux et les animaux qui lui sont utiles, en particulier ceux qui sont nécessaires à son alimentation.* »⁴ La même source définit l'agriculture urbaine comme la « *pratique d'activités agricoles sur le territoire même d'une ville.* » Il s'agirait donc de la production végétale et animale, destinée en grande partie à l'alimentation de l'homme, qui serait pratiquée sur le territoire d'une ville.

La plupart des acteurs du domaine de l'agriculture urbaine au Québec et à Montréal adoptent une définition semblable, tout en la précisant. Ainsi, pour le regroupement des jardins collectifs du Québec, « [...] *la notion d'agriculture urbaine peut recouper, dans un sens très large, toutes les formes de culture de végétaux en milieu urbain.* » Cependant, le regroupement choisit « [...] *un sens restreint en associant l'agriculture urbaine aux cultures de produits destinés à l'alimentation, réalisées dans un milieu urbain par ses habitants.* »⁵

Le Collectif de recherche sur l'aménagement paysager et l'agriculture urbaine durable (CRAPAUD) partage la même approche lorsqu'il propose sa définition dans la Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine : « *l'agriculture urbaine dans sa plus simple expression est la production alimentaire en milieu urbain.* »⁶ C'est cette même définition qui est reprise par la Ville de Montréal dans son état des lieux sur l'agriculture urbaine, produit en vue de la présente consultation publique.⁷ Le CRAPAUD propose également une définition plus détaillée sur son portail de l'agriculture urbaine : « *l'agriculture urbaine, c'est tout simplement la culture de plantes comestibles ou l'élevage d'animaux dans une ville.* »⁸

⁴ Office québécois de la langue française, Grand dictionnaire terminologique, 2001

⁵ Regroupement des jardins collectifs du Québec, Enjeux autour de l'agriculture urbaine contemporaine, 2007, http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/MEMOIRE/13-12-L-Jardins_collectifs.pdf

⁶ CRAPAUD, Charte citoyenne montréalaise en agriculture urbaine, doc. 4.9, p. 2

⁷ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 6

⁸ <http://www.agriculturemontreal.com/agriculture-urbaine>

Dans son mémoire, le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) met de l'avant la définition de *l'International Network of Resource Centres on Urban Agriculture and Food Security (RUAF Foundation)*, qui met l'emphase sur les effets et les bénéfices de ce type d'agriculture plutôt que sur le lieu de production : « *Urban agriculture can be defined as the growing of plants and the raising of animals for food and other uses within and around cities and towns, and related activities such as the production and delivery of inputs, and the processing and marketing of products. [...] The most important distinguishing character of urban agriculture is not so much its location - or any other of aforementioned criteria - but the fact that it is an integral part of the urban economic, social and ecological system: urban agriculture uses urban resources (land, labour, urban organic wastes, water), produces for urban citizens, is strongly influenced by urban conditions (policies, competition for land, urban markets and prices) and impacts the urban system (effects on urban food security and poverty, ecological and health impacts).* »⁹

Pour d'autres, telle l'Union des producteurs agricoles, la définition de l'agriculture urbaine dépasse l'aspect agricole et constitue un outil de sensibilisation. « *L'agriculture urbaine est un mouvement culturel, une pratique de production symbolique et d'appropriation spatiale* »¹⁰; elle comporte une notion de solidarité¹¹ et constitue un mouvement citoyen qui vient sensibiliser la population à l'importance de l'agriculture ainsi qu'à l'achat local et responsable.¹²

Enfin, selon l'Association de design urbain du Québec, l'agriculture urbaine « *se décompose en une multitude de projets ponctuels et contextuels participant à l'amélioration de notre cadre de vie.* »¹³ L'agriculture urbaine est également considérée comme « *une composante clé de toute planification urbaine et non pas en tant que simple activité de loisir* »¹⁴, d'après le mémoire de Projet Montréal.

1.2 Les composantes de l'agriculture urbaine à Montréal

En se référant aux composantes de l'agriculture rurale et pour les besoins de la présente consultation, les différentes initiatives en agriculture urbaine ont été regroupées selon trois thèmes : la production, la distribution et la transformation. Il est important de noter que les activités décrites sont réalisées par une multitude d'acteurs ayant des objectifs tout aussi diversifiés, qui seront présentés dans les sections suivantes.

⁹ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 3

¹⁰ M. Louis Bourque, doc. 9.1.32, p. 2

¹¹ Santropol Roulant, doc. 9.1.15, p. 6

¹² Union des producteurs agricoles, doc. 9.1.20, p. 7

¹³ Association de design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 1

¹⁴ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 4

1.2.1 La production

Les méthodes et les lieux de production de l'agriculture urbaine sont nombreux. Dans la section qui suit, la commission a tenté de dresser un portrait des pratiques de production alimentaire en milieu urbain.

1.2.1.1 Les jardins

De manière générale, lorsque l'on pense à l'agriculture en ville, on réfère en premier lieu aux jardins. Traditionnellement implanté sur des terrains privés et en pleine terre, le jardin urbain d'aujourd'hui prend une multitude de formes. On retrouve des jardins individuels, communautaires, collectifs et institutionnels. Ces jardins ont toutefois une vocation commune, la culture maraîchère pour la consommation par les producteurs ou pour en faire don à des organismes d'entraide.

Les jardins individuels

Le potager traditionnel planté en pleine terre dans une cour arrière est un exemple de jardin individuel. Plusieurs nouvelles formes de jardinage individuel ont vu le jour ces dernières années. La plantation de légumes en bac sur les balcons ou les toits permet de faire du jardinage dans les espaces disponibles. Certains groupes innovent encore plus et proposent également des méthodes de jardinage inusitées en utilisant, par exemple, les fenêtres (« windows farming »), les gouttières et les mains courantes des escaliers en colimaçon. Le jardinage devient même vertical en utilisant des murs ou autres installations pour faire grimper les plantes.

Les jardins communautaires

Un jardin communautaire est, selon la définition de la Ville de Montréal : « [...] un jardin potager composé de plusieurs jardinets, chacun étant attribué et cultivé par un citoyen ou une famille. »¹⁵ C'est en 1974 que le premier jardin communautaire voit le jour. À la suite d'un incendie qui avait détruit tout un pâté de maison dans le quartier centre-sud de l'actuel arrondissement de Ville-Marie, des résidents ont réclamé la mise sur pied d'un jardin dans cet espace afin d'assurer leur sécurité alimentaire. L'année suivante, en 1975, l'administration municipale lançait son Programme des jardins communautaires. Le nombre de jardins faisant partie de ce programme a beaucoup évolué. On en comptait 43 en 1981, 72 en 1996, 76 en 2001 et 95 en 2011. Ces jardins accueillent plus de 12 000 jardiniers par année. La moitié des jardinets communautaires au Canada sont sur le territoire de la ville de Montréal. Ces jardins sont répartis sur le territoire de 17 des 19 arrondissements de la ville de Montréal (voir l'Annexe 3, tableau 1). Les deux arrondissements absents sont Pierrefonds – Roxboro et L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève.

¹⁵ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 18

La gestion de ces jardins est depuis 2002 une compétence des arrondissements. Les jardinets ont généralement une superficie de 3 m x 6 m, mais ce n'est pas une grandeur standard pour tous les jardinets. En raison de l'importance de la liste d'attente, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a pris la décision de subdiviser certains de ces jardinets.

Pour chaque jardin communautaire du réseau de la ville de Montréal, un comité de jardin comprenant un minimum de trois personnes élues parmi les jardiniers doit être formé chaque année. Ce comité gère les activités quotidiennes et les travaux mineurs. Des règles bien précises doivent être suivies par les jardiniers du réseau. Par exemple, au moins cinq légumes différents doivent être cultivés dans chaque jardin; ensemble, les fleurs, les fines herbes et les petits fruits doivent occuper un maximum de 25 % de la superficie du jardin; un légume ne peut occuper, à lui seul, plus de 25 % de la superficie du jardin.

Dans plusieurs arrondissements (Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, Rosemont – La Petite-Patrie, Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et Ahuntsic-Cartierville), des animateurs horticoles sont engagés afin de donner des conseils aux jardiniers qui le désirent. Huit jardins communautaires de l'arrondissement de Ville-Marie sont maintenant zonés « parc » afin d'améliorer la pérennité de l'usage associé au terrain. Il existe également des jardins communautaires privés intégrés à des ensembles immobiliers comme le jardin Pré-Carré des tours olympiques.¹⁶

Les jardins collectifs

Les jardins collectifs sont cultivés par un groupe de jardiniers. Leurs récoltes sont partagées selon des modalités déterminées par les participants. Il en existe environ 75 à Montréal dont 70 sont soutenus de différentes manières par la Ville de Montréal ou une société paramunicipale (voir l'Annexe 3, tableau 2). Le soutien de l'administration municipale est très variable d'un jardin à l'autre. Il peut prendre la forme de prêt de terrain, de soutien financier, d'animation ou autre. Ces jardins ont des publics-cibles très variés : certains s'adressent à des personnes seules, d'autres à des familles, à des immigrants, à des groupes d'enfants ou encore à des personnes à mobilité réduite. Ils sont généralement créés par des groupes communautaires, des écoles ou des associations de locataires. Les éco-quartiers locaux sont souvent impliqués dans ces projets dont les objectifs vont bien au-delà du simple jardinage.

Le premier jardin collectif, le jardin Cantaloup, a vu le jour en 1997 dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce à la suite d'une collaboration entre le groupe Action Communiterre et le Dépôt alimentaire NDG. Ces jardins peuvent être en pleine terre ou en bacs, sur des toits, dans des parcs ou encore dans des cours d'écoles.¹⁷ Certains jardins sont

¹⁶ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 13, 18-24; site web :

<http://www.agriculturemontreal.com/historique-recent-agriculture-urbaine-montreal>, consulté le 25 mai 2012;

Arrondissement de Ville-Marie, Le cahier de gestion des jardins communautaires, doc. 5.2.7, p. 22; M. André Pedneault, doc. 8.5, L. 1290 et L. 1554-1557

¹⁷ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 25; site web :

<http://www.agriculturemontreal.com/historique-recent-agriculture-urbaine-montreal>, consulté le 25 mai 2012

même surélevés afin de permettre aux personnes à mobilité réduite de jardiner. Quelques organismes qui gèrent ce type de jardin vont demander en échange d'une part de la récolte, des heures de bénévolat pour l'entretien du jardin.

Les jardins institutionnels et d'entreprises privées

Plusieurs institutions ont aménagé sur leur terrain, leur toit, ou encore sur des terrasses de leur immeuble, des jardins de toutes sortes. Ces jardins peuvent, encore une fois, être plantés en pleine terre ou en bacs, selon les espaces disponibles. Parmi les institutions ayant des jardins urbains, on retrouve des congrégations religieuses, les quatre universités montréalaises, mais aussi certaines entreprises qui voient dans ces jardins une opportunité de faire un virage en matière de développement durable. La récolte de ces organisations est généralement donnée ou utilisée dans la production de repas destinés aux employés ou aux clients. Pour ce qui est des universités, les méthodes de production servent, dans la majorité des cas, de sujets de recherche et de formation professionnelle. Les objectifs de ces jardins sont multiples, mais ni la production à grande échelle ni le profit ne sont la principale raison d'être de ces projets.

Les aménagements paysagers comestibles et les arbres fruitiers

Dans le milieu de l'agriculture urbaine, on parle également de paysage comestible. Certains groupes communautaires prônent la plantation d'arbres fruitiers ou de plantes comestibles dans les programmes de Revitalisation urbaine intégrée (RUI), par exemple. Les arbres fruitiers sont plantés dans les cours privées, mais aussi sur le terrain des immeubles à logements, dans les ruelles, ou même sur le domaine public, afin de remplacer les arbres traditionnellement plantés en bordure des rues. Dans les quartiers défavorisés, ces arbres apportent un peu de fraîcheur en réduisant les îlots de chaleur et procurent, dans une certaine mesure, des fruits frais et gratuits aux résidents. Le concept de forêt nourricière est également mis de l'avant par certains groupes, dont la RUI Place Benoît dans l'arrondissement de Saint-Laurent. Ce concept implique que soient reproduites les trois strates d'une forêt dans les aménagements paysagers, à l'aide de plantes ayant des éléments comestibles, que ce soit les fruits, les feuilles, les fleurs, ou encore les racines. On doit donc y retrouver la strate arborescente, la strate arbustive et la strate herbacée.

Il existe également des organismes, comme Les Fruits Défendus, qui se chargent de la récolte des fruits pour ceux et celles qui n'ont pas le temps. Ce groupe offre aux propriétaires d'arbres fruitiers de les inscrire sur le site Internet afin que des cueilleurs bénévoles s'occupent de la récolte qui sera, par la suite, séparée en trois. Une part est destinée aux cueilleurs, une autre au propriétaire de l'arbre, et la dernière part est donnée à une banque alimentaire.¹⁸ La Maison de quartier Villeray a également instauré un système de parrainage des arbres fruitiers. Pour parrainer un arbre, une famille, un citoyen, une organisation ou une fondation débourse 75 \$

¹⁸ Site web : <http://lesfruitsdefendus.wordpress.com/>, consulté le 28 mai 2012

pour l'achat de l'arbre qui sera entretenu par un jardinier ayant reçu une formation sur l'entretien et la taille des arbres fruitiers de manière biologique.¹⁹

1.2.1.2 L'agriculture commerciale

L'agriculture commerciale sur le territoire de la ville de Montréal peut être divisée en deux catégories : l'agriculture commerciale en milieu urbain et en milieu périurbain. Dans les deux cas, il s'agit surtout de culture maraîchère destinée principalement à la vente de produits biologiques.

En milieu urbain, le manque d'espace et la réglementation de zonage restreignent l'agriculture commerciale. Une entreprise a toutefois trouvé le moyen d'obtenir une production rentable en construisant des serres sur le toit d'un immeuble commercial. La serre commerciale des Fermes Lufa, située sur le toit d'un édifice du secteur du Marché Central, couvre environ 2 900 m². Une quarantaine de variétés de fruits, légumes et fines herbes y sont produites et distribuées à leurs abonnés de manière hebdomadaire sous la forme de paniers de produits frais.

Pour permettre l'éclosion de ce projet, la Ville de Montréal a modifié, en janvier 2012, le programme PR@M – Industrie, afin de l'élargir aux serres sur les toits. Ce programme consiste en un remboursement, pendant cinq ans, équivalant à l'augmentation de la taxe foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel.²⁰

D'autres projets visant à faire de l'agriculture commerciale en milieu urbain sont en élaboration, dont notamment la coopérative des Serres du Dos Blanc dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

L'agriculture périurbaine

L'agriculture périurbaine comprend, selon la définition de la Ville de Montréal : « [...] *les activités agricoles situées en périphérie de la Ville et se déployant généralement sur de plus grandes superficies que les projets agricoles urbains.* »²¹ À Montréal, ce type d'agriculture se concentre dans l'ouest de l'île.

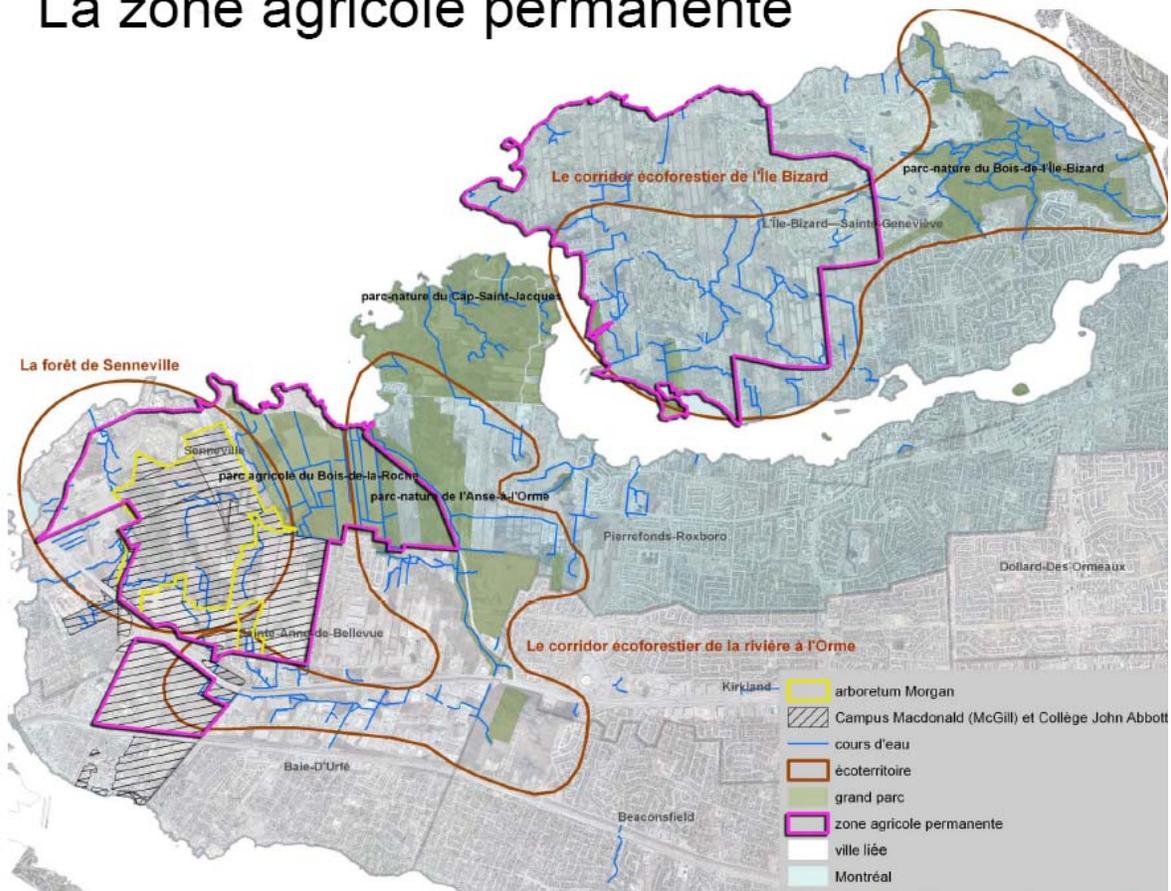
¹⁹ Site web : http://mqv.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=21&Itemid=37, consulté le 7 juin 2012

²⁰ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 43

²¹ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 15

Figure 1 : Carte de la zone agricole permanente

La zone agricole permanente



Source : document 3.2.1, p. 10

À l'intérieur des limites de la ville de Montréal, on retrouve deux zones agricoles permanentes décrétées par le gouvernement du Québec en vertu de la Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles (arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève). Ces zones sont particulièrement propices à l'agriculture en raison de la qualité des sols et du climat favorable. Plusieurs des agriculteurs qui exploitent des terres dans ces secteurs font partie du réseau des fermiers de famille coordonné par Équiterre. Ce réseau, issu du projet d'Agriculture soutenue par la communauté (ASC), permet aux citoyens de devenir partenaires d'une ferme locale en achetant à l'avance des paniers de légumes produits dans le respect de l'environnement et livrés chaque semaine à un point de chute prédéterminé²². Ces fermes, généralement de production biologique, vendent des paniers de légumes directement à des familles via le réseau. Des terres sont également exploitées dans le Parc-nature du Cap Saint-Jacques. La ferme du Cap Saint-Jacques cultive et fait de l'élevage sur plus de 30 ha. Elle produit environ 375 paniers biologiques et vend ses produits au magasin général de la ferme les fins de

²² <http://www.equiterre.org/projet/agriculture-soutenue-par-la-communaute>, consulté le 1^{er} août 2012

semaine d'été. Cette ferme est gérée par l'entreprise d'économie sociale D-Trois-Pierres, dont les objectifs vont bien au-delà de la production commerciale.²³

1.2.1.3 L'élevage

La garde et l'élevage d'animaux de la ferme ou de basse-cour sont interdits depuis 1966 sur le territoire de la Ville de Montréal par le règlement 3344 sur la tuerie de volaille et de gibier, l'élevage, la garde ou la vente de ces animaux vivants.²⁴ De plus, les neuf arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal possèdent un règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10). Les arrondissements des villes fusionnées disposent de règlements similaires. L'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie a récemment modifié son règlement afin d'autoriser l'aménagement d'un poulailler à des fins éducatives sur le terrain d'un organisme communautaire. Les poules sont de retour pour un deuxième été au poulailler de la Maisonnette des parents dans le cadre de leur programme de camp de jour. Ce projet pilote de poulailler urbain est encadré de manière très précise par le règlement.²⁵

Outre le poulailler de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, l'élevage et la garde d'animaux de ferme sont autorisés dans la zone agricole établie en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles. L'élevage est également autorisé dans les parcs de la Ville de Montréal en vertu de l'article 33 du règlement sur les animaux. C'est notamment en raison de ce règlement qu'il y a déjà eu une ferme au parc Angrignon et le Jardin des merveilles au parc Lafontaine. Ces deux installations, qui accueillaient des animaux, ont fermé leurs portes, mais la ferme du Cap-Saint-Jacques accueille toujours différentes espèces d'animaux dont des lapins, des oies, des canards, des vaches, des chevaux, des chèvres, des poneys et des ânes.²⁶

Contrairement aux animaux de la ferme, la présence de ruches n'est pas réglementée par la Ville de Montréal. C'est le gouvernement du Québec qui dicte les règles à suivre en matière d'apiculture par l'entremise de la Loi sur la protection sanitaire des animaux. Cette loi impose notamment des distances minimales entre les ruches, les chemins publics et les habitations. L'apiculture était autrefois très présente à Montréal. Cette activité a repris au cours des dernières années avec l'implantation de plusieurs projets sur le territoire de la ville. Plusieurs jardins institutionnels comprennent des ruches comme, par exemple, les jardins sur les toits du Palais des congrès et de l'hôtel Fairmont, les jardins du Technopole Angus, de l'UQÀM, de l'Université de Montréal, du campus de l'université McGill et des Sœurs Hospitalières. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a créé un guide pour l'apiculteur citoyen, dans lequel quelques conseils sont offerts et quelques

²³ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 15-17; D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 1-3

²⁴ Ville de Montréal, Règlement 3344, doc. 5.3.2

²⁵ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 40-41

²⁶ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 16 et 40-41

règlements sont rappelés au futur apiculteur. En 2011, dix ruches étaient enregistrées au MAPAQ pour le territoire de Montréal.²⁷

1.2.2 La distribution

Si plusieurs producteurs – fermes ou organismes communautaires – vendent directement sur place les produits issus de leurs serres, de leurs champs ou de leurs jardins, la distribution des produits frais (fruits et légumes) se fait sur le territoire de Montréal, principalement par l'entremise de deux systèmes : les paniers et les marchés.

Les programmes de distribution

Le programme *Fermiers de famille*, piloté par Équiterre, est issu du projet d'Agriculture soutenue par la communauté (ASC). Les agriculteurs faisant partie du réseau ASC proposent des paniers de produits frais livrés à certains points de livraison (les points de chute) une fois par semaine pour un prix fixe. Sur le territoire de la Ville de Montréal, on compte environ 75 points de chute où aller récupérer les paniers. Ceux-ci peuvent aussi bien être des commerces d'alimentation, des cafés que des cours d'écoles ou des éco-quartiers.

Exemple de prix pour les paniers de légumes²⁸ :

Organisme	Prix des paniers
D-Trois-Pierres	22 \$ à 37,50 \$ / semaine
Fermes Lufa	22 \$ à 42 \$ / semaine
Santropol roulant	32 \$ / semaine ²⁹
ASC (prix moyen)	15 \$ à 25 \$ / semaine

En plus des réseaux organisés de vente, il existe des modes de distribution informelle, tels que les dons à des banques alimentaires de la part d'institutions, la redistribution de surplus, et l'échange des produits de la récolte entre jardiniers.

Les marchés

Les marchés publics montréalais sont gérés par la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal. Cet organisme à but non lucratif créé en 1993 a pour mission d'assurer « [...] aux Montréalais et Montréalaises un accès aux produits de la terre, dans des marchés publics qui

²⁷ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 41; Miel Montréal, doc. 9.1.40, p. 4; M. David Jacques, doc. 9.2.22, p. 15

²⁸ Site web de D-Trois-Pierres : http://205.236.120.2/content_new.asp?node=48, consulté le 1^{er} août 2012; Santropol roulant, doc. 9.1.15, p. 6; site web des Fermes Lufa : <https://lufa.com/>, consulté le 1^{er} août 2012; site web Équiterre : <http://www.equiterre.org/fiche/paniers-de-legumes-sains-et-locaux>, consulté le 1^{er} août 2012

²⁹ « Le panier frais du SR est unique dans la mesure où il est fortement axé sur l'accessibilité et la solidarité économique. En effet, nous le vendons à un coût additionnel (32 \$ pour se procurer l'équivalent de 22 \$ de fruits et légumes). Grâce à cette approche, il nous est possible de vendre une quantité équivalente de produits à un coût moindre aux personnes moins fortunées. » (doc. 9.1.15, p. 6)

correspondent à leur identité ». ³⁰ Cet organisme gère les quatre grands marchés de Montréal (Jean-Talon, Maisonneuve, Atwater et Lachine) et dix marchés de quartier et de fleurs. Depuis quelques années, de nouveaux marchés saisonniers ont vu le jour. En 2011, on en comptait environ une quarantaine (voir l'Annexe 3, tableau 3). Ces marchés ont lieu sur des rues commerciales, des places publiques, dans des parcs ou des cours d'écoles. Plusieurs de ces marchés ont été mentionnés lors de la consultation publique, dont notamment le Marché citoyen de la Petite-Bourgogne et le Marché du bout de l'île. Ces marchés ne font pas partie du réseau des marchés publics de la Ville de Montréal, ils sont généralement des initiatives locales et appuyés par les arrondissements, afin de rendre les fruits et les légumes frais plus accessibles, qu'ils soient produits localement ou non. Ils sont souvent implantés dans des secteurs de la ville considérés comme des déserts alimentaires. Certaines de ces initiatives locales ont été financées par le Programme de soutien au développement de la sécurité alimentaire dans la région de Montréal 2008-2012 de la DSP, dans le but d'améliorer l'accès aux aliments santé dans plusieurs secteurs défavorisés.

Pendant les étés 2011 et 2012, des « Fruixi » ont également sillonné les rues des arrondissements du Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie. Cette initiative de Marché solidaire Frontenac propose des fruits et légumes frais sur des triporteurs. ³¹

Tous ces marchés sont des endroits propices à la distribution des fruits et légumes frais. Toutefois, rien n'oblige les marchés saisonniers à vendre des produits locaux.

Certains organismes, comme le comptoir urbain Terre à Terre, tentent de rendre accessibles les produits maraîchers cultivés au Québec, lorsque possible, à des prix abordables, dans des secteurs considérés comme des déserts alimentaires. L'organisme se déplace six jours par semaine entre onze sites, afin de vendre des fruits et des légumes frais. Il s'approvisionne principalement à la place des producteurs du Marché Central. Les produits vendus proviennent principalement de la périphérie de Montréal. ³²

1.2.3 La transformation

La transformation des produits obtenus par les différentes initiatives en agriculture urbaine fait partie intégrante des activités agricoles urbaines, au même titre que la production et la distribution.

Les cuisines

Certains groupes et organismes communautaires offrent des cours ou des ateliers misant sur le développement des compétences culinaires des participants. On peut y apprendre comment faire des conserves afin de profiter le plus longtemps possible des aliments produits, ou tout

³⁰ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 44

³¹ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 44-45

³² M. David Tremblay, doc. 8.13, L. 29-151 et L. 256-271

simplement apprendre à cuisiner avec des aliments moins connus. Des cuisines collectives sont parfois intégrées aux activités des jardins collectifs.

Le Santropol roulant, par exemple, qui se définit comme un carrefour alimentaire, est un organisme particulier, car il regroupe au sein même de son organisation les trois composantes de l'agriculture urbaine, soit la production, la distribution et la transformation des produits. Cette popote roulante fournit des repas à des gens à mobilité réduite et qui sont préparés dans leurs cuisines, avec des aliments cultivés en milieu urbain sur le toit de l'organisme, sur le campus de l'université McGill et sur une ferme située à Senneville. Leurs repas sont livrés à pied ou à vélo lorsque c'est possible³³. En plus de la popote roulante, l'organisme distribue hebdomadairement des paniers de produits frais et organise des marchés de quartier. Dans les deux cas, le prix des produits est adapté selon la situation financière de chacun.

Le compostage

Le compostage est un élément essentiel à l'agriculture urbaine, dans une perspective écologique de recyclage et de valorisation des matières organiques résiduelles. Dans le processus de compostage, les résidus des jardins sont transformés en engrais naturel pour améliorer la production future. Sur le territoire de Montréal, le compostage peut se faire de différentes manières (compostage domestique, collectif, communautaire ou centralisé).

Le compostage peut être individuel ou familial, à l'aide d'un composteur domestique installé sur le balcon ou dans la cour arrière. Dans certains secteurs, des composteurs sont mis à la disposition des résidents d'un voisinage afin de composter les matières organiques dans un même lieu. Ces composteurs collectifs sont généralement gérés par les éco-quartiers. Dans les jardins communautaires, des composteurs sont, dans la plupart des cas, accessibles afin de composter les résidus du jardin et enrichir le sol de manière naturelle. De plus, la Ville de Montréal et les arrondissements organisent des collectes sélectives de résidus végétaux au moins deux fois par année afin de les composter. Il y a actuellement deux sites de compostage centralisé sur le territoire de Montréal : le site du Complexe environnemental de Saint-Michel et le site du Sud-Ouest.³⁴

1.3 Les types d'intervenants

L'agriculture urbaine se caractérise aussi par la multiplicité et la variété des intervenants. Les initiatives énumérées dans la section précédente proviennent de différents milieux. Pour certains, il s'agit de leur activité principale, pour d'autres, c'est une activité secondaire ou encore un élément dans une panoplie de services. Un autre aspect à souligner est l'importance des partenariats, puisque la majorité des catégories d'intervenants décrites plus bas collaborent au sein de leurs différents projets. Il est ainsi rare qu'une initiative en agriculture urbaine soit le fait d'un seul intervenant. Toutefois, tous ces acteurs n'interviennent pas au même moment et

³³ Présentation du Santropol roulant, doc. 7.2.5 et M. Tim Murphy, doc. 7.2.15.1, L. 3206-3449

³⁴ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 42-43

ne jouent pas le même rôle. Il reste une constante, un acteur clé qui traverse toutes les catégories d'intervenants, le jardinier, qui participe à ces initiatives et qui, souvent, va les soutenir à travers des activités bénévoles.

1.3.1 La Ville de Montréal

Si la Direction des grands parcs et du verdissement pilote le dossier de la consultation publique sur l'agriculture urbaine, la Ville de Montréal ne possède pas de personne-ressource permanente ou de service dédié dans ce domaine. Ce secteur d'activités est plutôt réparti à l'intérieur de différents programmes, gérés par plusieurs services. La Ville agit ainsi à plusieurs niveaux : en amont, par la planification, la réglementation et les programmes de soutien, ainsi qu'en aval, par l'offre de certains services.

Tout d'abord, la Ville rédige et applique les politiques et la réglementation. La réglementation pertinente relève en grande partie de la Direction de l'aménagement urbain et du service aux entreprises de chacun des arrondissements. Ces textes peuvent avoir un impact sur les pratiques d'agriculture urbaine à plusieurs égards. La section 1.5 détaille les politiques et règlements concernés.

La Ville apporte également un soutien (financier, ressources humaines, prêt de locaux) à des initiatives en agriculture urbaine menées par des OBNL. Ce soutien passe principalement par le biais de programmes, administrés par différents services de la Ville-centre, ou par des sociétés paramunicipales telles que l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)³⁵. La plupart de ces programmes relèvent de la revitalisation urbaine et du développement résidentiel. On compte à ce titre les programmes Quartiers 21 (Direction de l'environnement et du développement durable en collaboration avec la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal); Habiter la mixité (OMHM); la démarche de RUI - Revitalisation urbaine intégrée (Direction de la diversité sociale); l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Direction de la diversité sociale); le projet La Ville en vert (OMHM et Centre d'écologie urbaine de Montréal). Ces programmes sont détaillés à la section 1.5.1.3.

En termes d'offre de services, la Ville de Montréal propose le programme de jardins communautaires³⁶. Celui-ci est géré par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de chaque arrondissement, en association avec la Direction des travaux publics.

D'autre part, chaque arrondissement gère le programme municipal d'action environnementale Éco-quartier, dont les objectifs sont de promouvoir l'écocivisme et d'améliorer les milieux de vie au niveau local. Certains éco-quartiers s'impliquent dans des projets d'agriculture urbaine en assurant un soutien technique, une coordination de projets, ou encore des formations.

³⁵ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 25-32

³⁶ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 18-24

Plusieurs éco-quartiers soutiennent des projets de jardins collectifs, de verdissement de ruelles, ou de cours d'écoles qui incluent la culture de fruits et légumes. L'éco-quartier de Rosemont – La Petite-Patrie a, par exemple, participé à la mise en place du poulailler éducatif géré par l'organisme la Maissonnette des parents.

Par ailleurs, au sein du réseau des grands parcs montréalais, deux parcs accueillent une activité agricole sur une partie de leur territoire (le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques et le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche), et quatre parcs hébergent des jardins collectifs et communautaires (parc Maisonneuve, parc Angrignon, parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et parc du Complexe environnemental de Saint-Michel). Le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche est situé à Senneville, mais il fait partie du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. La Ville gère également le Jardin botanique, qui propose programmes éducatifs, lieux de démonstration, conseils horticoles et événements tels que le Rendez-vous horticole.

Enfin, la Ville de Montréal offre un service de compostage. Deux sites de compostage centralisés gérés par la Ville de Montréal sont à la disposition des citoyens et quelques arrondissements ont entamé des projets pilote de collecte de résidus alimentaires, comme Le Plateau-Mont-Royal en 2008 et Rosemont – La Petite-Patrie en 2011. De plus, deux fois par année, les Montréalais peuvent obtenir gratuitement du compost provenant de la collecte par la Ville des résidus verts et ce, au Complexe environnemental de Saint-Michel.

1.3.2 Les acteurs institutionnels

D'autres acteurs du secteur public sont actifs en matière d'agriculture urbaine à Montréal. Leurs champs d'action sont divers (production, distribution) et souvent en amont, dans la mesure où ils offrent un soutien financier, technique ou humain, aux organismes à travers divers programmes. Ils participent également à la création de bases de données, à la collecte de celles-ci et à la diffusion de l'information.

Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ de Montréal)

La CRÉ de Montréal a mis sur pied un comité, Nourrir Montréal, dont le mandat est de promouvoir l'accès à une alimentation de qualité pour tous³⁷. Ce comité, dont les membres proviennent de différents milieux (affaires, industrie, éducation, syndicat, santé, etc.), a notamment organisé une série de rencontres publiques sur le thème du système alimentaire, *Les Rendez-vous montréalais alimentaires*. Depuis 2006, à travers ce comité, la CRÉ de Montréal participe au développement de marchés de quartiers. En partenariat avec la Coalition des marchés de quartiers de Montréal depuis sa formation en 2009, la CRÉ a notamment mis sur pied une vitrine promotionnelle des marchés de quartiers de Montréal.

En mai 2012, la CRÉ de Montréal a annoncé le lancement de travaux pour l'élaboration du premier *Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité*

³⁷ <http://credemontreal.gc.ca/a-propos-de-la-cre/comites/nourrir-montreal/>, consulté le 1^{er} août 2012

montréalaise. L'objectif général est de doter la région montréalaise d'un outil de développement pour son système alimentaire. Ses objets principaux sont l'agriculture urbaine et périurbaine; les pratiques durables de production alimentaire; les infrastructures locales et régionales de transformation et de distribution des aliments; la sécurité alimentaire des communautés; la saine alimentation et la réduction du gaspillage et des déchets alimentaires. C'est le comité Nourrir Montréal qui a le mandat d'élaborer ce plan de développement prévu pour l'automne 2013.

La Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (DSP de Montréal)

De son côté, la DSP de Montréal a établi un secteur d'intervention nommé « *Environnement urbain et santé* »³⁸. Celui-ci se penche sur diverses questions dont la lutte aux îlots de chaleur, l'accès aux aliments santé, ou encore des milieux de vie sains. La DSP travaille en amont en acquérant des données (sondages, recherches), en produisant une cartographie des disparités dans l'accès à des aliments frais à Montréal et en soutenant des politiques publiques. En parallèle, elle appuie la mobilisation des communautés en soutenant des programmes (Quartiers 21) et des initiatives en sécurité alimentaire. Par le biais du Programme de soutien au développement de la sécurité alimentaire dans la région de Montréal 2008-2012 de la DSP, des initiatives incluant l'AU (marchés saisonniers et jardins collectifs) ont été financées afin d'améliorer l'accès aux aliments santé dans plusieurs secteurs défavorisés de Montréal.³⁹

Enfin, elle offre un service d'évaluation en produisant des avis de santé sur la contamination des sols. Plusieurs jardins communautaires ont ainsi été décontaminés ou fermés à la suite d'un avis de la DSP.

Les commissions scolaires

Selon un recensement au printemps 2010, les établissements de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) accueillent une vingtaine de projets d'agriculture urbaine⁴⁰. Les projets sont menés en partenariat avec des organismes communautaires chargés de jardins collectifs, des éco-quartiers, ou encore une Corporation de développement économique et communautaire (CDEC). Ces initiatives comprennent la production de semis, l'aménagement et l'entretien d'un potager dans la cour de l'école, la récolte des fruits, légumes et fines herbes, des ateliers de cuisine ou encore du compostage.

Plusieurs initiatives sont prises au sein de certains établissements des commissions scolaires Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et Lester-B. Pearson. Ainsi, certaines écoles organisent des activités d'agriculture urbaine et accueillent des potagers sur leur terrain.

³⁸ Présentation de Louis Drouin de la DSP – L'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire, doc. 7.2.2

³⁹ http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/index.php?id=523&tx_wfqbe_pi1%5Buid%5D=1515, consulté le 14 septembre 2012; DSP, doc. 9.1.17, p. 1

⁴⁰ CSDM, Tableau synthèse des initiatives en agriculture urbaine, doc. 5.4.1

La Commission scolaire English-Montréal (CSEM) inclut, quant à elle, des initiatives en agriculture urbaine dans sa Politique verte et son Plan vert. Une dizaine d'écoles ou services de garde cultivent des légumes et des herbes, soit dans un potager aménagé dans la cour, soit à l'intérieur (ateliers de micro-légumes comme la laitue). De plus, deux écoles et cinq services de garde ont des classes de cuisine mettant l'accent sur l'utilisation de légumes de saison du Québec. De même, six autres écoles et un service de garde collaborent avec leur éco-quartier autour d'ateliers environnementaux, notamment de plantation, et plusieurs écoles pratiquent le compostage (extérieur et lombricompostage).

La commission scolaire de la Pointe-de-l'Île offre un programme en horticulture à l'École secondaire Jean-Grou à Rivière-des-Prairies. Dans le cadre de ce programme, la serre Rivard-Paquette a été aménagée sur le terrain de l'école. La serre a reçu le prix « *Vert demain mon quartier 2011* », remis par la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies. Par ailleurs, plusieurs écoles de la commission scolaire ont démarré un programme de valorisation de leurs matières organiques résiduelles.

Les cégeps

D'après l'information reçue, au moins trois cégeps à Montréal sont impliqués dans des activités en agriculture urbaine. Deux cégeps montréalais ont développé leur propre jardin collectif. En 2010, le Cégep Bois-de-Boulogne et le Cégep du Vieux-Montréal ont vu naître leur jardin collectif. Dans le premier, le jardin est animé bénévolement par une étudiante de l'Université de Montréal et entretenu par les étudiants. Le second a développé son jardin en collaboration avec l'organisme Alternatives. Il est constitué de trois jardins hors-sol, les « *jardins-terrasses* » situés sur les terrasses du 4^e et du 5^e étage, ainsi que dans la cour arrière. Le Comité jardins-terrasses planifie, construit et s'occupe de l'organisation des jardins et les membres de la communauté collégiale sont invités aux différentes séances de jardinage. Le Cégep Saint-Laurent, quant à lui, est partenaire du projet des Serres du Dos Blanc.

Les universités

Les quatre universités montréalaises ont développé des activités en agriculture urbaine. À l'UQÀM, le Groupe de Recherche d'Intérêt Public (GRIP-UQÀM) a créé le collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable (CRAPAUD) en 2009. Celui-ci se donne comme mission de développer et promouvoir une agriculture urbaine plurielle, créative, viable et accessible, par l'expérimentation, la pratique, la recherche, l'autogestion, la diffusion et l'action politique. Le CRAPAUD a mis en œuvre différents types d'activités et d'aménagements sur le campus : des jardins collectifs opérés par des bénévoles, en bacs sur des terrasses ou au sol; un projet de rucher urbain pour la recherche et la fabrication de miel; des composteurs sur le terrain du Complexe des sciences; un volet recherche et éducation populaire (École d'été sur l'agriculture urbaine, ateliers divers, etc.). Enfin, le CRAPAUD se positionne politiquement pour une meilleure reconnaissance et l'intégration de l'agriculture urbaine à Montréal. Il a d'ailleurs initié en 2011 une *Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine*, visant l'intégration et la reconnaissance de l'agriculture urbaine dans les

politiques municipales, provinciales et nationales⁴¹. Cette Charte a été l'un des éléments de la pétition pour une consultation publique sur l'agriculture urbaine.

Le groupe *Sustainable Concordia*, de l'Université Concordia, chapeaute diverses initiatives reliées au développement durable, dont le projet *Concordia Greenhouse*. Cette initiative est localisée dans les serres sur le toit du bâtiment Hall de Concordia. Elle comprend du vermicompostage, un *Atrium Tea Garden*, un projet Aquaponique et un jardin *Four Season Growing*. En 2011, à travers ce projet a été créé le séminaire en agriculture urbaine *City Farm School*, donné au Campus Loyola. La *City Farm School* se donne comme mission première de faciliter l'éducation à travers un modèle basé sur l'expérience.

Depuis 2010, *Concordia Greenhouse* s'occupe également de *Vert ta ville*, projet de réseautage d'organismes communautaires et de projets de jardinage collectif qui vise l'éducation et la mise en commun des ressources pour les organismes travaillant dans le domaine de l'agriculture urbaine. Le projet comprend un volet échange de savoir-faire et de ressources : distribution gratuite aux jardins collectifs partenaires de semis poussés dans la serre en échange de services et d'ateliers offerts aux bénévoles, aux étudiants et aux membres de la communauté. L'autre volet est l'implantation et l'entretien du jardin collectif hors-sol de Mackay. En 2011, le jardin collectif est devenu un projet indépendant sous l'égide de *Sustainable Concordia*, avec l'aide des stagiaires de la *City Farm School*. Les récoltes de fruits, légumes et fines herbes du jardin sont partagées entre les participants, et les surplus sont offerts au Frigo Vert, la coopérative alimentaire de l'université.

À l'Université de Montréal (UdeM), quatre étudiants des cycles supérieurs en environnement et développement durable ont développé en 2011 un projet d'agriculture urbaine, la Production Agricole Urbaine Soutenable et Écologique (P.A.U.S.E)⁴². Ce projet touche autant à la production agroalimentaire de fruits et de légumes biologiques en bacs qu'à la culture d'arbres, ainsi qu'à la mycoculture et à l'apiculture. P.A.U.S.E propose aussi des activités de sensibilisation et d'éducation. Par ailleurs, l'UdeM a un projet de récupération et de compostage des matières organiques résiduelles issues des cafétérias du campus.

L'Université McGill intervient, quant à elle, en agriculture urbaine via la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement⁴³. La faculté gère, entre autres, une ferme expérimentale et démonstrative de 205 hectares sur le Campus McDonald. Les autres projets en agriculture urbaine sont : *McGill Feeding McGill*, une production de fruits et légumes du campus MacDonald destinée au campus principal; le *Macdonald Student Ecological Garden (MSEG)*, dont les légumes sont vendus au Marché Ste-Anne et donnés à la cuisine collective du campus et aux banques alimentaires; le *McGill Farmers Market*, qui, depuis 2008, a lieu une fois par semaine en septembre et octobre; le *Campus Crops*, jardin collectif dont la production sert à une cuisine collective étudiante; et le *Thompson House Permaculture Garden*, un aménagement paysager avec des plantes comestibles.

⁴¹ Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine, doc. 4.9, p. 1

⁴² P.A.U.S.E, doc. 9.2.39, p. 2

⁴³ Documents de la section 4.4

D'autre part, l'Université McGill a intégré l'agriculture urbaine à ses façons de faire à travers deux projets, le *Sustainability Project Fund* et le *McGill Food Systems Project*. Toutefois, si l'université constate une augmentation des initiatives en agriculture urbaine, elle note aussi une baisse des inscriptions dans ses programmes académiques en agriculture.

Certaines institutions laïques ou religieuses mettent leur terrain à la disposition des jardiniers dans le cadre de jardins communautaires ou collectifs.

1.3.3 Le milieu communautaire

Les groupes communautaires qui œuvrent en agriculture urbaine sont très nombreux. Ils sont impliqués dans presque chaque composante de l'agriculture urbaine soit : la production, la distribution et la transformation. De plus, un grand nombre d'organismes gèrent à la fois des activités de production, de transformation et/ou de distribution.

Il est intéressant de noter qu'un regroupement d'intervenants de différents milieux existe depuis deux ans. Le Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU) est un regroupement de plus de 40 acteurs divers concernés par l'état de l'agriculture urbaine à Montréal, œuvrant dans les milieux de l'environnement, de la souveraineté alimentaire, ou en agriculture urbaine. Parmi eux, on retrouve des groupes communautaires, des éco-quartiers, des universités, ou encore des entreprises privées. Le collectif, formé en 2010, cherche à soutenir et à encourager toutes formes d'agriculture urbaine dans la métropole. C'est en vertu du droit d'initiative que la mobilisation citoyenne, suscitée par les rencontres et les travaux du GTAU, a résulté en la tenue d'une consultation publique sur l'agriculture urbaine.

Les jardins collectifs sont généralement regroupés en réseaux. Ces réseaux sont gérés soit par les organismes porteurs des éco-quartiers, soit par des organismes d'entraide et de solidarité. Certains réseaux gèrent jusqu'à une quinzaine de jardins, comme le Réseau des jardins collectifs de Côte-des-Neiges (13 jardins), porté par la Société environnementale de Côte-des-Neiges; le Réseau des jardins collectifs de Villeray (15 jardins), porté par la Maison de Quartier Villeray; ou le Réseau des jardins de la Victoire, porté par Action Communiterre (10 jardins). Depuis 2006, il existe, à l'échelle de la province, le Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJCQ), qui vise à consolider les réseaux et à soutenir les organismes qui œuvrent au développement des communautés par le jardinage collectif. Dix-sept des réseaux de Montréal sont membres du RJCQ.

Les groupes communautaires peuvent aussi être, en quelque sorte, les relais du secteur public. En effet, outre les éco-quartiers déjà mentionnés plus haut, plusieurs programmes ou propriétés de la Ville de Montréal sont pris en charge par des organismes communautaires. Ainsi, l'organisme D-Trois-Pierres administre la ferme écologique du Parc-nature du Cap-Saint-Jacques, propriété de la Ville de Montréal.

En parallèle, des OBNL développent des initiatives qui ne sont pas proposées par des programmes municipaux. Certains développent des partenariats, parfois avec les secteurs public, institutionnel ou autres. Certains de ces organismes sont spécifiquement dédiés à des pratiques en agriculture urbaine. Le Santropol roulant, par exemple, produit des aliments dans ses jardins, les transforme et les distribue à des personnes en perte d'autonomie, des personnes âgées pour la plupart. D'autres organismes incluent l'agriculture urbaine dans leurs actions sans que ce soit leur vocation principale. Le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM) a, par exemple, comme mission de développer et de partager son expertise liée aux approches viables et démocratiques de développement urbain durable, notamment en matière de réduction des îlots de chaleur urbains. En ce sens, le CÉUM élabore et met en œuvre divers projets de verdissement qui incluent de l'agriculture urbaine. En collaboration avec le Palais des congrès de Montréal, le CÉUM participe au projet *Culti-Vert* qui consiste en l'aménagement d'une section de jardins sur le toit du Palais des congrès, dont un jardin potager en bacs. Il pilote également le projet *Quartiers verts, actifs et en santé*, appliqué dans cinq secteurs à Montréal. Enfin, son programme *La Ville en vert* vise, en collaboration avec l'OMHM, à l'aménagement d'îlots de fraîcheur et d'infrastructures permettant l'agriculture urbaine sur les terrains des habitations à loyer modique.

1.3.4 Les initiatives d'affaires et privées

Plusieurs entreprises ont intégré des projets d'agriculture urbaine dans leur milieu de travail. Par exemple, l'activité d'agriculture urbaine peut soutenir l'activité principale, comme c'est le cas du restaurant de l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth, qui dispose d'un potager et de ruches afin d'approvisionner – en partie – les cuisines. Des entreprises ou des promoteurs peuvent aussi intégrer un potager à leur bâtiment pour une utilisation interne, au profit de leurs employés, comme c'est le cas pour les sièges sociaux de la firme Aldo, du Cirque du Soleil et du cabinet d'architectes Rayside Labossière, mais aussi de la Maison Produktive dans Pointe-Saint-Charles. D'autres encore distribuent leurs récoltes à des organismes communautaires, comme c'est le cas de la succursale de la Caisse populaire Desjardins du Mont-Royal, qui donne les récoltes du potager installé sur son toit aux Cuisines Collectives du Grand Plateau.

D'autre part, des entreprises privées ont fait de l'agriculture urbaine leur champ d'action principal, que ce soit en tant que producteurs – fermes – ou en tant qu'entreprises de services et commerciales – aménagement de jardins, vente d'outils, de plants et de graines, etc.

Du côté des producteurs, on retrouve quelques fermes sur le territoire de la Ville de Montréal, toutes situées dans l'ouest de l'île, dans les arrondissements de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève et de Pierrefonds-Roxboro, ainsi qu'une ferme urbaine (production en serres), dans l'arrondissement d'Ahuntesic-Cartierville. L'une de ces entreprises relève de l'économie sociale, la Ferme Bord-du-Lac sur L'Île Bizard. Sa mission est de former la relève agricole et de favoriser les modèles agricoles novateurs.

Quant aux entreprises de services et aux commerces, on compte des entreprises plus traditionnelles, telles que les pépinières, les marchés ou les commerces d'outils de jardinage,

qui fournissent les producteurs, qu'ils soient individuels, communautaires ou commerciaux. De plus, ces dernières années, des services spécialisés sont apparus : consultants en conception de toit vert, en aménagement comestible, etc.

Il existe également des initiatives privées qui, pour le moment, ne sont pas à vocation commerciale. Ainsi, des sites Internet de dons de plants ou d'échange de récolte ont été créés durant la dernière année⁴⁴.

1.4 Les objectifs visés et les bénéfices associés

Les initiatives montréalaises en agriculture urbaine poursuivent une multitude d'objectifs, qui ont une multitude d'effets. L'agriculture urbaine touche à différents domaines, que ce soit l'environnement, le développement économique, l'action sociale, la santé ou l'éducation. En témoignent les différents programmes de financement, émanant tantôt du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), tantôt du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), ou du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Si certains acteurs s'inscrivent clairement dans l'un ou l'autre de ces domaines, la majorité situent leurs activités en agriculture urbaine dans plusieurs champs d'intervention.

Les objectifs et les bénéfices d'un programme en AU sont souvent transversaux, comme en témoignent les objectifs du programme de Jardins communautaires de la Ville de Montréal : « *Le programme des Jardins communautaires a été instauré pour permettre aux Montréalais de pratiquer le jardinage :*

- *en des lieux spécifiques organisés pour favoriser un loisir qui contribue au mieux-être de la collectivité :*
 - ✓ *en stimulant l'interaction sociale;*
 - ✓ *en favorisant l'embellissement du milieu;*
 - ✓ *en rendant possible la production d'aliments nutritifs, à peu de frais.*
- *dans une structure d'encadrement qui permet :*
 - ✓ *de recevoir des conseils pratiques de jardinage;*
 - ✓ *de faire l'apprentissage de nouvelles techniques horticoles qui, tout en respectant les sols, permettent d'en augmenter le rendement;*
 - ✓ *de développer et partager un savoir-faire.*

Cette activité formatrice, en plus de procurer de grandes satisfactions, favorise le contact avec la nature, permet de faire de l'exercice physique, développe certaines habitudes propices à la sauvegarde de l'environnement telles que le compostage de ces matières organiques en vue d'une utilisation ultérieure pour enrichir les sols. »⁴⁵

⁴⁴ www.plantcatching.com, <http://troctonjardin.blogspot.ca/>, consultés le 13 juillet 2012

⁴⁵ Arrondissement de Ville-Marie, Le cahier de gestion du programme des jardins communautaires - Juin 2005, doc. 5.2.7, p. 4

Un survol des principaux objectifs poursuivis ou bénéfiques recherchés par les initiatives en agriculture urbaine est présenté dans cette section.

L'environnement

Le domaine de l'environnement est interpellé à de nombreux égards. Il est fréquent que les projets d'agriculture urbaine soient développés dans le cadre de programmes de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur. C'est le cas notamment des organismes *Y a quelqu'un l'aut' bord du mur* et du Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM), qui ont introduit des potagers ou des aménagements paysagers comestibles dans des projets qui ne prévoyaient pas forcément, au départ, le développement de l'agriculture urbaine. À l'inverse, la plupart des projets en agriculture urbaine associent à leur démarche l'amélioration de la qualité de l'air et l'augmentation du couvert végétal, participant ainsi à rafraîchir l'espace urbain.

Les bénéfices rapportés concernent aussi le maintien de la biodiversité, la réduction des eaux de ruissellement, ou encore la diminution des gaz à effets de serre. En effet, la production locale de fruits et légumes est vue comme agissant sur ce dernier point, à la fois par l'introduction de végétaux et par la réduction du transport des produits alimentaires. Cet argument est notamment utilisé par les Fermes Lufa, qui ne livrent pas leurs paniers à plus de 10 km de leur lieu de production.

L'agriculture urbaine est également, pour beaucoup d'intervenants, l'occasion d'appliquer des pratiques écologiques à base d'engrais naturels et sans pesticides. La récupération et le compostage des matières organiques sont d'ailleurs très présents.

L'aspect social

Les bienfaits sociaux sont aussi mis de l'avant. Un grand nombre d'intervenants insistent sur l'aspect convivial de l'activité, qui permet de lutter contre l'isolement et de créer toutes sortes de liens : entre voisins, entre générations, etc. À ce titre, certains projets d'agriculture urbaine sont proposés dans une optique de revitalisation urbaine, que ce soit dans des secteurs de RUI ou dans les cours d'habitations à loyer modique (HLM). On mentionne alors l'objectif de renforcer le tissu social et la solidarité à travers ces activités, mais aussi celui de l'appropriation des espaces communs. Des activités comme les jardins collectifs, les ateliers de semis ou de cuisine collective sont souvent proposées pour atteindre ces objectifs. L'embellissement du milieu de vie et la satisfaction d'y prendre part sont également mentionnés comme des bienfaits de l'agriculture urbaine, participant à développer le sentiment d'appartenance et la cohésion sociale.

D'autres acteurs insistent davantage sur la mobilisation citoyenne, la sensibilisation à certaines réalités économiques et sociales, ou la promotion de valeurs de développement durable et de

solidarité. L'organisme Santropol Roulant met de l'avant le concept de justice alimentaire et cherche à mettre en place un système alimentaire sain, juste et durable.⁴⁶

Certaines initiatives, en visant des publics et des problématiques spécifiques, ont des objectifs sociaux précis tels que l'inclusion des immigrants en voie de francisation (jardin collectif de VRAC environnement), ou l'insertion socioprofessionnelle. Par exemple, la ferme D-Trois-Pierres a pour objectif principal d'aider des jeunes de 18 à 35 ans à intégrer le marché du travail en leur offrant une expérience de travail et de vie qui permet leur insertion sociale.⁴⁷

La santé

L'objectif de sécurité alimentaire est présent dans de nombreuses initiatives. Ainsi, beaucoup se donnent la mission d'assurer l'accès à une alimentation saine et abordable, ou encore de conscientiser le public à cette problématique. C'est le cas notamment d'acteurs institutionnels montréalais tels la DSP de Montréal, dont l'une des missions est l'amélioration de l'environnement alimentaire à Montréal, ou la CRÉ-Montréal, qui vise le développement d'un système alimentaire durable et équitable, et d'acteurs communautaires comme les réseaux de jardins collectifs. Des organismes communautaires ont également des objectifs en lien avec la santé. C'est notamment le cas de Nutri-Centre LaSalle qui cherche à fournir à des familles, personnes seules, âgées ou à mobilité réduite, vivant dans un contexte de vulnérabilité, un apport en fruits, légumes, herbes aromatiques, de façon suffisante pour atteindre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, soit 400 gr par jour pour un adulte et 250 gr pour un enfant de moins de 12 ans.⁴⁸

Dans une moindre mesure, l'aspect thérapeutique des activités de jardinage est parfois recherché. En effet, certains intervenants utilisent l'agriculture urbaine en vue de procurer un bien-être physique et mental à une population fragilisée.

L'économie

L'agriculture urbaine est aussi régulièrement associée à une réduction des dépenses. Beaucoup défendent le fait que produire soi-même fruits et légumes permet d'améliorer les conditions économiques d'un individu ou d'une famille en réduisant le coût de son épicerie. Dès lors, les initiatives dans les quartiers plus défavorisés, notamment dans les déserts alimentaires⁴⁹, avancent cet objectif, jumelé à la sécurité alimentaire⁵⁰. Par exemple, selon une estimation des

⁴⁶ Santropol Roulant, doc. 9.1.15, p. 2

⁴⁷ Mme Judith Colombo, D-Trois-Pierres, doc. 8.2, L. 1052-1055

⁴⁸ Nutri-Centre LaSalle, doc. 9.2.34, p. 4

⁴⁹ Un désert alimentaire est un secteur de la Ville où la population n'a pas accès à des fruits et légumes frais à distance de marche. Cette distance est généralement associée à un rayon de 500 m

⁵⁰ Selon la DSP, « *Le concept de sécurité alimentaire signifie que : Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse des processus naturels et, par conséquent, durable; La consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales qui sont à la fois justes, équitables et morales; Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine; L'aptitude de chacun à acquérir des*

animateurs horticoles de plusieurs arrondissements de la Ville de Montréal, un jardinet de 18 m² pourrait produire la plupart des légumes frais consommés par deux personnes durant 6 mois. Ils estiment également que cette production annuelle vaut entre 150 \$ et 300 \$ selon le jardinier pour un investissement de 50 \$ à 75 \$.⁵¹

Pour d'autres types d'acteurs, comme les commerçants ou les professionnels, il s'agit de démontrer que l'agriculture urbaine peut être une source de rentabilité. L'objectif est de développer ce domaine comme une sphère d'activité économique viable, répondant à une demande croissante. Pour d'autres intervenants d'affaires, il s'agit davantage d'une valeur ajoutée à leur activité principale ou une question d'image corporative.

Dans le cas de la zone périurbaine, l'aspect économique implique aussi la promotion de l'agriculture par l'agrotourisme.⁵²

L'éducation et la formation

À travers les ateliers ou la mise à disposition de professionnels, bon nombre d'initiatives partagent l'objectif non seulement d'enseigner une pratique, mais aussi de sensibiliser à des problématiques relevant de la santé ou de l'environnement. L'éducation vise les enfants – notamment les écoles – mais aussi les adultes.

Des écoles et différents organismes locaux développent déjà des projets qui permettent aux enfants de se familiariser avec les notions d'agriculture qui, parfois, sont intégrées au projet pédagogique ou au programme d'activités parascolaires. Dans le quartier Pointe-Saint-Charles, un projet d'école alternative, dont le programme éducatif est axé sur la nature, est en élaboration avec la CSDM. Dans le cadre de leur programme, les enfants seront, entre autres choses, amenés à faire de l'agriculture en milieu urbain et à cuisiner leurs récoltes.⁵³

Pour les adultes, des activités vont généralement mettre l'emphase sur une saine alimentation et des pratiques de jardinage écologiques.

Dans le cadre d'activités agrotouristiques, la ferme D-Trois-Pierres reçoit des milliers de visiteurs par année. Ces activités servent de vitrine sur le monde agricole⁵⁴ et permettent de rapprocher les citoyens de la nature.

aliments est garantie; Les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur les plans personnel et culturel; Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine. », site web : [http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/index.php?id=523&tx_wfqbe_pi1\[uid\]=834](http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/index.php?id=523&tx_wfqbe_pi1[uid]=834), consulté le 2 août 2012

⁵¹ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 20

⁵² Mme Judith Colombo, D-Trois-Pierres, doc. 8.2, L. 1061-1062

⁵³ Mme Trepine Baldo, doc. 9.1.34, p. 3; <http://www.ecolealternativepsc.com/>, consulté le 1^{er} août 2012

⁵⁴ Mme Judith Colombo, D-Trois-Pierres, doc. 8.2, L. 1057-1059 et L. 1061-1062

Les acteurs universitaires ont également des objectifs éducatifs s'adressant aux enfants et aux adultes. C'est notamment le cas du projet « je mange, donc je suis » de l'Université McGill. Ce projet de vulgarisation et de pédagogie scientifique est adapté aux écoles primaires et secondaires. Le groupe de recherche P.A.U.S.E de l'Université de Montréal souligne à cet égard que leur objectif « [...] *n'est pas tant de maximiser la production de miel, mais plutôt de démontrer que les abeilles peuvent bel et bien cohabiter avec l'homme en ville.* »⁵⁵

Le groupe Alternatives, dans le cadre de son projet Jardin sur les toits, né en 2003, fait la promotion de la récupération des espaces inutilisés dans l'environnement urbain, tels que les toits, les terrasses et les balcons, pour développer de nouveaux espaces verts, communautaires et productifs. L'organisme assiste également ses partenaires dans la création de nouveaux modèles de production alimentaire simples, abordables, écologiques et participatifs. Plusieurs groupes et entreprises qui ont profité de l'expertise d'Alternatives sont maintenant autonomes et deviennent des lieux de démonstration. L'objectif principal du projet Jardin sur les toits est d'accompagner les groupes dans les différentes étapes de la création de leur jardin urbain afin d'en assurer la pérennité et l'appropriation par la communauté.⁵⁶

La recherche et l'innovation

Certaines initiatives ont inclus dans leur mandat le développement technologique et l'innovation. Les universités, mais aussi des professionnels, comme la Ferme Bord-du-Lac, ont notamment pour but de favoriser et de développer des modèles agricoles novateurs.

Parfois les activités ont des objectifs bien précis, comme c'est le cas pour Miel Montréal, qui cherche à consolider les différentes initiatives d'apiculture à Montréal et à standardiser les pratiques, ainsi qu'à favoriser et promouvoir le développement de projets d'apiculture urbaine.⁵⁷

1.5 Encadrement régional et municipal

La planification de la Ville s'effectue à l'aide de différents outils et à différents niveaux (Communauté métropolitaine de Montréal, Ville, arrondissements). Cette section regroupe les plans, les politiques, les programmes de la Ville ou des sociétés paramunicipales, ainsi que des règlements qui touchent directement l'agriculture urbaine à Montréal.

⁵⁵ P.A.U.S.E, doc. 9.2.39, p. 5

⁵⁶ Alternatives, doc. 9.2.28, p. 2-3

⁵⁷ Miel Montréal, doc. 9.1.40, p. 1-2

1.5.1 La planification et les orientations

1.5.1.1 La Communauté métropolitaine de Montréal

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) adopté en décembre 2011 par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), a un objectif (1.3) directement en lien avec l'agriculture dans la région métropolitaine. Le document souligne également la variété des initiatives en agriculture urbaine dans la région de Montréal, ainsi que la création de la Charte citoyenne montréalaise portant sur ce sujet. En raison de l'importance grandissante de l'agriculture urbaine et des bénéfices pour les quartiers de ces activités, la CMM invite les municipalités régionales de comté et les Agglomérations à reconnaître l'agriculture urbaine dans leurs outils règlementaires.⁵⁸

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (2011)

Objectif 1.3	Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture
Critère 1.3.1	Augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine

1.5.1.2 La Ville de Montréal

L'administration municipale a, pour sa part, pris des engagements en lien avec le verdissement, la protection de la biodiversité, mais aussi concernant les initiatives en agriculture urbaine dans le Plan d'urbanisme (2004), le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et le projet de Plan de développement de Montréal. Le Plan d'urbanisme a été adopté en 2004 et il est actuellement en processus de révision. Le Plan de développement de Montréal n'a pas encore été adopté, il est actuellement en élaboration.

Le Plan d'urbanisme (2004)

Chapitre 2.5	Un paysage urbain et une architecture de qualité
Action 11.4	Préserver et mettre en valeur le caractère champêtre et les activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville

⁵⁸ Plan métropolitain d'aménagement et de développement, doc. 4.11, p. 86-88

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

Action 15 : Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur	Montréal s'engage à : en lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine .
Action 31 : Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité	Montréal s'engage à : créer un paysage humanisé, tel que défini par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, sur des terres agricoles.
Action 32 : Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain	Montréal s'engage à : adopter et mettre en œuvre avec les partenaires une Stratégie de biodiversité et de verdissement. Les partenaires s'engagent à : pratiquer l'agriculture urbaine sur leur terrains ou édifices pour en faire bénéficier leurs employés et / ou la collectivité.

Le Projet de Plan de Développement de Montréal⁵⁹

Consolider et améliorer les quartiers existants	L'amélioration de la sécurité alimentaire par un meilleur accès aux aliments santé, en favorisant notamment l'implantation de marchés publics et l'agriculture urbaine de proximité (toits verts, jardins collectifs et privés).
Favoriser des aménagements et une architecture de qualité	Des interventions visant à réduire les impacts sur l'environnement. « <i>Le verdissement des quartiers suppose de poursuivre l'adoption de mesures ou de règlements qui encouragent la plantation d'arbres, l'aménagement de jardins communautaires et privés, l'agriculture urbaine, l'installation de toits verts, la limitation des surfaces imperméables, la mise en réseau des espaces verts, le verdissement des aires de stationnement et des ruelles, etc.</i> »

Le maire de Montréal et plusieurs élus ont également signé la Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement en avril 2010, dans laquelle les

⁵⁹http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PLANIFIER_MTL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/VERSION_INTEGRALE_PROJET_PLAN_JUIN2012.PDF, p. 27 et 52

signataires s'engagent notamment à « *développer l'agriculture urbaine durable sous différentes formes.* »⁶⁰

Treize des dix-neuf arrondissements de la Ville ont adopté des plans locaux de développement durable jusqu'à maintenant. Parmi ceux-ci, plusieurs⁶¹ ont des orientations, des objectifs ou des actions ayant un lien plus ou moins direct avec l'agriculture urbaine. Tous ces plans ont généralement des objectifs de verdissement et de réduction des îlots de chaleur, des orientations traitant de la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts, ou encore sur la plantation d'arbres.

Cependant, certains ont des actions directement liées à l'agriculture urbaine. En voici quelques exemples.

Le Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension s'engage notamment à soutenir les initiatives en agriculture urbaine en lien avec l'objectif d'améliorer les infrastructures vertes à Montréal, en faisant passer la canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 par rapport à 2007.⁶²

Outre les engagements concernant la protection de la biodiversité, le verdissement et la mise en place de quartier durable, le Plan local de développement durable 2011-2015 de l'arrondissement de Saint-Laurent comporte quelques éléments en lien avec l'agriculture urbaine, car l'arrondissement s'engage à poursuivre son soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Hodge-Place Benoit, qui comprend des éléments importants en agriculture urbaine. L'arrondissement s'engage également à soutenir une autre démarche de RUI dans le quartier Chaméran.⁶³

Afin de faire la promotion d'une alimentation saine, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a identifié dans son Plan d'action de développement durable 2010-2015 une série d'actions : participer activement à l'implantation d'un nouveau marché public permanent; soutenir les marchés saisonniers de l'arrondissement; maintenir le soutien financier et administratif aux jardins communautaires afin de garantir l'offre aux citoyens.⁶⁴

Pour sa part, l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve s'engage dans son Plan local de développement durable 2011-2015 à favoriser l'achat de composteurs domestiques via les éco-quartiers et à soutenir la pratique du compostage chez les membres des jardins communautaires.⁶⁵

⁶⁰ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 14 et Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement, doc. 5.2.18, p. 1

⁶¹ Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, Saint-Laurent, Saint-Léonard, Ville-Marie, Ahuntsic-Cartierville, Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro, L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

⁶² Le Plan local de développement durable 2011-2015 – Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension, doc. 5.2.8, p. 16

⁶³ Le Plan local de développement durable 2011-2015 - Saint-Laurent, doc. 5.2.9, p. 18

⁶⁴ Plan d'action de développement durable 2010-2015 - Ahuntsic-Cartierville, doc. 5.2.12, p. 21

⁶⁵ Le Plan local de développement durable 2011-2015 – Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, doc. 5.2.13, p. 20

Les actions 21 et 35 du Plan d'action en environnement 2011-2015 de l'arrondissement de Montréal-Nord sont directement en lien avec l'agriculture urbaine. Par ces actions, l'arrondissement s'engage à mettre en place un marché public saisonnier offrant des produits frais et à sensibiliser les nouveaux promoteurs à construire des toits verts comprenant des aménagements paysagers ou de la culture maraîchère.⁶⁶

Une des stratégies incluses dans le Plan stratégique de développement durable de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est d'améliorer l'accessibilité des résidents de l'arrondissement aux aliments frais, de qualité et de provenance locale. Pour ce faire, l'arrondissement s'engage à promouvoir l'achat d'aliments locaux par l'implantation d'un marché public saisonnier; à sensibiliser et encourager la population de l'arrondissement à l'agriculture urbaine et à promouvoir l'agriculture urbaine dans les cours d'écoles. L'arrondissement s'engage également à poursuivre la distribution de composteurs domestiques.⁶⁷

Une des actions comprises dans le Plan local de développement durable 2010-2015 de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève est de mettre en place un projet de paysage humanisé qui comprendrait un accès aux milieux naturels et le redéveloppement de l'agriculture.⁶⁸ Un paysage humanisé est un statut de protection en vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec. Cette Loi définit le paysage humanisé comme : « *une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine.* »⁶⁹

La Ville de Montréal a également adopté en 2005, la Politique de l'arbre de Montréal. Sans avoir de mention précise concernant l'agriculture urbaine ou les arbres fruitiers, la vision de cette Politique est de placer « [...] *l'arbre au cœur de l'urbanité montréalaise dans le but d'assurer à la métropole un avenir viable et durable, de soutenir le caractère identitaire de son paysage ainsi que d'améliorer la qualité des milieux de vie.* »⁷⁰ Dans cette Politique, il est notamment reconnu que l'augmentation de la diversité des espèces d'arbre est bénéfique pour plusieurs raisons dont le contrôle des ravageurs. Un engagement y est formulé en ce sens.⁷¹ Le Plan d'action Canopée 2012-2021 adopté en juin 2012 vise, pour sa part, à augmenter la couverture arborescente de 20 % à 25 % à Montréal, avec une plantation de 300 000 arbres en

⁶⁶ Plan d'action en environnement 2011-2015 - Montréal-Nord, doc. 5.2.14, p. 5

⁶⁷ Plan stratégique de développement durable - 2012- Pierrefonds-Roxboro, doc. 5.2.15, p. 86 et 91

⁶⁸ Plan local de développement durable 2010-2015 – L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, doc. 5.2.16, p. 2

⁶⁹ Site web :

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_61_01/C61_01.htm, consulté le 1^{er} juin 2012

⁷⁰ Politique de l'arbre, doc. 5.2.4, p. 10

⁷¹ Politique de l'arbre, doc. 5.2.4, p. 21

10 ans, afin, entre autres, de combattre les îlots de chaleur et de réduire les eaux de ruissellement⁷².

1.5.1.3 Les programmes soutenus par la Ville et plusieurs sociétés paramunicipales

Différents projets de revitalisation urbaine ou résidentielle (construction neuve ou de rénovation) pilotés par les directions de l'Habitation, de l'Environnement et du développement durable, de la Diversité sociale, ou par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), comportent certains éléments d'agriculture urbaine.⁷³

Le programme Accès logis

Quelques projets de logements sociaux et communautaires prévus dans le cadre du programme Accès logis, programme géré par la direction de l'Habitation de la Ville de Montréal, ont des activités directement ou indirectement liées à l'agriculture urbaine, comme des jardins en bacs sur les toits. La revitalisation de l'îlot Pelletier dans l'arrondissement de Montréal-Nord est un bel exemple. En plus de la rénovation de 140 logements et du verdissage des alentours, ce projet a permis le développement de jardins collectifs.⁷⁴

Les quartiers 21

Le programme Quartier 21, initié en 2005, s'inspire de l'Agenda 21 des Nations Unies. Ce programme est financé par la direction de l'Environnement et du développement durable de la Ville de Montréal et par la DSP de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Ces projets sont réalisés par des organismes locaux avec le soutien de l'arrondissement. Ces projets placent la participation citoyenne et la mobilisation des acteurs locaux au cœur de leur démarche. À ce jour, trois des projets de Quartier 21 réalisés à Montréal ont des composantes en agriculture urbaine (Côte-Saint-Paul, arrondissement du Sud-Ouest; Place Benoît, arrondissement de Saint-Laurent; îlot de chaleur au centre-ville, arrondissement de Ville-Marie).

L'exemple du projet de Quartier 21 : Côte-Saint-Paul, secteur Galt⁷⁵

Ce projet, réalisé entre 2005 et 2008, s'est principalement articulé autour d'activités en lien avec l'environnement. La création du jardin collectif éGALITerre est l'une des réalisations de ce projet directement en lien avec l'agriculture urbaine. Ce projet a également permis d'aménager

⁷² Site Web : http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=19068, consulté le 17 août 2012

⁷³ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 26

⁷⁴ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 26-27 et 51

⁷⁵ Site web : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/d_durable_fr/media/documents/Q21_fiche%20Cote%20St-Paul.pdf, consulté le 1^{er} juin 2012

le premier toit vert de l'arrondissement et un site de compostage collectif. Le secteur de la rue Galt a aussi fait l'objet d'un projet de RUI.

L'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009-2012

L'entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec est gérée par la direction de la Diversité sociale. L'objectif de cette entente est de soutenir financièrement des projets visant à améliorer la sécurité alimentaire de familles démunies. Dans le cadre de cette entente, les arrondissements peuvent financer des initiatives d'organismes communautaires telles que la mise en place de jardins collectifs, la plantation d'arbres fruitiers ou encore l'aménagement de jardins sur les toits.⁷⁶

Le programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI)

Les projets de Revitalisation urbaine intégrée sont également financés par la direction de la Diversité sociale. Cette approche de développement urbain, économique et social combine l'apport des citoyens, des représentants des secteurs privés et publics, des élus et des organismes communautaires afin d'améliorer la qualité de vie des résidents des quartiers défavorisés. Trois opérations RUI comprennent un volet en agriculture urbaine (RUI Hodge-Place Benoît à Saint-Laurent, Montréal-Nord et Lachine). Parmi les réalisations des ces trois RUI, on retrouve la plantation d'arbres fruitiers, l'aménagement d'un jardin communautaire, des ateliers de jardinage biologique et de jardinage sur les balcons, l'aménagement d'un jardin collectif (Kiwibox).⁷⁷

Les programmes Habiter la mixité et La Ville en vert

L'OMHM pilote deux programmes qui encouragent les activités de jardinage : Habiter la mixité et La Ville en vert. Le programme Habiter la mixité a pour objectif d'accueillir les nouveaux arrivants et favoriser les échanges entre les différentes cultures, notamment par des activités de jardinage. La Ville en vert est, pour sa part, un projet mis en place conjointement avec le CÉUM, qui vise à créer des îlots de fraîcheur et à améliorer le milieu de vie dans les habitations à loyer modique (HLM) de Montréal. Il s'agit principalement d'interventions de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur, mais certains projets incluent des volets en agriculture urbaine. De plus, en collaboration avec le CRE, le CÉUM et les éco-quartiers, l'OMHM soutient d'autres initiatives en lien avec l'agriculture urbaine, dont des jardins collectifs.⁷⁸

1.5.2 La réglementation municipale

Les principaux règlements municipaux de portée générale qui peuvent avoir une incidence sur l'agriculture urbaine sont les suivants : Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des

⁷⁶ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 28

⁷⁷ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 28-29 et 50-51

⁷⁸ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 28-31

logements (03-096, art. 25); Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. 0-o.1); Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041, Annexe I).⁷⁹ Le règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements prohibe notamment l'encombrement des balcons lorsque ceux-ci sont considérés comme des sorties d'urgence. Le règlement sur l'occupation du domaine public peut avoir des répercussions sur les projets de ruelle verte, par exemple.

Certains règlements d'arrondissement peuvent également avoir des impacts sur les possibilités en agriculture urbaine. Voici les principaux sujets des ces règlements : la contribution aux fins de parc, le verdissement, les structures autorisées en façade, l'installation de serres en secteur industriel et finalement, la garde et l'élevage d'animaux de la ferme ou de basse-cour.⁸⁰

⁷⁹ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 38-39

⁸⁰ Ville de Montréal, État de l'agriculture urbaine à Montréal, doc. 3.1, p. 39-40

2. Les préoccupations, les attentes et les opinions des participants

Le présent chapitre propose une synthèse des opinions exprimées au cours du processus de consultation publique. La commission a choisi de rassembler ici les éléments d'analyse, les problématiques et les pistes de solutions soumis par les intervenants, tandis que les éléments relevant de la description des activités ont été intégrés au chapitre 1.

Le processus de consultation publique comprenait tout d'abord les six séances d'information et d'échanges, qui ont été tenues le 17 mai, puis les 5, 11, 12, 13 et 14 juin à travers la Ville de Montréal. Au total, 260 personnes ont assisté à ces séances et 59 personnes sont intervenues pour partager leur expérience d'agriculture urbaine, pour poser des questions aux représentants de la Ville-centre, des arrondissements et du GTAU, ou encore émettre des commentaires ou des recommandations.

Sur ces 59 intervenants, seulement 10 représentaient des organismes, les autres s'exprimant à titre individuel. Ces citoyens ont, pour la quasi-totalité, une activité récurrente en agriculture urbaine : membres d'un jardin collectif ou d'un jardin communautaire, bénévoles pour un organisme œuvrant dans le domaine ou propriétaires d'un potager résidentiel. Dans les quartiers centraux, le public était majoritairement jeune. Lors de ces six séances, les sujets récurrents qui ont été abordés sont les jardins communautaires, le poste d'animateur horticole, l'élevage de poules en ville, la difficulté de compréhension de la réglementation municipale, et le besoin d'un interlocuteur à la Ville.

Par la suite, la commission a reçu 103 mémoires, dont 53 ont fait l'objet d'une présentation orale, et a entendu 3 présentations verbales sans dépôt de mémoire. Il y a eu 7 séances d'audition des mémoires, tenues entre le 18 et le 21 juin. En général, se dégage des mémoires et des différentes interventions, un ardent appel à la reconnaissance de l'agriculture urbaine et de ses bénéfices, ainsi que des besoins de structuration du milieu, de pérennisation des espaces dédiés et d'un meilleur encadrement des pratiques.

Le site « Montréal à cultiver » a été mis en ligne par l'OCPM pour la durée de la consultation. La commission a consulté les 71 fiches qui y ont été déposées. La catégorie « *jardins résidentiels* » est la plus représentée avec 20 fiches. On décompte 13 fiches concernant les jardins collectifs, 7 pour les projets socioéducatifs, 6 en « *verdissement / aménagement* », 5 pour les jardins communautaires, 5 en agriculture commerciale, 5 pour les jardins institutionnels, 5 pour le compostage, 4 fiches « *idées d'avenir* », et 1 fiche pour la catégorie « *élevage* ». Ces fiches de présentation des activités ont permis de compléter le portrait de l'agriculture urbaine à Montréal, notamment en ce qui concerne les jardins résidentiels, puisque peu d'information sur ce type de jardin était ressortie du reste du processus⁸¹.

⁸¹ Compilation des fiches du site web montrealacultiver.com, doc. 6.2

Les principaux commentaires, suggestions et recommandations des intervenants ont été regroupés ici dans huit sections thématiques. L'ordre des sections a été déterminé en fonction de la fréquence du thème dans les propos des intervenants.

2.1 Pertinence d'une consultation publique sur l'agriculture urbaine

2.1.1 L'exercice du droit d'initiative

La tenue d'une consultation publique sur le thème de l'agriculture urbaine (AU) a été saluée à maintes reprises. Si plusieurs personnes ont manifesté leur contentement de pouvoir venir présenter leurs expériences et leurs difficultés dans ce domaine, d'autres ont aussi tenu à souligner l'utilisation, pour la première fois, du droit d'initiative. Ainsi, pour le Conseil jeunesse de Montréal (CJM), il s'agit d'une « réussite historique dans la démocratie montréalaise »⁸². La Ville, comme le Groupe de travail en Agriculture Urbaine (GTAU) ont été félicités, l'une pour avoir offert cet outil aux citoyens, l'autre pour en avoir fait usage⁸³.

Dans ce contexte, quelques participants ont évoqué l'après-consultation, et ont souhaité voir un suivi des recommandations de la part de la Ville-centre et des arrondissements, expliquant que ce suivi était d'autant plus important que ce processus était initié par des citoyens⁸⁴.

2.1.2 Un secteur en effervescence

On a, par ailleurs, insisté sur l'importance d'amorcer une réflexion sur ce secteur d'activité en pleine effervescence. On constate que de plus en plus de gens s'intéressent et pratiquent une forme d'agriculture urbaine. L'allongement des listes d'attente pour les jardins communautaires, la multiplication des projets, l'augmentation des demandes de soutien auprès des arrondissements, l'apparition de petits marchés de producteurs locaux, ou encore le succès du programme promu par Équiterre, d'Agriculture soutenue par la communauté (ASC), en sont des indicateurs⁸⁵. Cet intérêt est remarqué par différents types d'acteurs. Un sondage a été mentionné à plusieurs reprises, selon lequel plus du tiers (35 %) des résidents de la grande région de Montréal cultivent des légumes, des petits fruits ou des fruits dans leur cour arrière, leur cour avant, sur leur balcon ou sur leur toit⁸⁶. De même, des organismes constatent un engouement pour les métiers liés à l'agriculture urbaine et une recrudescence du nombre de bénévoles qui veulent s'impliquer dans des projets d'agriculture urbaine, comme l'affirme le Santropol Roulant : « nous avons reçu plus de 40 applications pour 8 positions au sein de notre collectif d'apiculture et plus de 60 applications pour 7 mini-stages en agriculture urbaine et périurbaine. D'ailleurs, nos quarts de travail dans le jardin – 15 possibilités de bénévoles dans nos jardins par semaine – se remplissent plusieurs semaines à l'avance et nos ateliers horticoles

⁸² Conseil jeunesse de Montréal, doc. 9.1.33, p. 5

⁸³ D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 10; Héritage Montréal, doc. 9.2.49, p. 1

⁸⁴ Mmes Marie-Ève Desroches et Alice Fournier, doc. 9.1.48, p. 6; M. Mathieu Boyd, doc. 8.3, L. 1074

⁸⁵ Senneville Agricultural Group, doc. 9.2.1, p. 6; Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 4; Mme Caroline Bourgeois, doc. 8.4, L. 1505-1512; Mme Erika Kierulf, doc. 9.1.42, p. 1; Protec-terre, doc. 9.1.36, p. 6

⁸⁶ M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 6-7

sont connus pour leurs longues listes d'attentes. »⁸⁷ Pour certains, les jeunes seraient parmi les groupes d'intervenants les plus dynamiques en agriculture urbaine, en tant que porteurs de projets, bénévoles ou étudiants⁸⁸. Un intérêt grandissant pour des projets en AU a également été constaté de la part de groupes communautaires qui œuvrent en revitalisation urbaine ou pour la lutte à la pauvreté⁸⁹. De même, il a été mentionné que des institutions et des entreprises privées semblent s'intéresser de plus en plus à ce domaine, que ce soit comme projet économique, comme illustration de leur engagement en faveur du développement durable, ou encore pour leurs besoins internes⁹⁰.

Cet engouement est attribué par certains à une conscience écologique grandissante dans la population et à une aspiration à une alimentation plus saine⁹¹. « *L'opinion publique se fait de plus en plus critique par rapport au secteur de l'alimentation et de ses répercussions sur l'environnement, la société et le monde en général.* »⁹², croit la représentante de l'organisme Vert ta Ville. Pour un participant, cet engouement récent est principalement lié à la reconnaissance de la pertinence de l'agriculture urbaine, tant par les décideurs que par les citoyens⁹³. Dans ce contexte, plusieurs signalent que la Ville se doit de répondre à cet engouement, qui représente plutôt une opportunité à saisir⁹⁴.

2.2 Caractéristiques de l'AU et attentes des citoyens

2.2.1 Définition de l'agriculture urbaine

De la consultation, il est ressorti que la définition de l'agriculture urbaine (AU), d'une part, n'est pas clairement établie et, d'autre part, constitue un enjeu à ce stade-ci du développement de la pratique. Comment définir ce qui est de l'agriculture urbaine et ce qui n'en est pas ? a demandé un citoyen⁹⁵.

Tout d'abord, la plupart des intervenants ont insisté sur le fait que l'agriculture urbaine regroupe une grande variété d'activités et ne peut être restreinte à la culture maraîchère. Une définition complète doit, selon eux, également comprendre la plantation d'arbres et arbustes fruitiers, de fleurs comestibles, ou encore l'élevage de poules et d'abeilles⁹⁶. De même, un citoyen s'interroge quant à la pertinence d'inclure les marchés publics dans la définition de l'AU, sauf s'il y a distribution d'aliments produits en ville ou en milieu périurbain, ce qui n'est

⁸⁷ Santropol Roulant, doc. 9.1.15, p. 7

⁸⁸ Mme Sonya Girard, doc. 9.2.17, p. 3; M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 6-7

⁸⁹ Éco de la Pointe-aux-Prairies, CDC de la Pointe, CDC de Rivière-des-Prairies, CSSS de La Pointe-de-l'Île, doc. 9.2.15, p. 8; Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 1 et 3

⁹⁰ M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 6-7; Mme Karine Belzil, doc. 9.2.13, p. 3

⁹¹ Table de développement social de LaSalle, doc. 9.2.31, p. 2; Groupe des nouveaux fermiers de Montréal, doc. 9.1.14, p. 3; M. Samuel Krymalowski, doc. 9.2.40, M. Marc Donati, doc. 9.2.14, p. 2

⁹² Vert ta Ville, doc. 9.1.49, p. 7-8

⁹³ M. David Wees, doc. 9.2.9, p. 1

⁹⁴ Association de design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 1

⁹⁵ M. Cai Rintout, doc. 8.1, L. 940-955

⁹⁶ Sentier Urbain, doc. 9.2.27, p. 2; Mme Karine Belzil, doc. 9.2.13, p. 2

pas toujours le cas⁹⁷. Ces activités, que les intervenants veulent voir se développer, sont reprises dans la section 2.4.

Ensuite, l'agriculture urbaine peut se définir par rapport à l'agriculture rurale, mais aussi périurbaine. Pour plusieurs intervenants, l'agriculture urbaine se pratique en complémentarité avec celles-ci⁹⁸. Ainsi, pour l'UPA, les agricultures rurale et urbaine se distinguent par l'ampleur de la production et des terres allouées, mais aussi par les objectifs qu'elles poursuivent. Pour le regroupement, l'agriculture urbaine « *constitue un mouvement citoyen qui vient sensibiliser la population à l'importance de l'agriculture, de l'achat local et responsable, ainsi qu'aux bienfaits de consommer des aliments frais et de qualité.* »⁹⁹ Est-ce que toute activité agricole sur le territoire de l'île de Montréal doit être qualifiée d'« urbaine » ? La réponse est sans équivoque de la part des représentants de la Ferme D-Trois-Pierres, située dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, « *un arrondissement densément peuplé et à proximité des grands centres, nous nous considérons à part entière dans la définition d'agriculture urbaine* »¹⁰⁰. Pour ces producteurs, ce qui différencie la ferme périurbaine de la ferme rurale, c'est son lien avec la communauté, notamment par la distribution qui se fait sur place ou en circuit court.

De son côté, l'Ordre des agronomes du Québec (OAQ) fait la distinction entre agriculture et jardinage.¹⁰¹ L'agriculture serait une activité économique organisée, dans un but éventuel de commercialiser des produits d'origine animale ou végétale, tandis que le jardinage serait une activité individuelle ou collective visant plusieurs fins, dont celle d'assurer une production de fruits ou de légumes pour une période limitée. Les enjeux, les défis et les conséquences diffèreraient donc. Ces activités ont toutes deux leur place à Montréal, selon l'OAQ.

Au-delà de la description du type d'activité – la production d'aliments – beaucoup incluent d'autres visées dans la définition de l'agriculture urbaine. Ce qui fait dire à un citoyen : « *L'agriculture urbaine est un mouvement culturel, une pratique de production symbolique et d'appropriation spatiale, aux aspirations réformatrices très vastes.* »¹⁰² Certains les regroupent sous l'objectif commun de l'amélioration de la qualité de vie. De son côté, le Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable (CRAPAUD) inclut dans sa définition la diversité des objectifs qu'elle peut poursuivre : « *production agricole écologique, alternative et viable issue d'initiatives de résistance, de réintroduction et/ou de réappropriation du milieu urbain. Elle est plurielle et multifonctionnelle, car les objectifs de ses acteurs sont diversifiés et répondent aux enjeux sociaux, environnementaux, politiques et économiques.* »¹⁰³

⁹⁷ M. Mathieu Boyd, doc. 8.3, L. 1066-1069

⁹⁸ Santropol Roulant, doc. 9.1.15, p. 6-9

⁹⁹ Union des producteurs agricoles, doc. 9.1.20, p. 7

¹⁰⁰ D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 4

¹⁰¹ Ordre des agronomes du Québec, 9.2.18, p. 4

¹⁰² M. Louis Bourque, doc. 9.1.32, p. 2

¹⁰³ CRAPAUD, doc. 9.2.16, p. 9

2.2.2 Une pratique aux multiples bénéfices

Nombreux ont été ceux qui ont souligné que l'agriculture urbaine n'a pas la production alimentaire comme unique fonction, mais recouvre un grand nombre de fonctions dans les domaines environnemental, social ou économique. Pour un citoyen, cette pratique est d'ailleurs ce qui se rapproche le plus du concept de développement durable¹⁰⁴. L'agriculture urbaine serait à la jonction de préoccupations diverses et permettrait l'arrimage de ces préoccupations dans une même pratique. Si plusieurs ont employé le terme « multifonctionnelle » pour qualifier l'agriculture urbaine, beaucoup d'autres ont évoqué ses nombreux bénéfices ou bienfaits, et ses retombées dans divers domaines. Le plus souvent, cela a donné lieu à des énumérations telles que celle-ci : « *L'agriculture urbaine c'est à la fois le verdissement, l'embellissement, un apport alimentaire de qualité et souvent à faible coût et par le fait même, une réduction du transport de ces aliments, une meilleure gestion de l'eau de pluie, une réduction des déchets par le compost, une appropriation de la ville à échelle humaine par les citoyens, la création de liens intergénérationnels, interculturels et même juste entre voisins, l'échange de connaissances, l'opportunité de programmes éducatifs, de réinsertion et d'employabilité, une activité physique, un endroit pour relaxer et encore beaucoup plus.* »¹⁰⁵

Ainsi, tout en insistant sur l'un ou l'autre des bénéfices de l'agriculture urbaine, que ce soit sur ses retombées sociales ou sur sa contribution à l'amélioration du système alimentaire, la plupart des intervenants ont mentionné une série de retombées et rarement un seul aspect. Ces bénéfices recouvrent les domaines environnemental (lutte aux îlots de chaleur, augmentation de la biodiversité en milieu urbain, réduction du transport des aliments), social (développement du sentiment d'appartenance, lieux de socialisation et de détente, cohésion sociale, fonction éducative, responsabilisation des citoyens), de la santé (amélioration de la sécurité alimentaire, accès à une alimentation saine), économique (baisse du coût de l'épicerie, création d'emplois, potentiel de développement d'économie sociale), et de l'aménagement (verdissement, embellissement, participation citoyenne à la production de l'espace urbain).

Plusieurs intervenants ont mis l'accent sur certaines pratiques d'AU et leurs bénéfices. C'est le cas notamment des jardins collectifs, qui, pour plusieurs, revêtent une dimension sociale (appartenance à un groupe, partage de connaissances) plus forte que d'autres pratiques, y compris celle des jardins communautaires. L'organisme Paroles d'excluEs interprète en ce sens le choix d'un groupe de résidents pour l'aménagement d'un nouvel espace extérieur : « *le choix de la formule du jardin collectif montre l'importance pour les résidentEs de recréer un espace de socialisation et d'échanges qu'ils ne retrouvent pas toujours ailleurs* »¹⁰⁶. D'autres ont insisté sur le bien-fondé de développer des fermes dans une municipalité : opportunités récréatives et éducatives, lien direct avec le cycle alimentaire, qualité du paysage, valorisation des propriétés limitrophes, conservation d'un patrimoine¹⁰⁷.

¹⁰⁴ M. Daniel Rochefort, doc. 8.2, L. 1620.

¹⁰⁵ Mme Marie-Ève Voghel Robert, doc. 9.2.11, p. 1

¹⁰⁶ Parole d'excluEs, doc. 9.2.50, p. 8

¹⁰⁷ Senneville Agricultural Group, doc. 9.2.1, p. 9; Protec-Terre, doc. 9.1.36, p. 7

Pour les citoyens et groupes qui sont intervenus, les bénéfices de l'AU et sa pertinence au sein de la métropole sont indéniables. Ils souhaitent que la Ville reconnaisse à son tour la multifonctionnalité de l'agriculture urbaine et les nombreux bénéfices qu'elle engendre, en proposant un cadre qui permettrait que son potentiel soit entièrement exploité.

2.2.3 Reconnaissance des caractéristiques et du potentiel de l'agriculture urbaine

La plupart des participants souhaitent donc que la Ville prenne en compte l'agriculture urbaine dans ses interventions et sa prise de décision au regard des nombreux bienfaits qui découlent de sa pratique et qu'elle décide ainsi de développer ce domaine. En effet, plusieurs estiment que la Ville ne tient pas suffisamment compte de la multifonctionnalité de l'AU dans ses orientations, et donc, n'exploite pas tout son potentiel. Toutefois, un intervenant trouve important de faire preuve de réalisme quant à la détermination des objectifs que l'on peut fixer aux projets d'AU, afin « *d'éviter de créer des attentes qui ne pourront jamais être comblées.* »¹⁰⁸

Selon les intervenants, ce potentiel pourrait se déployer de différentes manières. Pour les uns, l'AU pourrait permettre de développer les concepts de justice environnementale, qui réfèrent au partage équitable de l'espace écologique et d'autonomie alimentaire de la ville ou de la région.

Pour d'autres, c'est sur l'aspect écologique et biologique qu'il faudrait mettre l'emphase. Concernant l'agriculture périurbaine, plusieurs intervenants ont souhaité que l'on oblige les cultures diversifiées plutôt que les monocultures, et que l'on interdise les OGM. Pour l'agriculture en milieu urbain, plusieurs suggèrent que l'on impose des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (comme la plantation d'espèces indigènes) dans les aménagements paysagers de la Ville et les projets soutenus par elle, et que la distribution et la transformation écologiques soient aussi encouragées. Par ailleurs, on a souhaité à maintes reprises que l'achat local soit valorisé. Ainsi, plusieurs demandes ont été formulées en faveur de la création d'une certification pour les produits cultivés à Montréal.

Des organismes souhaiteraient également que les bienfaits de l'AU en ce qui a trait à la santé mentale et physique, ou encore en réinsertion sociale, soient reconnus et que l'AU soit davantage intégrée dans le cadre des programmes sociaux¹⁰⁹. D'autres participants suggèrent d'utiliser l'AU comme outil de rétention des familles en ville.

Mais, quelques intervenants ont déploré que l'agriculture urbaine ne soit pas reconnue au niveau provincial. Ainsi, selon l'un d'eux, le MAPAQ ne peut reconnaître ces activités comme de l'agriculture, car les critères qu'il impose (taille de l'exploitation, etc.) ne peuvent pas correspondre à une situation urbaine¹¹⁰.

¹⁰⁸ Ordre des agronomes du Québec, doc. 9.2.18, p. 6

¹⁰⁹ Action Communiterre, doc. 9.1.39, p. 13; Action Gardien, doc. 9.1.29, p. 7; Sentier urbain, doc. 9.2.27, p. 3

¹¹⁰ Marché solidaire Frontenac - Fruixi - Rencontres-Cuisines, doc. 8.7, L. 1030-1050

En outre, pour certains, reconnaître l'AU serait aussi prendre ses contraintes en considération. En effet, pour la ferme D-Trois-Pierres, « *cultiver en ville demeure un défi de tous les jours* »¹¹¹, la densité de population obligeant la ferme urbaine à plus de compromis qu'une ferme rurale (bruit, odeurs, choix du type de production etc.).

2.3 Pour une intégration à la planification urbaine

2.3.1 Visions pour une agriculture urbaine intégrée au développement urbain

Une grande partie des intervenants souhaite que l'agriculture urbaine soit prise en considération dans le développement urbain. Ils ont exposé leur vision sur la manière dont cette intégration pourrait se faire. Selon les intervenants, ces visions placent l'agriculture urbaine à différents niveaux. On peut distinguer une approche globale, fondée sur un système alimentaire métropolitain, dans lequel l'agriculture urbaine a une place prépondérante, ce qui amène à une nouvelle façon de penser la ville. On peut aussi identifier une approche dans laquelle l'AU est envisagée comme une fonction urbaine, telle que le transport ou le commerce, et à ce titre, devrait être intégrée partout. Enfin, on retrouve l'AU dans une approche plus sectorielle, où elle est un outil pour répondre à des enjeux spécifiques. Toutefois, ces différents niveaux d'intégration sont tout à fait compatibles et, si certains ont davantage élaborés sur une approche globale, ils ne rejettent pas pour autant un rôle plus sectoriel pour l'AU.

L'approche globale

Un certain nombre de participants pense que Montréal a le potentiel de développer un modèle urbain à partir de l'AU, où celle-ci serait ancrée dans les modes de vie et dans les pratiques d'aménagement¹¹². De même, plusieurs participants considèrent, à l'instar de Vivre en Ville, que la présence de l'agriculture en ville est un enjeu contemporain et un changement nécessaire pour une métropole viable¹¹³. Ainsi, pour l'organisme : « *Les grands établissements humains d'aujourd'hui, s'ils veulent être résilients, doivent conserver, voire accroître la présence de l'agriculture à l'intérieur et à proximité de la ville.* » Dès lors, l'action se situe au niveau d'une restructuration de la ville autour d'enjeux qui peuvent avoir été mis de côté, comme l'alimentation.

Ainsi, cette approche s'articulerait autour d'un système alimentaire repensé et intégré à la ville¹¹⁴. En effet, l'alimentation est une prérogative que la Ville devrait prendre à son compte et relier à son action en urbanisme, selon les partisans de cette approche. L'agriculture urbaine participerait alors à un rapprochement des lieux de production des lieux de consommation, à une réappropriation de l'espace et à l'entretien d'un système alimentaire viable à l'échelle

¹¹¹ D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 5

¹¹² Association de design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 1; M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 15

¹¹³ Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 8-9; Mme Stéphanie Salagan, doc. 9.2.41; RESO, doc. 9.2.19, p. 8; M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 10

¹¹⁴ Greenpeace, doc. 9.1.37, p. 6; Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 9; Nutri-Centre LaSalle, doc. 9.2.34, p. 9; M. Éric Duchemin, doc. 8.9, L. 1668-1674

locale. Cette réorganisation sociale et cette restructuration de la ville iraient à l'encontre, selon un participant, de la place prépondérante qu'occupe l'automobile dans l'organisation du territoire et devraient même la limiter¹¹⁵.

Dans cette optique, quelques interventions ont porté sur le développement de l'espace urbain productif. L'Association de design urbain du Québec (ADUQ) évoque la ville comme un « *paysage productif* », invitant à passer de « *l'idéal de la pelouse verte* » à « *l'idéal du jardin productif et écologique* »¹¹⁶. De son côté, le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM) a exposé le concept de « *ville productive* ». Le terme « *productive* » est ici utilisé « *afin de caractériser une ville fertile, fructueuse et créative, et non pas uniquement pour qualifier la rentabilité économique* »¹¹⁷. L'un des objectifs d'une ville productive serait donc d'inclure la production d'aliments dans le mode de vie de ses habitants de manière à contribuer à la sécurité alimentaire et à faire participer tous les membres de la communauté. Dès lors, cela fait intervenir d'autres concepts liés au développement durable, tels que la densification : « *Une ville productive mise sur la densification urbaine à échelle humaine qui optimise l'espace public au service de la qualité de vie dans les quartiers. Avec la densification, nous pouvons libérer de l'espace, notamment celui dédié à la voiture, pour créer des espaces publics, ramener la nature en ville et intégrer l'AU à l'aménagement des quartiers.* »¹¹⁸ L'éducation est un autre élément clé pour le concept de ville productive du CÉUM, puisqu'il se retrouve au centre du processus alimentaire. Un autre aspect important est la sociabilité qui se développe dans les lieux de production, permettant l'intégration des différentes populations et les échanges entre celles-ci.

Un autre type d'organisation a été proposé par un citoyen. Son modèle urbain comprendrait une succession de ceintures vertes autour de centres urbains desservis par le transport collectif, ce qui permettrait de rentabiliser durablement la production alimentaire dans la ville, tout en intégrant l'agriculture dans la culture des habitants¹¹⁹. D'après lui, ce modèle se rapprocherait de l'urbanisme agricole.

En effet, la plupart des intervenants qui proposent une vision globale autour du système alimentaire s'appuient sur les principes de l'urbanisme agricole, une approche récente en aménagement urbain. Ainsi, « *l'urbanisme agricole (agricultural urbanism ou food urbanism) se veut un cadre de planification qui intègre les fonctions agricoles dans l'aménagement du territoire urbanisé. À ce titre, il n'est pas uniquement question de faire de l'agriculture en ville ou dans sa périphérie immédiate, mais d'intégrer l'ensemble de l'activité agricole (production, transformation, transport, vente, formation, etc.) dans la planification territoriale afin d'optimiser l'approvisionnement alimentaire* »¹²⁰. Cette approche repose sur une densification à échelle humaine, sur un système alimentaire fort au sein de l'économie locale, sur la promotion d'une consommation favorisant les saines habitudes de vie, et sur l'éducation des

¹¹⁵ M. Louis Bourque, doc. 9.1.32, p. 10

¹¹⁶ Association de design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 2-3

¹¹⁷ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 5

¹¹⁸ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 5

¹¹⁹ M. Louis Bourque, doc. 9.1.32, p. 12

¹²⁰ Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 19

citoyens autour de chaque étape du cycle alimentaire¹²¹. Pour Vivre en Ville, cette approche se prêterait bien à la zone périurbaine, puisque l'un de ses principes est le traitement soigné des espaces de transition et qu'elle participe à réduire la spéculation sur les terres agricoles périurbaines, tout en accroissant leur accessibilité pour les jeunes agriculteurs¹²².

Une autre approche globale a été présentée : la trame verte¹²³. Ce concept, porté par l'organisme Héritage Laurentien, est décrit comme une toile d'araignée qui couvre l'ensemble d'un territoire et qui relie des milieux naturels par une série de corridors verts. Pensée à l'échelle métropolitaine, elle comprendrait plusieurs sous-trames, composées de parcs, de vergers, de pépinières urbaines, de jardins communautaires, etc. Le concept a été intégré au *Plan Métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) et des actions dans le sens de ce concept ont déjà eu lieu dans l'arrondissement de LaSalle.

L'approche fonctionnelle

Dans cette approche, sont rassemblés ceux pour qui l'agriculture urbaine devrait « être considérée comme une composante clé de toute planification urbaine et non pas en tant que simple activité de loisir »¹²⁴. Ainsi, son caractère multifonctionnel pourrait particulièrement bien servir les objectifs de mixité, d'équilibre des fonctions urbaines et de qualité de vie des populations locales¹²⁵. On peut aussi intégrer à cette approche l'une des recommandations de la *Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine*, rédigée par le CRAPAUD, et appuyée dans des mémoires à plusieurs reprises : « Reconnaître l'AU comme un usage du territoire urbain nécessaire en tant que composante essentielle des milieux de vie durables, impliquant une cohabitation harmonieuse et un accès pour tous les citoyens. »¹²⁶

Une autre façon d'aborder l'agriculture urbaine comme fonction ou usage urbain viserait « un perfectionnement des pratiques actuelles, disséminées à très petite échelle. Ce modèle viserait moins la production alimentaire que la qualification culturelle, et la pratique physique d'une activité culturelle venant remplacer le sport. »¹²⁷ Ce modèle s'appliquerait, pour son auteur, à la transformation et à l'extension de la banlieue.

L'approche sectorielle

La troisième approche, plus ciblée, fait de l'AU un outil majeur pour répondre à certaines problématiques spécifiques : l'insécurité alimentaire a été citée, mais surtout la revitalisation des quartiers (programmes de revitalisation urbaine intégrée notamment)¹²⁸. Le Groupe de

¹²¹ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 7

¹²² Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 20

¹²³ Héritage Laurentien, doc. 8.11, L. 1515-1630

¹²⁴ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 4

¹²⁵ RESO, doc. 9.2.19, p. 7; Les organismes communautaires de Saint-Laurent, doc 9.1.41, p. 13

¹²⁶ GRAME - Réseau des Jardins collectifs de Lachine, doc. 9.2.12, p.14

¹²⁷ M. Louis Bourque, doc. 9.1.32, p. 12-13

¹²⁸ Nutri-Centre LaSalle, doc. 9.2.34, p. 9; Association de design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 5; Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 9; Vision Montréal, doc. 9.1.43, p. 10

recherche appliquée en macro écologie (GRAME) donne l'exemple du quartier Saint-Pierre, à Lachine, où le Marché Saint-Pierre et le jardin collectif Triangle Fleuri contribuent à mettre l'AU au cœur des activités et des projets du Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (CRUISP), ce qui constitue pour eux un concept unique et innovateur à Montréal¹²⁹.

Ces grandes approches ne sont pas exclusives, mais situent l'AU à différents niveaux d'intervention, ou encore lui attribuent des fonctions différentes au sein de la ville. Néanmoins, tous ceux qui ont défendu une vision revendiquent comme première étape, une intégration de l'AU dans les documents de planification de la Ville.

2.3.2 Intégration aux documents de planification

« Puisque l'agriculture urbaine fait partie intégrante de l'aménagement du territoire, les outils urbanistiques de planification et d'aménagement doivent servir à mettre en œuvre une vision claire et intégrée, définie par l'ensemble des acteurs concernés par l'agriculture urbaine et l'aménagement du territoire. »¹³⁰, résume le cabinet Rayside Labossière Architectes. Pour une grande partie des intervenants, afin de concrétiser la volonté de développer l'agriculture urbaine, de préserver les espaces dédiés et de mettre en valeur le territoire agricole, la Ville de Montréal doit traduire cette volonté en planification à long terme, basée sur des orientations et des actions concrètes à l'intérieur de ses documents de planification et en premier lieu, dans son *Plan d'urbanisme*¹³¹. Mais, les documents qui le précèdent ou le suivent sont aussi concernés, comme le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal et le *Plan de développement de Montréal*¹³².

Comme l'ont noté bon nombre d'intervenants, le moment semble bien choisi, puisque les documents de planification de la Ville de Montréal sont en cours de révision¹³³. Beaucoup y voient une opportunité d'introduire l'agriculture urbaine de façon structurée à tous les niveaux de planification, et pas seulement comme un moyen de mise en œuvre parmi d'autres. On a également fait référence au *Plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise* de la Conférence régionale des élus de Montréal, en cours d'élaboration, et aux Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de chacune des MRC métropolitaines. C'est une occasion supplémentaire, selon certains participants, d'assurer une cohérence sur la vision de l'AU dans ces différents textes de planification de la Ville et de la région¹³⁴. Ainsi la DSP a énoncé plusieurs éléments que le Plan d'un système alimentaire

¹²⁹ GRAME - Réseau des Jardins collectifs de Lachine, doc. 9.2.12, p. 10

¹³⁰ Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 14

¹³¹ Protec-Terre, doc. 9.1.36, p. 5; Ordre des agronomes du Québec, doc. 9.2.18, p. 6; Action Communitaire, doc. 9.1.39, p. 14; Action gardien, doc. 9.1.29, p. 14; Comité Enviro-Pointe, doc. 9.1.52, p. 8; Éco de la Pointe-aux-Prairies, CDC de la Pointe, CDC de Rivière-des-Prairies, CSSS de La Pointe-de-l'île, doc. 9.2.15, p. 11; Mme Karine Belzil, doc. 9.2.13, p. 7; Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 9.1.23, p. 6; Forum jeunesse de l'île de Montréal, doc. 9.1.1, p. 7; Regroupement des Éco-quartiers, doc. 9.1.28, p. 13

¹³² Greenpeace, doc. 9.1.37, p. 6; M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 5; Ordre des agronomes du Québec, doc. 9.2.18, p. 6; Mme Sonya Girard, doc. 9.2.17, p. 1

¹³³ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 15

¹³⁴ Éco de la Pointe-aux-Prairies, CDC de la Pointe, CDC de Rivière-des-Prairies, CSSS de La Pointe-de-l'île, doc. 9.2.15, p. 11; Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 18

durable devra considérer : la définition d'une gouvernance montréalaise en matière d'agriculture urbaine; l'adéquation du cadre réglementaire existant; la mise en place de mesures pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les activités agricoles et les autres fonctions urbaines¹³⁵.

La consultation publique devrait être un déclic pour la Ville, à la suite duquel elle devrait prendre en considération l'AU dans son développement urbain¹³⁶. Pour le Conseil jeunesse de Montréal, il s'agit dès lors d'introduire dans la planification, le « *changement de paradigme qui a permis cette consultation publique* »¹³⁷. Ce nouvel élément doit aussi être arrimé aux autres orientations de la Ville. Ainsi, pour plusieurs citoyens, le développement d'espaces dédiés à l'AU doivent être coordonnés en amont, à la densification et au développement des autres usages¹³⁸.

Plusieurs propositions ont également été faites sur la manière d'intégrer l'agriculture urbaine aux différents documents de planification. Des exemples d'autres villes nord-américaines ont notamment été présentés. Tout d'abord, Berkeley (Californie) a inclus dans son Plan d'urbanisme des orientations visant l'augmentation du nombre de jardins communautaires et de marchés fermiers, ainsi que l'établissement de jardins communautaires et d'espaces verts, comme la plus haute priorité pour le domaine public du district de Santa Fe en Californie (et ce, avant le logement abordable). En plus de cela, la Ville de Berkeley a adopté une *Politique sur les jardins communautaires* pour soutenir les organismes, ainsi qu'une *Politique sur le système alimentaire*, visant une alimentation saine et durable¹³⁹.

Ensuite, certains ont identifié des sections précises du Plan d'urbanisme dans lesquelles pourrait figurer l'agriculture urbaine. Le CÉUM a ainsi ciblé la première orientation, portant sur la qualité des milieux de vie, qui pourrait comprendre des critères tels que l'accès à des espaces extérieurs pouvant comprendre de l'AU dans les habitations, ou la reconnaissance de l'AU comme outil de verdissement. Une orientation sur le domaine public pourrait déterminer l'inclusion systématique de l'AU dans les projets (espaces verts, toits, etc.)¹⁴⁰. Selon Projet Montréal, ce sont les orientations 2.1, 2.5, 2.6 et 2.7 qui peuvent intégrer l'AU¹⁴¹. En outre, le Plan d'urbanisme devrait intégrer des objectifs chiffrés relatifs à la production alimentaire en milieu urbain de haute densité, de manière à compléter les objectifs du PMAD en milieu périurbain, croit Vision Montréal¹⁴². Un intervenant a déploré que le concept de trame verte, présent dans le PMAD, ne se retrouve pas dans le projet de *Plan de développement de Montréal* et espère le voir intégré, ainsi que dans le Plan d'urbanisme¹⁴³. Pour d'autres, l'AU

¹³⁵ DSP / Dr Louis Drouin, doc. 9.1.17, p. 7 et 13

¹³⁶ Santropol Roulant, doc. 9.1.15, p. 9

¹³⁷ Conseil jeunesse de Montréal, doc. 9.1.33, p. 4

¹³⁸ M. Daniel Rochefort, doc. 8.2, L. 1651-1652; Mme Marie Bourbeau, doc. 8.5, L. 1320-1327; M. Marc Donati, doc. 9.2.14, p. 5

¹³⁹ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 9

¹⁴⁰ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 15

¹⁴¹ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 7-8

¹⁴² Vision Montréal, doc. 9.1.43, p. 7

¹⁴³ Héritage Laurentien, doc. 8.11, L. 1592-1610

devrait apparaître comme une catégorie d'affectation du sol¹⁴⁴, même si son classement n'est pas jugé évident. Enfin, Héritage Montréal demande à ce que les questions d'agriculture et de patrimoine agricole soient prises en considération par des mesures concrètes dans le Plan d'urbanisme et les politiques sectorielles¹⁴⁵.

Le Document complémentaire au Plan d'urbanisme a aussi fait l'objet de remarques. Ce document établit des normes et des critères dont les conseils d'arrondissement doivent tenir compte lorsqu'ils adoptent leurs règlements d'urbanisme. Plusieurs souhaitent que l'on y intègre une définition de l'agriculture urbaine, mais aussi des exigences concernant différents règlements. Par exemple, le Document complémentaire pourrait exiger que les règlements de zonage de chacun des arrondissements engagent une proportion minimale de zones résidentielles où l'agriculture serait un usage autorisé; donner des critères pour encadrer la construction de serres sur les toits; ou encore décréter une proportion minimale de ruelles comestibles, de toits verts, d'arbres fruitiers ou de potagers en bacs devant être aménagés par unité de surface, ou en spécifiant, par zone, des espaces minimum devant être laissés libres en vue de leur utilisation et aménagement en jardins communautaires¹⁴⁶.

L'AU peut aussi être intégrée aux programmes particuliers d'urbanismes (PPU), qui font partie intégrante du Plan d'urbanisme. En effet, certains intervenants ont recommandé que de nouveaux secteurs fassent l'objet de PPU et qu'ils intègrent, dès le départ, l'AU dans le développement du secteur et dans l'architecture des bâtiments¹⁴⁷. Au niveau local, un intervenant de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève a recommandé l'élaboration d'un plan de développement agricole structuré, étant donné la grande proportion de terres agricoles¹⁴⁸ qui s'y trouve.

Des propositions concernant le PMAD ont également été faites. Pour le CÉUM, il serait tout à fait possible d'augmenter encore le pourcentage des espaces cultivés, ce qui devrait se retrouver dans l'orientation 1, objectif 1.3¹⁴⁹. De même, l'organisme note que lorsque le PMAD évoque l'AU, il ne fait qu'« inviter » les MRC et Agglomérations à la reconnaître, ce qui ne lui semble pas assez engageant.

Ajuster les différentes politiques et stratégies

Les plans et politiques de la Ville de Montréal sont aussi visés. Ainsi, plusieurs critiquent le peu de place qu'accorde le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* à l'agriculture urbaine. Ils souhaitent que le Plan élabore le rôle de l'AU dans le développement durable et inclue des actions concrètes directement liées, accompagnées d'indicateurs de

¹⁴⁴ Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur, doc. 9.2.33, p. 16; RESO, doc. 9.2.19, p. 7

¹⁴⁵ Héritage Montréal, doc. 9.2.49, p. 2

¹⁴⁶ Mme Karine Belzil, doc. 9.2.13, p. 8

¹⁴⁷ Mme Karine Belzil, doc. 9.2.13, p. 8

¹⁴⁸ Ferme Bord-du-Lac, doc. 9.1.26.1, p. 9

¹⁴⁹ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 17

suivi¹⁵⁰. Pour ces intervenants, l'AU devrait occuper une place plus centrale dans les plans et stratégies, en tant que composante stratégique du développement durable. Tous les plans locaux de développement durable, adoptés par chaque arrondissement, devraient également refléter cette prise de position, tout en adaptant les critères et moyens aux réalités de leur territoire (ressources, espaces disponibles, etc.)¹⁵¹. Des programmes de verdissement, accompagnés d'outils et d'incitatifs, ont par ailleurs été demandés. À cet égard, il a été recommandé de relancer les travaux autour d'une *Stratégie municipale de verdissement*, document qui devait découler du Plan de développement durable, et d'y accorder une place significative à l'agriculture urbaine¹⁵².

Mais, d'autres politiques, ententes et stratégies ont été identifiées comme pouvant aussi être « bonifiées » avec un ajout des valeurs de l'AU ou de prises de position en faveur de celle-ci : la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* (2004), la *Politique de l'arbre* (2005), la *Politique du Patrimoine* (2005), la *Politique familiale « Pour grandir à Montréal »* (2008), l'*Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, conclue avec le gouvernement du Québec (2009), ou encore la *Stratégie de développement économique 2011-2017* (2011)¹⁵³. À titre d'exemple, il a été recommandé à plusieurs reprises d'intégrer les arbres fruitiers dans la *Politique de l'arbre*¹⁵⁴.

D'autre part, l'élaboration d'une politique ou d'une charte d'agriculture urbaine, ou encore plus globalement, d'une politique du système alimentaire, a parfois été souhaitée à l'échelle de la Ville ou de la CMM¹⁵⁵. Telle que décrite par certains organismes, une politique alimentaire aurait pour but d'assurer l'accès à une alimentation saine, de promouvoir une agriculture écologique, d'encourager les jardins communautaires et collectifs, ou encore de protéger les terres agricoles. Selon un organisme, sans une politique spécifique à la pratique de l'agriculture urbaine, « *l'agriculture urbaine restera au rang d'activité marginale de loisir* »¹⁵⁶. Pour les Fermes Lufa, « *une vision locale et provinciale, cohérente et durable de l'agriculture urbaine est donc à développer* », et elle pourra le faire, selon l'entreprise, dans un plan d'action global en agriculture urbaine¹⁵⁷.

2.3.3 Mise en œuvre et intégration dans le design urbain

L'intégration de l'agriculture urbaine en amont de la planification devrait permettre, comme le souhaitent un certain nombre d'intervenants, sa prise en compte systématique dans toutes les interventions sur l'espace public, que ce soit les parcs, les rues, les places ou les ruelles, mais

¹⁵⁰ Greenpeace, doc. 9.1.37, p. 6; Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 8; Projet Montréal doc. 9.1.13, p. 19; Vision Montréal, doc. 9.1.43, p. 6

¹⁵¹ Association de design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 5; Regroupement des Éco-quartiers, doc. 9.1.28, p. 12

¹⁵² Vision Montréal, doc. 9.1.43, p. 5

¹⁵³ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 18;

¹⁵⁴ Les organismes communautaires de Saint-Laurent, doc. 9.1.41, p. 12; Sentier Urbain, doc. 9.2.27, p. 3

¹⁵⁵ Marie-Eve Desroches et Alice Fournier, doc. 9.1.48, p. 5; Mme Marie-Ève Voghel Robert, doc. 9.2.11, p. 2; CRAPAUD, doc. 9.2.16, p. 12; Table de développement social de LaSalle, doc. 9.2.31, p. 3

¹⁵⁶ Parole d'excluEs, doc. 9.2.50, p. 12

¹⁵⁷ Fermes Lufa, doc. 9.1.7, p. 4

aussi dans la construction des bâtiments¹⁵⁸. À partir de là, pourraient être déterminés des types d'aménagements agricoles variables selon le type de voies ou d'espaces publics (rue, ruelle, avenue, parc, place) et un design novateur des infrastructures liées au compost et à la récupération d'eau de pluie¹⁵⁹ pourrait être conçu. Pour VRAC Environnement, il sera important d'intégrer un mobilier urbain (tables, bancs) dans les espaces d'agriculture urbaine publics, de manière à optimiser ces sites comme lieux de rencontre et d'échanges¹⁶⁰.

Le titre « *Montréal ville UNESCO de design* » a d'ailleurs été mentionné à plusieurs reprises pour rappeler que la Ville se doit d'être innovatrice en matière de design et que l'agriculture urbaine peut être une opportunité pour associer design, innovation et développement durable¹⁶¹. Pour le CRAPAUD, l'intérêt du public en matière de design portant davantage ces dernières années sur l'aménagement paysager et l'art du jardin, la Ville devrait miser sur ce potentiel que lui offre l'AU pour se placer à l'avant-garde¹⁶².

Ainsi, certains espèrent que cela donnera lieu à des projets novateurs, basés sur des concepts récents, tels que l'« *urban food jungle* », les fermes urbaines verticales (sortes de « *gratte-ciel à vocation agricole* »), les bâtiments productifs ou polyvalents¹⁶³. Deux intervenants ont fait référence au concept d'« *acupuncture urbaine* » pour introduire l'AU dans l'espace urbain¹⁶⁴. Il s'agit d'une manière d'agir ponctuellement, subtilement et efficacement dans l'espace pour y développer une pratique.

D'autres estiment que des symboles de design peuvent émerger de cette pratique et devenir une signature pour la ville : plantation d'arbres fruitiers, design des jardins communautaires, etc.¹⁶⁵ Dans cette perspective, l'ADUQ recommande de développer pour Montréal un guide de bonnes pratiques en design urbain qui permettent de réduire l'écart entre le producteur et le consommateur et de faire du système alimentaire une composante de la vie urbaine¹⁶⁶.

Il a été suggéré de procéder avec un projet pilote à proximité de la zone agricole, afin d'expérimenter et de documenter la mise en œuvre d'un urbanisme agricole¹⁶⁷. À cet égard, un exemple a été proposé, celui du projet Southlands, à Tsawwassen près de Delta en Colombie-Britannique : les meilleures terres sont réservées à l'agriculture, les secteurs résidentiels sont construits autour d'une place publique qui accueille différentes activités commerciales et culturelles, notamment en lien avec l'agriculture. D'autre part, dans le cadre du projet de reconnaissance du paysage humanisé à L'Île-Bizard, le représentant de la Ferme Bord-du-Lac a

¹⁵⁸ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 20; Association de design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 1; Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 22

¹⁵⁹ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 9-10

¹⁶⁰ VRAC Environnement, doc. 9.2.8, p. 8

¹⁶¹ Association de design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 6; Héritage Montréal, doc. 9.2.49, p. 3

¹⁶² CRAPAUD, doc. 9.2.16, p. 4

¹⁶³ M. Stéphane Rousseau, doc. 9.2.38; Mme Karine Belzil, doc. 9.2.13, p. 3; Association de design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 5; M. Louis Bourque, doc. 9.1.32, p. 13

¹⁶⁴ Association de design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 8

¹⁶⁵ M. Ron Rayside, doc. 8.11, L. 885-900

¹⁶⁶ Association de design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 6

¹⁶⁷ Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 7

demandé l'élaboration d'un plan directeur d'aménagement du paysage en zone agricole permanente en collaboration avec les propriétaires et les agriculteurs actifs¹⁶⁸.

De son côté, un intervenant suggère l'outil du *Programme particulier d'urbanisme* (PPU) pour la mise en œuvre de projets de design urbain intégrant l'AU¹⁶⁹. Dans ce cadre, on a donné l'exemple du quartier dense de Southeast False Creek, à Vancouver, où l'agriculture urbaine a été ciblée comme une stratégie clé dans la démarche de planification détaillée¹⁷⁰. Conséquemment, un plan d'agriculture urbaine comprenant l'aménagement d'un jardin communautaire de démonstration ainsi qu'une politique permettant l'aménagement comestible, le jardinage sur les toits et dans les cours, ainsi que l'installation d'un marché fermier sur la place centrale ont été adoptés.

2.4 Développement des pratiques

Les intervenants ont fait état de leurs commentaires, souhaits et propositions spécifiques concernant l'une ou l'autre des pratiques qui composent l'agriculture urbaine. Ils ont exposé les problèmes auxquels font face certaines pratiques, ont émis des pistes de solutions et ont proposé de nouvelles avenues pour leur développement.

2.4.1 Les jardins potagers

Jardins communautaires

Des usagers et des organismes sont venus demander la création de nouveaux jardins communautaires. L'importance des listes d'attente est, selon eux, un signe que l'offre de ce programme municipal ne répond pas à la demande¹⁷¹. « *La Ville de Montréal n'a pas mis sur pied de nouveaux jardins depuis plusieurs années. Si les jardins collectifs sont une partie de la réponse, ils ne conviennent pas à tous les types de jardinier. Un effort devrait donc être fait pour augmenter les espaces destinés aux jardins communautaires* »¹⁷², pense une citoyenne. Quelques lieux potentiels ont été énumérés : à l'intérieur des parcs ou sur les terrains vacants, dans des bacs¹⁷³. Un certain nombre espère que le développement des jardins communautaires sera planifié en fonction des besoins ou d'autres critères pertinents (indice de défavorisation du quartier, proximité du transport en commun) et qu'il aboutira à une répartition équitable à travers la ville¹⁷⁴. Une cible de superficie de jardin communautaire par quartier devrait

¹⁶⁸ Ferme Bord-du-Lac, doc. 9.1.26.1, p. 10

¹⁶⁹ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 10

¹⁷⁰ Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 18

¹⁷¹ Louise Chênevert, doc. 9.1.51, p. 5; M. Robert Champagne-Leblanc, doc. 8.2, L. 990; M. Stéphane Rousseau, doc. 9.2.38; Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 13; Environnement Jeunesse, doc. 9.1.27, p. 5; Mme Sabile Fityani-Trimmi, doc. 9.2.43; Mme Christine Le Seigle, doc. 9.2.42

¹⁷² Mme Marjolaine Poirier, doc. 9.2.35, p. 3

¹⁷³ Alimentation à tout prix, doc. 9.1.47, p. 4; Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 7

¹⁷⁴ Le jardin collectif de l'Allée des tanneries / Derek Robertson, doc. 9.1.24.1, p. 7; Société environnementale de CDN, Doc 9.1.50, p. 2-3; Mme Sabrina Cardin Ouellette, doc. 9.2.23, p. 2; Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 14

également être prescrite, selon l'avis de deux participants¹⁷⁵. La division des jardinets, action entreprise pour répondre à la demande, a été critiquée par le représentant d'un jardin qui l'a testée¹⁷⁶. Pour celui-ci, cette situation cause des problèmes d'équité entre les jardiniers, de sur-utilisation des services offerts (toilettes, prêts d'outils de jardinage) et de gestion des rapports humains.

On a également déploré un manque de soutien de la part de la Ville. Le comité de jardin pourrait recevoir une aide financière plus conséquente, pour certains. D'autres ont déploré la coupure, dans plusieurs arrondissements, du poste d'animateur horticole¹⁷⁷. Un membre de jardin s'inquiète du manque d'entretien que la Ville apporte aux bacs de jardinage qui pourtant nécessitent, depuis plusieurs années, des réparations¹⁷⁸.

La pérennité des jardins communautaires a aussi été présentée comme un enjeu par plusieurs participants. Cet aspect est détaillé dans la section 2.5.

Outre la disponibilité des espaces et le soutien de la Ville, plusieurs problèmes ont été soulevés quant au fonctionnement des jardins et aux règles qui les encadrent. Au niveau de l'administration, un membre de jardin communautaire signale que plusieurs jardins ne possèdent pas de charte à jour, que les documents administratifs sont rarement publics, ce qui nuit à la connaissance du fonctionnement des comités de jardins, et que les archives ne sont pas préservées¹⁷⁹. Elle recommande donc que l'arrondissement mette en place un système de conservation des documents les plus importants et notamment ceux pouvant retracer l'histoire des jardins. Pour ce qui est de la gestion des participants, cette même citoyenne recommande que tous les arrondissements, à l'instar de Rosemont – La Petite-Patrie, fassent le ménage dans leur liste d'attente, qui est souvent gonflée artificiellement. Elle, ainsi qu'un autre membre de jardin communautaire, reviennent sur la question des cojardiniers, phénomène qui devrait, selon eux, être officialisé dans les règlements des jardins. Un autre souhaiterait revoir la politique d'attribution des jardinets et réserver les places aux résidents de l'arrondissement dans lequel le jardin se situe, et non à ceux de l'ensemble de la ville¹⁸⁰. De plus, un représentant du jardin communautaire De Lorimier déplore que le comité de jardin ne soit jamais consulté par la Ville quant aux décisions et à l'élaboration des politiques qui régissent les activités¹⁸¹.

Les règles encadrant la culture même ont aussi été questionnées. Ainsi, des citoyens se sont demandés pourquoi ne pouvait-on pas planter des arbres fruitiers ou des pommes de terre dans les jardinets ? Un autre aimerait que la règle qui impose de cultiver au moins cinq légumes par jardinet soit assouplie¹⁸².

¹⁷⁵ M. Pierre Bastien, doc. 9.2.7; Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 8

¹⁷⁶ M. Jean Cedras / Jardin communautaire De Lorimier, doc. 9.1.5, p. 1

¹⁷⁷ M. Jean Cedras / Jardin communautaire De Lorimier, M. Jean-Marie Rivard, doc. 8.4, L. 1422-1440

¹⁷⁸ Jardin communautaire de Normanville, doc. 9.2.24

¹⁷⁹ Mme Marjolaine Poirier, doc. 9.2.35, p. 2-3

¹⁸⁰ Société environnementale de CDN, Doc. 9.1.50, p. 2-3

¹⁸¹ M. Jean Cedras / Jardin communautaire De Lorimier, doc. 9.1.5, p. 2

¹⁸² Mme Geneviève Leblanc, doc. 8.5, L. 2690; M. Michel-Ange Désir, doc. 8.4, L. 1305-1325

Quelques contraintes ont aussi été décrites : le vol et le vandalisme, l'ombre faite sur les jardins, et surtout, la contamination des sols. En ce qui concerne le vol et le vandalisme, une citoyenne suggère un soutien financier de la Ville pour installer des clôtures suffisamment hautes ou des végétaux à épines autour des jardins¹⁸³. Quelques membres de jardins communautaires ont constaté que des parties de jardins pouvaient être à l'ombre de bâtiments ou d'arbres plantés par la Ville. Dans ce dernier cas, la présidente d'un comité de jardin désire que l'élagage des arbres sur le pourtour des jardins communautaires soit plus fréquent qu'ailleurs sur le domaine public¹⁸⁴. Pour la DSP, l'objectif de respect des critères « A » serait idéal, même si les niveaux de contamination des critères « B » ne nuit pas à la santé¹⁸⁵. Les solutions entrevues à la contamination sont les bacs surélevés et la phyto-décontamination¹⁸⁶.

Enfin, il a été question de pratiques à développer au sein des jardins communautaires, notamment le compost, les bacs surélevés, les formations en horticulture, le partage et la redistribution des surplus de récoltes aux organismes de sécurité alimentaire¹⁸⁷.

Jardins collectifs

Tout comme pour les jardins communautaires, quelques participants ont fait part d'un besoin réel de créer de nouveaux jardins collectifs¹⁸⁸. Selon des membres ou les groupes organisateurs de certains jardins, la demande ne cesse d'augmenter et plusieurs jardins commencent à avoir une liste d'attente. Pour d'autres, la création de jardins collectifs pourrait aussi réduire les listes d'attente des jardins communautaires. Un soutien pérenne des jardins collectifs a donc été demandé, tant pour le démarrage que pour le fonctionnement, de même qu'une adaptation des règlements et outils d'urbanisme afin de faciliter l'implantation de nouveaux jardins¹⁸⁹. Deux intervenants suggèrent comme lieux potentiels d'accueil des nouveaux jardins, une section dans les jardins communautaires, ou bien une inclusion dans les projets immobiliers, au sein d'entreprises, tandis qu'un autre insiste sur la notion de proximité¹⁹⁰. La pérennisation du lieu est un défi que l'organisme Vivre en Ville conseille de relever par l'intermédiaire de fiducies foncières, qui pourraient être progressivement intégrées au programme municipal¹⁹¹.

La Ville devrait investir davantage dans ce type de jardin, croient certains participants, parce que le volet éducatif y est plus important que dans les autres types de jardins et que cette pratique a plus d'impact sur l'amélioration du mode de vie des participants¹⁹². Un autre met en

¹⁸³ Mme Marjolaine Poirier, doc. 9.2.35, p. 4

¹⁸⁴ Mme Pearl Duval, présidente du jardin communautaire St-Marc, doc. 6.2, p. 16

¹⁸⁵ DSP / Dr Louis Drouin, doc 9.1.17, p. 16

¹⁸⁶ Mme Marjolaine Poirier, doc. 9.2.35, p. 4; Alimentation à tout prix, doc 9.1.47, p. 3

¹⁸⁷ Alimentation à tout prix, doc 9.1.47, p. 3; Société environnementale de CDN, doc. 9.1.50, p. 2-3

¹⁸⁸ Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 9.2.48, p. 5; CRAPAUD, doc. 9.2.16, p. 13; Mme Heike Kalesse, doc.8.3, L. 2190; M. Derek Robertson, doc. 8.5, L. 1065

¹⁸⁹ Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 8; M. Marc Donati, doc. 9.2.14, p. 4

¹⁹⁰ Jardins collectifs de Bouffe-Action Rosemont, doc. 9.2.30, p. 25; Alimentation à tout prix, doc 9.1.47, p. 4; GRAME - Réseau des Jardins collectifs de Lachine, doc. 9.2.12, p. 13

¹⁹¹ Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 14

¹⁹² M. Daniel Rochefort, doc. 9.1.30, p. 8

avant l'accessibilité qu'offrent ces jardins, puisque les jardiniers ne sont pas surchargés de tâches, celles-ci étant réparties entre les membres du groupe¹⁹³.

Néanmoins, plusieurs difficultés ont été présentées. Tout d'abord, la mobilisation continue des participants : un organisme a soulevé le fait que les participants pouvaient facilement se démotiver et l'organisme en charge du jardin se retrouver à s'occuper seul des cultures¹⁹⁴. À cela, il suggère la mise en place de comités de jardin qui reprendraient la gestion du jardin, ce qui assurerait, selon l'organisme, la pérennité de la mobilisation, tandis qu'un autre gestionnaire suggère la création d'une monnaie d'échange affectée à un réseau d'alimentation responsable, sous forme de coupons¹⁹⁵. D'autres problèmes, tels le vol et le vandalisme, ont été soulevés à deux reprises¹⁹⁶.

Des projets de développement ont aussi été avancés. Un premier intervenant pense à une mutualisation des connaissances entre les jardins collectifs, qui pourrait se concrétiser par une infolettre commune¹⁹⁷. Des membres ou gestionnaires de jardins pensent à développer des activités connexes en lien avec le jardin : serre, ferme démonstrative, cuisine collective, activités intégrées aux programmes scolaires, etc.¹⁹⁸. Le Réseau des jardins collectifs de Lachine est arrivé à cette conclusion après avoir fait remplir un questionnaire à ses membres, qui ont répondu que des ateliers de dégustation et de cuisine pourraient faire augmenter la fréquentation des jardins. Le Santropol Roulant a approfondi cette idée sous le concept de « *carrefour alimentaire* », qu'il définit ainsi : « *un lieu de convergence pour la communauté où l'on peut retrouver des gens qui désirent réapprendre à cultiver, cuisiner et partager la nourriture d'une manière qui est à la fois familière et tournée vers l'avenir* »¹⁹⁹. Pour l'organisme, l'importance des projets intégrés est ressortie de leur expérience et il souhaite que ce type de projet puisse voir le jour dans différents quartiers.

Jardins résidentiels

Il a été évoqué par un citoyen que le rôle de la Ville au sujet des jardins privés pourrait être d'éduquer et d'inciter la population à cultiver un potager. Il propose des mesures comme le financement d'ateliers de formation ou la mise en place de projet pilote pour le jardinage en bacs dans la rue. Un groupe communautaire, quant à lui, préconise un inventaire des jardins privés, afin d'avoir un état des lieux plus précis²⁰⁰.

Concernant la culture en bacs pratiquée dans les jardins résidentiels, quelques intervenants encouragent la récupération des matériaux qui peuvent servir à fabriquer ces bacs (bacs de

¹⁹³ Jardins collectifs de Bouffe-Action Rosemont, doc. 9.2.30, p. 11

¹⁹⁴ Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur, doc. 9.2.33, p. 8

¹⁹⁵ GRAME - Réseau des Jardins collectifs de Lachine, doc. 9.2.12, p. 13

¹⁹⁶ Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur, doc. 9.2.33, p. 9; M. Charles Brousseau, doc. 9.2.26

¹⁹⁷ GRAME - Réseau des Jardins collectifs de Lachine, doc. 9.2.12, p. 12

¹⁹⁸ Mme Melanie Stuy, doc. 9.2.21, p. 1; GRAME - Réseau des Jardins collectifs de Lachine, doc. 9.2.12, p. 12; VRAC Environnement, doc. 9.2.8, p. 9

¹⁹⁹ Santropol Roulant, doc. 9.1.15, p. 4-5

²⁰⁰ M. Daniel Rochefort, doc. 9.1.30, p. 6-7; Table de développement social de LaSalle, doc. 9.2.31, p. 4

plastique des restaurateurs, pancartes électorales, etc.) Pour le CRAPAUD, la question des contenants est importante, car elle peut constituer un blocage important lorsqu'ils sont inabordables ou jugés peu esthétiques²⁰¹.

2.4.2 Les fermes

Fermes périurbaines

Une urgence pour la Ville serait d'assurer la protection et la mise en culture des terres agricoles de l'ouest de l'île. Plusieurs intervenants réclament des politiques ou programmes allant dans ce sens²⁰². Le Groupe des nouveaux fermiers de Montréal estime ainsi que la zone agricole doit faire face à deux enjeux : une forte pression du marché, qui crée une tendance aux grandes productions agricoles, et l'étalement urbain qui gruge des terres cultivables²⁰³. Mais, les autorités gouvernementales sont également interpellées par la ferme D-Trois-Pierres, qui croit que l'agriculture périurbaine devrait être prise en considération dans l'élaboration des politiques de développement économique²⁰⁴.

L'accès à la terre et le financement de départ sont les défis majeurs pour la relève, comme l'ont signalé plusieurs acteurs du domaine²⁰⁵. « *Pour beaucoup, hériter d'une terre ou démarrer une entreprise agricole est synonyme d'endettement* », résume le Groupe des nouveaux fermiers de Montréal²⁰⁶. Plus précisément, il signale une pénurie « *d'opportunités de transition* » pour ceux qui terminent leurs études ou leurs stages et qui veulent se lancer comme agriculteurs. Or, ajoutent-ils, la relève est bien présente sur l'île de Montréal, évoquant les agriculteurs qui ont fait leurs études sur le campus McDonald de McGill, dans l'ouest de l'île, et qui pensent sérieusement à vivre de l'agriculture sur l'île ou dans ses environs.

Par ailleurs, les fermes que ces nouveaux agriculteurs voudraient développer seraient spécialisées en agriculture biologique. Là encore, déplorent les intervenants, malgré une demande grandissante pour les produits biologiques, ce type d'agriculture se bute aux mêmes obstacles, soient le prix des terres, le manque d'incubateur d'entreprises agricoles et le nombre limité d'opportunités où pratiquer le métier²⁰⁷. Leur besoin principal serait l'accès à des terres de petite superficie. D'ailleurs, selon la ferme D-Trois-Pierres, il serait envisageable d'exiger que des normes pour l'agriculture biologique soient appliquées pour l'ensemble de la zone agricole permanente²⁰⁸.

²⁰¹ CRAPAUD, doc. 9.2.16, p. 6; Marie-Eve Desroches et Alice Fournier, doc. 9.1.48, p. 12; Regroupement des Éco-quartiers, doc. 9.1.28, p. 10

²⁰² Senneville Agricultural Group, doc. 9.2.1, p. 7; Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 22; Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 9.1.23, p. 3; DSP / Dr Louis Drouin, doc. 9.1.17, p. 7

²⁰³ Groupe des nouveaux fermiers de Montréal, doc. 9.1.14, p. 1

²⁰⁴ D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 8

²⁰⁵ Protec-Terre, doc. 9.1.36, p. 6

²⁰⁶ Groupe des nouveaux fermiers de Montréal, doc. 9.1.14, p. 4

²⁰⁷ Groupe des nouveaux fermiers de Montréal, doc. 9.1.14, p. 3

²⁰⁸ D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 10

Comme piste de solution, ces différents intervenants misent sur la création de fermes de transition ou d'incubateurs d'entreprises agricoles, qui reposeraient sur la location de terres, le partenariat et le partage des ressources. Ce modèle agricole est identifié par ces intervenants comme un levier pour les projets de la relève. Plusieurs exemples ont été nommés, comme la ferme du Zéphyr ou les Jardins Carya, fermes biologiques de l'ouest de l'île qui louent les terres qu'elles cultivent, ou encore la Plate-forme agricole de l'Ange-Gardien, qui met à la disposition des jeunes agriculteurs terre, équipement, infrastructure et soutien pour un prix modique²⁰⁹. La Ferme Bord-du-Lac, située sur L'Île Bizard, est également venue témoigner de son expérience d'incubateur d'entreprises agricoles. Pour le propriétaire, ce modèle est une « *nouvelle définition du modèle agricole dans son contexte périurbain où cette dernière a une place reconnue et préservée sans entrer en opposition avec le développement urbain.* »²¹⁰ À son tour, la ferme D-Trois-Pierres, qui comprend un volet d'insertion, a fait part d'un défi majeur : « *Rester compétitif et productif tout en consacrant un grande partie de nos énergies et nos ressources à offrir des services à notre clientèle de jeunes adultes en insertion socioprofessionnelle* »²¹¹.

Un modèle similaire d'entreprise agricole devrait être développé, selon certains, soit une ferme biologique avec un volet communautaire. En échange d'un accès à une terre, la ferme rendrait des services à la communauté en matière d'éducation, de démonstration et de distribution des produits dans la région²¹². L'exemple du projet « *McVean New farmers* », piloté par la Toronto Region and Conservation Authority en partenariat avec l'organisme à but non lucratif Farmstart, a été avancé. Sur l'île de Montréal, plusieurs intervenants imaginent ce type de projet dans le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche.

« *Nous souhaitons ardemment que le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche soit, à nouveau, une ferme active, un incubateur de projets agricoles, offrant des produits frais et une opportunité éducative et récréative pour tous les montréalais.* »²¹³, plaignent deux citoyennes. Pour elles, ce site réunit de nombreux avantages pour ce type d'activités : avec une grande variété de sols, il peut accueillir différents types de projets (vergers, culture maraîchère); de par sa localisation, il peut trouver à proximité un bassin de jeunes fermiers (finissants de McGill ou de D-Trois-Pierres) ainsi que des fermiers d'expérience. Cette position est partagée par le Senneville Agricultural Group²¹⁴. Pour un autre acteur présent dans l'ouest de l'île via son projet Entre grange et gratte-ciel, le Santropol Roulant, ce site pourrait accueillir « *une ferme éducative à caractère d'entreprise sociale avec mandat de fournir aux popotes roulantes et marchés de quartiers sur la totalité du territoire de la Ville de Montréal* »²¹⁵.

²⁰⁹ Protec-Terre, doc. 9.1.36, p. 7; Groupe des nouveaux fermiers de Montréal, doc. 9.1.14, p. 5; Mme Alison Hackney et Mme Linda Besner, doc. 9.2.2, p. 2

²¹⁰ Ferme Bord-du-Lac / Benoit Girard, doc. 9.1.26, p. 2

²¹¹ D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 8

²¹² Groupe des nouveaux fermiers de Montréal, M. Samuel Oslund, doc. 8.11, L. 342-352

²¹³ Mme Alison Hackney et Mme Linda Besner, doc. 9.2.2, p. 2

²¹⁴ Senneville Agricultural Group, doc. 9.2.1, p. 10

²¹⁵ Santropol Roulant, doc. 9.1.15, p. 5

Une autre piste de solution concernant l'accès aux terres a été avancée par un groupe : la création de fiducies foncières agricoles (FFA)²¹⁶. Protec-Terre recommande l'acquisition de terres agricoles et la formation de FFA, dont la mission comprendrait des éléments tels que : cultiver selon les principes de l'agriculture biologique; destiner la production à un marché local; mettre la terre à la disposition de la relève gratuitement; favoriser la production de produits patrimoniaux comme le melon de Montréal ou le poulet Chanteclerc; etc.

Fermes et serres urbaines

Plusieurs participants ont souhaité que le développement de l'agriculture urbaine comme activité économique soit encouragé. Pour les Fermes Lufa, cela passe par une reconnaissance du statut d'exploitant agricole à part entière. Un autre pense à un programme municipal tel qu'appliqué à Boston, par lequel la Ville a offert plusieurs terrains en location à la production agricole et prévoit adapter durablement le zonage dans une deuxième phase²¹⁷. Cela passe aussi par la multiplication des serres de production commerciales, estiment plusieurs participants. Pour ce faire, un financement municipal et provincial est demandé, de même qu'une simplification du processus d'implantation et enfin, la possibilité d'une distribution sur le marché régulier (marchés publics, épiceries, dépanneurs, fruiteries). Pour l'UPA, ces projets sont intéressants et doivent répondre aux mêmes exigences (salubrité, environnement) et bénéficier des mêmes avantages (programmes de soutien) que les producteurs ruraux²¹⁸.

Il a également été proposé d'encourager la création de serres de production communautaires²¹⁹. Ceci permettrait, selon différents intervenants, d'assurer la production de jeunes plantes, de prolonger la saison de production et d'offrir des lieux d'apprentissages horticoles au grand public. Les produits pourraient être distribués aux organismes œuvrant en sécurité alimentaire, aux cuisines collectives ou aux résidents qui viennent y cultiver. VRAC Environnement suggère la conversion des toits de certains édifices municipaux ou commerciaux dans cette perspective.

Deux intervenants ont mis l'accent sur la nécessité d'étudier auparavant la viabilité et la durabilité des serres sur les toits en termes de consommation d'énergie, par exemple²²⁰.

Fermes de démonstration

À deux reprises, le sort de la ferme Angrignon a été mis de l'avant. Ainsi, deux citoyennes souhaitent la conservation de cette ferme et sa conversion en ferme de démonstration d'agriculture biologique et de production du terroir²²¹.

²¹⁶ Protec-Terre, doc. 9.1.36, p. 12

²¹⁷ Fermes Lufa, doc. 9.1.7, p. 4; Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 16

²¹⁸ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 14; Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 11; UPA, doc. 9.1.20, p. 13

²¹⁹ Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 11; Action Communiterre, doc. 9.1.39, p. 14; Alimentation à tout prix, doc. 9.1.47, p. 3; M. David Aubert, doc. 9.2.4, p. 4; Mercier-Ouest Quartier en Santé, doc. 9.2.5, p. 2; VRAC Environnement, doc. 9.2.8, p. 10

²²⁰ Société environnementale CDN, doc. 9.1.50, p. 4; Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 11

²²¹ Mme Ginette Gagné; doc. 9.2.37; Mme Jane Sorensen, doc. 9.2.20, p. 4

2.4.3 L'élevage

À l'instar du cabinet Rayside Labossière Architectes qui pense que « *l'agriculture urbaine doit être considérée sous l'angle de la production maraîchère, mais également de l'élevage d'espèces animales (poissons, poules, abeilles, etc.) compatibles avec l'environnement urbain* »²²², bon nombre de participants ont réclamé l'autorisation, ou encore une aide au développement, pour l'élevage de petits animaux, en particulier des poules et des abeilles. Une seule citoyenne a évoqué les écuries, en déplorant que la réglementation et la législation n'encadrent pas davantage les conditions des écuries, mettant en cause le traitement des chevaux dans l'écurie de la rue Basin (écurie des caléchiers du Vieux-Montréal). Elle souhaite par ailleurs la préservation de ces sites²²³.

Les avantages évoqués de l'élevage de petits animaux sont multiples : fertilisation de la terre et amélioration du compost par le fumier de poule, participation à un système agricole sain, rapprochement avec la nature, sociabilité de l'activité, importance de la pollinisation par les abeilles²²⁴.

L'élevage de poules

Plusieurs citoyens ont indiqué qu'ils possédaient un poulailler dans leur cour. Ils ont défendu leur choix par l'avantage d'avoir des œufs frais, de bonifier leur compost, d'instaurer un cycle de permaculture complet et de créer un lien social avec les voisins. Tous ces propriétaires ont souhaité démystifier la question de possession de poules en ville en insistant sur le peu d'inconvénient que cela engendrait. Ainsi, pour eux, l'entretien n'est pas plus compliqué que pour tout animal domestique, il n'y a pas de problème de bruit ni d'odeur²²⁵. Toutefois, certains citoyens ont déploré des refus de leur arrondissement pour la possession de poules. Deux intervenants ont indiqué vouloir également installer des clapiers dans leur cour.²²⁶

Outre les poulaillers domestiques, plusieurs ont souhaité voir installés des poulaillers dans les jardins communautaires²²⁷. Selon ces participants, les jardins communautaires sont d'excellents endroits pour tester l'implantation de l'élevage en ville : infrastructure déjà présente, distance convenable avec les voisins, possibilité de construire un poulailler de grandeur suffisante, responsabilité partagée par plusieurs personnes, un lieu unique permettant aux citoyens d'aller chercher leurs œufs frais le matin et aux agences d'inspection des aliments, de faciliter leur travail, sans compter les avantages pour le jardin comme l'amélioration du compost ou le

²²² Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 12

²²³ Mme Jane Sorensen, doc. 9.2.20, p. 5

²²⁴ Marie-Eve Desroches et Alice Fournier, doc 9.1.48, p. 13; Mme Lauren Pochereva, doc.9.1.46, p. 1; M. Patrick Debortelli, doc. 8.2, L. 1404-1409

²²⁵ M. Daniel Vézina et M. Pierre Perreault, doc. 9.1.45, p. 4; M. Mathieu Caron, doc. 9.1.44, p. 2; Mme Erika Kierulf, doc. 9.1.42, p. 4; M. Patrick Debortoli, doc. 8.2, L. 1400-1405

²²⁶ M. Daniel Vézina et M. Pierre Perreault, doc. 9.1.45, p. 4

²²⁷ Mme Jane Sorensen, doc. 9.2.20, p. 4; Mme Marjolaine Poirier, doc. 9.2.35, p. 5; M. Robert Champagne-Leblanc, doc. 8.2, L. 1007-1015; Marché solidaire Frontenac - Fruixi - Rencontres-Cuisines, doc. 9.1.11, p. 3

contrôle des insectes. Enfin, un participant soutient que l'élevage devrait être développé à Montréal comme entreprise commerciale et de la sorte, supporté par des programmes adaptés et une réglementation favorable²²⁸.

Dès lors, l'autorisation de garder des poules (ou autre petits animaux, comme des lapins) est recommandée. Certains proposent de s'inspirer du règlement adopté dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, et de n'autoriser que les poulaillers à vocation éducative²²⁹. D'autres souhaitent que les poulaillers domestiques soient aussi acceptés, avec un encadrement serré, et si besoin est, la délivrance de permis ou même un partenariat avec un organisme de protection des animaux qui s'assurerait que les conditions seraient remplies pour accueillir des poules²³⁰. Une citoyenne ayant été propriétaire d'un poulailler domestique propose que la Ville mène un projet pilote de deux ans dans 25 résidences²³¹. Le cadre réglementaire de ce projet pilote pourrait s'inspirer d'une proposition de Urban Hens Ottawa et comprendre des critères tels qu'un maximum de cinq poules par foyer, l'interdiction de coqs, l'obligation de composter le fumier dans un bac fermé, ou encore l'interdiction de la vente des œufs et du fumier.

Cependant, plusieurs participants, sans s'opposer à l'élevage urbain, ont appelé à la prudence. La Direction de la santé publique de Montréal, notamment, juge que « *l'élevage en milieu urbain est associé à des risques pour la santé et implique la gestion de ces risques* », et en conséquence, recommande « *d'analyser l'ensemble des éléments à considérer avant d'autoriser l'élevage d'animaux en milieu urbain (pertinence, faisabilité, risques, etc.)* »²³². De la même façon, la Société environnementale de Côte-des-Neiges recommande d'observer l'expérience dans Rosemont – La Petite-Patrie et d'amorcer la réflexion pour une transposition dans leur secteur, avec la prise en considération de la densité résidentielle et des défis de salubrité²³³.

À cet égard, plusieurs mises en garde ont été faites par l'Union des producteurs agricoles (UPA)²³⁴. Concernant les maladies tout d'abord, l'organisme anticipe les difficultés pour un citoyen de reconnaître les signes cliniques d'un problème de santé ou d'une maladie déclarable selon la Loi, ainsi que les difficultés d'accéder à un vétérinaire spécialisé pour ce type d'animaux en ville. En matière de santé publique, l'UPA pense que les éleveurs urbains devraient être obligés de s'enregistrer auprès du MAPAQ, comme les éleveurs ruraux, notamment pour faciliter les interventions sanitaires en cas d'éclosion d'épidémie comme l'influenza aviaire, ou de toxi-infection (œufs, plumes, fientes), qui sont accrus si les poules sont considérées comme animaux de compagnie. L'Union s'inquiète aussi des modalités d'élimination du fumier, de la gestion des poules mortes et de la vermine qui peut être attirée par leur nourriture. Enfin, l'UPA s'interroge sur « *les connaissances des éleveurs urbains quant aux besoins spécifiques des*

²²⁸ Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 12

²²⁹ Environnement Jeunesse, doc. 9.1.27, p. 6; Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 7

²³⁰ Mme Jane Sorensen, doc. 9.2.20, p. 4

²³¹ Mme Erika Kierulf, doc. 9.1.42, p. 2-4 et doc. 8.11, L. 1415-1430

²³² DSP / Dr Louis Drouin, doc. 9.1.17, p. 7

²³³ Société environnementale de CDN, doc. 9.1.50, p. 3

²³⁴ UPA, doc. 9.1.20, p. 11-12

poules pondeuses lorsque l'on parle d'alimentation et de soins appropriés. », et sur la situation des poules durant l'hiver. Pour un autre intervenant, l'élevage devrait être autorisé seulement dans les zones où la cohabitation avec les autres usages est harmonieuse²³⁵.

L'apiculture

L'apiculture urbaine est déjà pratiquée par plusieurs acteurs qui sont venus s'exprimer. Ces derniers envisagent les ruches urbaines comme un bon outil de sensibilisation à l'état de la biodiversité, et comme un complément à l'agriculture urbaine, dans la mesure où les abeilles jouent un rôle crucial dans la pollinisation²³⁶. En effet, pour le regroupement Miel Montréal, il s'agit d'« *un élément intégré dans un équilibre éco systémique* », et la présence d'abeilles augmenterait le rendement de fruits et de légumes de 25 % à 30 %²³⁷.

Pour cette pratique aussi, des risques ont été mis de l'avant. Le principal serait le risque d'allergie aux piqûres d'abeilles, risque qui peut entraîner des problèmes de bon voisinage²³⁸. Toutefois, avec une bonne gestion de ruche, Miel Montréal assure que « *l'apiculture artisanale est une activité sûre et convenable pour les secteurs résidentiels* »²³⁹.

La DSP reconnaît le rôle de sensibilisation que peut jouer une ruche urbaine et se propose de soutenir et d'encadrer cette pratique par différentes mesures : répertorier les emplacements actuels et futurs des ruches des apiculteurs pour informer et éviter les risques de surpopulation d'abeilles, élaborer les mesures de sécurité et d'éducation en matière de premiers soins à proximité des ruchers²⁴⁰. Une formation sérieuse, théorique et pratique, est une exigence que plusieurs groupes ont mise de l'avant²⁴¹. Selon l'UPA, plusieurs groupes ont d'ailleurs interpellé le MAPAQ afin qu'il établisse une réglementation propre à l'apiculture en zone urbaine et qu'il instaure une formation obligatoire²⁴².

Il est alors demandé à la Ville de soutenir l'expansion du réseau de ruches sur son territoire, tout en favorisant leur acceptabilité sociale par la diffusion d'information²⁴³. De plus, Miel Montréal, dans un souci de consolidation de la pratique, souhaite un meilleur encadrement et un volet de suivi et de recherche sur les ruches en milieu urbain²⁴⁴. En effet, il juge essentiel que la Ville reconnaisse et promeuve un groupe qui s'occuperait de centraliser l'information et d'appuyer les nouveaux projets. De même, il recommande à la Ville d'installer des ruches sur des bâtiments municipaux, de favoriser les espèces végétales qui appuient la population d'abeilles dans les parcs publics et dans la distribution de plantes des Éco-quartiers ainsi que

²³⁵ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 7

²³⁶ P.A.U.S.E, doc. 9.2.39, p. 4; UPA, doc. 9.1.20, p. 11-12

²³⁷ Miel Montréal, doc. 9.1.40, p. 3-5

²³⁸ UPA, doc. 9.1.20, p. 11-12

²³⁹ Miel Montréal, doc. 9.1.40, p. 3-4

²⁴⁰ DSP / Dr Louis Drouin, doc. 9.1.17, p. 9

²⁴¹ DSP / Dr Louis Drouin, doc. 9.1.17, p. 9; P.A.U.S.E, doc. 9.2.39, p. 4

²⁴² UPA, doc. 9.1.20, p. 11-12

²⁴³ Mercier-Ouest Quartier en Santé, doc. 9.2.5, p. 2; Environnement Jeunesse, doc. 9.1.27, p. 6; Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 9.2.48, p. 5; Mme Sabile Fityani-Trimmi, doc. 9.2.43; M. Daniel Rochefort, doc. 9.1.30, p. 12

²⁴⁴ Miel Montréal, doc. 9.1.40, p. 5-6

d'offrir un espace commun pour se procurer du matériel apicole ou procéder à l'extraction du miel (chambre de déshumidification).

Une citoyenne souhaite le développement des ruches domestiques et considère que l'éco-quartier devrait pouvoir fournir de l'information aux citoyens et mettre en vente des ruches²⁴⁵, tandis que d'autres privilégieraient les jardins communautaires et collectifs, à la condition que les responsables soient formés et que des sites soient prévus²⁴⁶ pour l'hiver.

2.4.4 Les aménagements paysagers comestibles et les arbres fruitiers

Le domaine public devrait accueillir des arbres fruitiers et, plus généralement, des plantes comestibles, selon l'opinion d'une vingtaine d'intervenants. La Ville est alors sollicitée pour intégrer des arbres fruitiers et à noix aux essences d'arbres qu'elle plante habituellement dans les rues, dans ses aménagements paysagers et dans ses projets de verdissement²⁴⁷. Comme le résume la Table de développement social de LaSalle, il s'agit pour la Ville de « *combiner verdissement et agriculture urbaine* »²⁴⁸. Des espèces indigènes telles que des noyers, des noisetiers, mais aussi des pommiers, des framboisiers sont alors évoqués²⁴⁹. Ces arbres et arbustes sont souhaités dans les rues et ruelles, dans les cours d'écoles, sur les terrains ou les toits municipaux, ou encore dans les quartiers défavorisés, les corridors scolaires et les déserts alimentaires²⁵⁰.

La création de vergers, de vignobles ou de forêts nourricières – comprenant arbres, arbustes et plantes – a aussi été suggérée, soit à l'intérieur de parcs, soit pour revitaliser des espaces verts désuets ou des friches²⁵¹. Un projet de « *forêt comestible* » a ainsi été avancé pour sauvegarder et mettre en valeur l'écosystème de la falaise Saint-Jacques²⁵².

La cueillette des fruits serait libre à tous les citoyens ou confiée à des groupes en agriculture urbaine ou spécialisés dans la récolte de fruits, des organismes d'aide alimentaire ou encore des écoles²⁵³. L'organisme Les Fruits défendus s'est d'ailleurs proposé comme partenaire dans ce genre de projet. Un autre acteur, Héritage Laurentien, a aussi fait part de ses propres réalisations, soit la création de vergers urbains (50 arbres) accessibles aux résidents, dont les

²⁴⁵ Mme Jane Sorensen, doc. 9.2.20, p. 2

²⁴⁶ Mme Louise Chênevert, doc. 9.1.51, p. 5; Miel Montréal, doc. 9.1.40, p. 8; Mme Sylvie Michaud, doc. 8.2, L. 1775-1780; M. Derek Robertson, doc. 8.5, L. 1070

²⁴⁷ M. Charles Brousseau, doc. 9.2.26; Mercier-Ouest Quartier en Santé, doc. 9.2.5, p. 2; Mme Marie-Ève Voghel Robert, doc. 9.2.11, p. 3; Environnement Jeunesse, doc. 9.1.27, p. 5; Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 20; Action Communiterre, doc. 9.1.39, p. 14; Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles, doc. 9.1.6, p. 9

²⁴⁸ Table de développement social de LaSalle, doc. 9.2.31, p. 4

²⁴⁹ M. Robert Champagne-Leblanc, doc. 8.2, L. 1000-1005

²⁵⁰ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 11-12; Mme Sabile Fityani-Trimmi, doc. 9.2.43; Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 9.2.48, p. 5; Vision Montréal, doc. 9.1.43, p. 8-10; M. Pierre Bastien, doc. 9.2.7

²⁵¹ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 11; M. Stéphane Rousseau, doc. 9.2.38; Société environnementale de CDN, doc. 9.1.50, p. 3; Les organismes communautaires de Saint-Laurent, doc. 9.1.41, p. 12

²⁵² Mme Melanie Stuy, doc. 9.2.21, p. 2.

²⁵³ Mme Sabrina Cardin Ouellette, doc. 9.2.23, p. 2; Les Fruits défendus, doc. 9.1.10, p. 3; M. Daniel Rochefort, doc. 9.1.30, p. 9; Mme Marie-Eve Julien-Denis, doc. 8.3, L.1890-1895

fruits sont récoltés soit par les élèves, soit par la communauté en période estivale²⁵⁴. Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) donne l'exemple de la Ville de Vancouver qui plante arbres et arbustes fruitiers dans les parcs fortement achalandés, afin d'encourager la cueillette par les citoyens²⁵⁵.

Par ces actions, il est question, pour Sentier Urbain « *d'augmenter le potentiel nourricier de la ville* »²⁵⁶. De son côté, Projet Montréal considère que la Ville serait en mesure, dans plusieurs années, de produire écologiquement pommes, poires, abricots, cerises, prunes, noix, noisettes, amandes, pignons, amélanches²⁵⁷. Cela participerait à l'embellissement de la ville, et permettrait une utilisation intéressante de l'espace public, tout en produisant des ressources pour la communauté, mais aussi une pollinisation des arbres existants et la sensibilisation et l'éducation à l'écologie urbaine²⁵⁸. Certains participants aimeraient voir cette orientation inscrite dans une politique de la Ville, que ce soit dans la *Politique de l'arbre* ou dans le *Plan d'action Canopée 2012-2021*²⁵⁹.

Certains désagréments liés à la culture dans l'espace public ont toutefois été signalés. Si pour une citoyenne, le déneigement génère des problèmes d'entretien des plantations dans les carrés d'arbres, le vol et le vandalisme, notamment dans les ruelles vertes, sont aussi une réalité selon un organisme²⁶⁰. Selon Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur, des solutions pourraient être envisagées afin de réduire le vol, comme l'utilisation de bacs lourds, l'utilisation de chaînes reliées aux bacs ou encore la dénonciation et la condamnation des vols.

2.4.5 La distribution

La question de la distribution des aliments issus de l'agriculture urbaine a été abordée dans une quinzaine de mémoires. Pour certains intervenants, si la production est encouragée, il va s'ensuivre un besoin pour écouler les fruits et légumes et ne pas les perdre. Pris sous un autre angle, d'autres souhaitent améliorer l'accès aux aliments frais et locaux, notamment dans les secteurs identifiés comme des déserts alimentaires²⁶¹. D'autre part, il a été mentionné que la demande pour des produits frais, locaux et biologiques est de plus en plus grande à Montréal, ce qui constitue une opportunité pour l'agriculture urbaine et périurbaine²⁶². Ces intervenants constatent que si beaucoup de citoyens portent un intérêt à l'agriculture urbaine, tous ne désirent pas cultiver, mais plutôt consommer les produits issus de l'AU. Or, d'après Protec-Terre, la vente d'aliments étant contrôlée par les grandes chaînes d'épicerie, les petits producteurs maraîchers n'ont pas accès au marché de masse²⁶³.

²⁵⁴ Héritage Laurentien, doc. 8.11, L. 1610-1620

²⁵⁵ Conseil régional de l'environnement de Montréal, doc. 9.1.23, p. 6

²⁵⁶ Sentier Urbain, doc. 9.2.27, p. 3

²⁵⁷ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 11-12

²⁵⁸ Les Fruits défendus, doc. 9.1.10, p. 3; M. Daniel Rochefort, doc. 9.1.30, p. 9; Mme Lauren Pochereva, doc. 8.13, L. 1620-1635

²⁵⁹ Vision Montréal, doc. 9.1.43, p. 10 et doc. 9.1.43.1, p. 8; Sentier Urbain, doc. 9.2.27, p. 3

²⁶⁰ Mme Mylène Martin, doc. 9.2.46, p. 1; Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur, doc. 9.2.33, p. 11

²⁶¹ Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 9.2.48, p. 5; Mme Sandra Simbert, doc. 8.9, L. 2750-2755

²⁶² Senneville Agricultural Group, doc. 9.2.1, p. 7

²⁶³ Protec-Terre, doc. 9.1.36, p. 6

Ainsi, la Ville est sollicitée pour permettre et faciliter la vente des fruits et légumes issus des fermes biologiques de l'île de Montréal, mais également des jardins collectifs et communautaires, ainsi que des jardins résidentiels²⁶⁴. Dans cette optique, Projet Montréal recommande d'inventorier l'ensemble des contraintes règlementaires, administratives et autres, et de consulter les intervenants en vue d'adopter une réglementation adéquate²⁶⁵.

Ce système de distribution pourrait prendre place au sein des marchés publics, à travers des partenariats avec des restaurants ou des institutions comme les hôpitaux ou les écoles, ou encore par l'autorisation de « *ventes de garage alimentaires* »²⁶⁶. Ainsi, pour le Comptoir urbain Terra Ter, la vente de produits domestiques récoltés sur les balcons ou dans les jardins serait « *très facile* » dans les marchés²⁶⁷. La création de coopératives d'agriculteurs locaux, professionnels ou non, a été préconisée à deux reprises, dans un cas pour offrir aux petites fermes un moyen supplémentaire de rejoindre le public, et dans l'autre, pour permettre aux jardiniers urbains d'écouler les surplus de leurs récoltes²⁶⁸.

La multiplication des marchés reste le moyen envisagé par le plus d'intervenants. Ils jugent que ces derniers permettent de lutter contre les déserts alimentaires en facilitant l'accès (financier et physique) aux aliments sains, mais aussi de dynamiser la vie de quartier en créant un mini-événement auquel peuvent se greffer d'autres activités²⁶⁹. Deux intervenants proposent de permettre ces marchés dans les parcs locaux²⁷⁰.

Toutefois, des problèmes reliés aux marchés saisonniers ont été soulevés. La ferme D-Trois-Pierres a observé que ces marchés rassemblaient beaucoup de revendeurs, mais peu de producteurs et que dès lors, il était difficile d'être compétitif : « *c'est ce qui nous a amené à désertier les marchés saisonniers organisés dans plusieurs quartiers de Montréal au profit de marchés fermiers.* »²⁷¹ Par son expérience de distributeur comme marché de quartier, le Comptoir urbain Terra Ter s'est aperçu qu'il était difficile de trouver des producteurs à qui acheter tout l'été d'une part, et des produits de Montréal d'autre part, et qu'il était plus simple de passer par le Marché Central. De même, il a pu constater la difficulté de rester viable, tout en respectant l'objectif social qu'il s'est donné comme entreprise d'économie sociale. Enfin, il note que l'aspect saisonnier des marchés fait que le problème de désert alimentaire perdure durant tout l'hiver²⁷².

²⁶⁴ Action Communitaire, doc. 9.1.39, p. 14; Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 22

²⁶⁵ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 17

²⁶⁶ Vision Montréal, doc. 9.1.43, p. 11; Société environnementale de CDN, doc. 9.1.50, p. 3; Mme Sonya Girard, doc. 9.2.17, p. 3

²⁶⁷ Comptoir urbain Terra Ter, doc. 8.13, L. 403

²⁶⁸ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 18; M. David Jacques, doc. 9.2.22, p. 51

²⁶⁹ Comptoir urbain Terra Ter, doc. 8.13, L. 30-50; L. 370-375; Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 17; Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 9.2.48, p. 5;

²⁷⁰ Vision Montréal, doc. 9.1.43, p. 10; Mme Catherine Brunet, doc. 8.5, L. 1000-1018

²⁷¹ D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 9

²⁷² Comptoir urbain Terra Ter, doc. 8.3, L. 262-268; L. 140-145; L. 125-128; L. 130-139

Plusieurs pistes ont été conseillées pour franchir une partie de ces obstacles : la création d'un marché ou d'un kiosque permanent dédié aux produits issus de l'agriculture urbaine, ou encore la délimitation d'une section dédiée à ces produits au sein des marchés publics²⁷³.

2.4.6 Pratiques connexes

Le compostage

La question du compostage a été abordée par plusieurs intervenants. En effet, ils voient l'agriculture urbaine comme une bonne occasion de développer le compostage, puisque cela fait partie du processus complet de production des aliments. De plus, la multiplication des sites d'agriculture urbaine crée une demande pour du compost, et plusieurs notent que les jardins collectifs ou communautaires, ou même les résidents en manquent²⁷⁴. Ainsi, pour le Regroupement des Éco-quartiers, « *la pratique de l'agriculture urbaine est un débouché prometteur pour la valorisation des matières organiques à Montréal par l'utilisation du compost.* »²⁷⁵

En outre, la mise en place de système de compostage est requise par plusieurs : compostage domestique pour certains, communautaire ou municipal pour d'autres, ou encore tous ces systèmes en parallèle²⁷⁶. Pour le CRAPAUD, la mise en place du compost domestique est d'autant plus pertinente dans le contexte de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et du *Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'Agglomération de Montréal*²⁷⁷. De son côté, un citoyen met en garde contre le compostage à grande échelle, qui se bute à de nombreuses problématiques liées aux odeurs et au lixiviat²⁷⁸. Pour un organisme en alimentation, c'est au niveau du MAPAQ qu'il faudrait réfléchir sur les procédures de compostage et sur l'utilisation du compost.

Les jardins communautaires et tous les sites où se pratique l'agriculture urbaine ont été ciblés comme lieux devant accueillir des bacs de compost²⁷⁹. De même, les parcs, les ruelles et les cours d'écoles ont été mentionnées²⁸⁰. Enfin, un intervenant a attiré l'attention sur le compostage en milieu périurbain, où il recommande d'implanter des sites de compostage communautaire²⁸¹.

²⁷³ D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 10; Santropol Roulant, doc. 9.1.15, p. 7; M. David Jacques, doc. 9.2.22, p. 51

²⁷⁴ Action RE-buts, doc. 9.2.25, p. 4; Mme Amy Barrington, doc. 8.5, L. 1987

²⁷⁵ Regroupement des Éco-quartiers, doc. 9.1.28, p. 10

²⁷⁶ Mme Stéphanie Salagan, doc. 9.2.41; Vision Montréal, doc. 9.1.43, p. 11; M. Daniel Rochefort, doc. 9.1.30, p. 10; D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 10; Mercier-Ouest Quartier en Santé, doc. 9.2.5, p. 2; Les Fruits Défendus, doc. 9.1.10, p. 3; Mme Mylène Martin, doc. 9.2.46, p. 2

²⁷⁷ CRAPAUD, doc. 9.2.16, p. 12

²⁷⁸ M. Mathieu Caron, doc. 9.1.44, p. 2

²⁷⁹ Mme Marjolaine Poirier, doc. 9.2.35, p. 5

²⁸⁰ M. Colin Hélie-Harvey, doc. 9.2.6, p. 2; Mme Shaen Johnston, doc. 9.1.25, p. 10; Mme Louise Chênevert, doc. 9.1.51, p. 5; M. David Beitel, doc. 8.5, L. 1700

²⁸¹ Environnement Jeunesse, doc. 9.1.27, p. 5

L'accessibilité des semences et plants

Une citoyenne a fait savoir que l'une des difficultés soulevées lors du *Sommet sur l'agriculture urbaine* tenu dans le quartier Villeray en mai 2012, fut l'accessibilité aux plants, semis et semences²⁸². Il s'agit, selon elle, d'un manque d'accessibilité physique, de par la rareté et le manque de proximité des lieux de vente, et financière, car les prix sont souvent élevés. Même son de cloche chez un membre de jardin collectif, ainsi que chez l'organisme Vert ta Ville, dont la mission est de faire pousser des plants, puis de les vendre à prix abordable : « *le manque de plants abordables et de qualité, c'est vraiment le frein majeur à l'agriculture urbaine, c'est-à-dire que sans plants, on ne peut pas partir de jardin. Les plants, ça coûte cher, et pour un organisme communautaire qui a peu de ressources financières, de dépenser de 3 000 \$ à 4 000 \$ pour des plants en début de saison, c'est impensable.* »²⁸³

Plusieurs pistes de solutions ont été avancées. La Société environnementale de Côte-des-Neiges suggère la tenue de trois à quatre foires des semences et de distribution de plants. De la même façon, une citoyenne recommande que les Éco-quartiers distribuent gratuitement ou à faible coût des semences dans tous les quartiers de Montréal²⁸⁴. Une autre miserait sur les partenariats, avec l'organisme Semences du patrimoine par exemple²⁸⁵.

Le développement de serres de semis communautaires a également été suggéré plusieurs fois. Ces serres permettraient aux organismes communautaires et aux citoyens de faire pousser eux-mêmes leurs semis biologiques, ou bien de se procurer des plants à prix abordable²⁸⁶. L'organisme communautaire Y a quelque'un l'aut'bord du mur y verrait un principe d'échange, où les semis seraient gratuits, mais les groupes devraient apporter des semences issues des produits récoltés, afin d'assurer la pérennité de ce réseau²⁸⁷.

2.5 Disponibilité et pérennité des espaces

Pour la majorité des participants, en plus des pratiques elles-mêmes, l'enjeu primordial pour le développement de l'agriculture urbaine est l'accessibilité aux terrains. Il se décline en deux sous enjeux, soit la création de nouveaux espaces et la pérennisation des espaces actuels.

2.5.1 Création de nouveaux espaces dédiés à l'AU

En premier lieu, bon nombre d'intervenants ont fait part du manque d'espace comme besoin majeur, tel que l'exprime un acteur du milieu : « *Lors de notre propre consultation auprès des membres du Santropol Roulant, l'accès aux terrains et aux espaces propices au jardinage s'est*

²⁸² Mme Sabrina Cardin Ouellette, doc. 9.2.23, p. 2

²⁸³ Vert ta Ville, doc. 8.11, L. 2558-2561; M. Paul Beaulieu, doc. 9.2.44

²⁸⁴ Mme Sabrina Cardin Ouellette, doc. 9.2.23, p. 2

²⁸⁵ Mme Sonya Girard, doc. 9.2.17, p. 2

²⁸⁶ Mmes Marie-Ève Desroches et Alice Fournier, doc. 9.1.48, p. 13; Vert ta Ville, doc. 9.1.49, p. 7; Mme Amy Barrington, doc. 8.5, L. 1986

²⁸⁷ Y a quelque'un l'aut'bord du mur, doc. 9.2.33, p. 10

révélé comme étant l'un des principaux problèmes auquel doivent faire face les aspirants-jardiniers. »²⁸⁸ Certains citoyens estiment que l'accès à un terrain cultivable est un droit pour tous les habitants de la ville alors qu'un autre suggère que la Ville se donne une cible en matière d'espace dédié à l'agriculture urbaine en fonction du développement immobilier²⁸⁹. D'autres intervenants insistent sur le fait que ce besoin d'augmenter la superficie des terres cultivables s'exprime tout autant en ville qu'en zone périurbaine.

D'autre part, plusieurs participants ont constaté la fragilité des espaces actuels attribués à l'AU. En effet, ils ont évoqué la précarité de certains terrains dont ni les groupes qui les cultivent, ni la Ville ne sont les propriétaires et qui, dès lors, dépendent souvent du bon vouloir du propriétaire. À cet égard, le cas de certains jardins collectifs et communautaires sur des terrains institutionnels a été mentionné. Cela engendre, selon eux, en plus du risque de perdre le jardin, une difficulté à faire des projets à long terme. Quelques-uns de ces participants ont ainsi souhaité la consolidation des ententes avec les propriétaires des terrains²⁹⁰.

Mais, la menace que constitue la pression du développement immobilier et de la spéculation, que ce soit par l'étalement urbain dans les zones périurbaines ou par les projets de réaménagement et de construction de condominiums dans les zones déjà bâties, a été celle le plus souvent rapportée par les intervenants²⁹¹. À cet égard, une représentante du Comité de citoyen Gare de triage Outremont est venue présenter les revendications que le comité oppose à la fermeture de l'unique jardin communautaire d'Outremont en raison de projet de redéveloppement du site de la gare de triage²⁹². Plusieurs ont aussi déploré que la zone agricole permanente soit grugée par des demandes d'exclusion au profit de projets de constructions et que la spéculation rende le prix de ces terrains extrêmement élevé²⁹³. Pour le regroupement Marché solidaire Frontenac – Fruixi – Rencontres – Cuisines, l'AU se retrouve en situation de conflit d'usage du territoire : « *La cohabitation d'intérêts divergents et de fonctions différentes du territoire ont amené l'agriculture à être confrontée tant au développement immobilier qu'à la réalisation d'espaces verts en surface gazonnée.* »²⁹⁴

Face à ce besoin, un grand nombre de participants ont fait des propositions d'espaces qui pourraient potentiellement accueillir des activités agricoles, que ce soit en pleine terre ou en bacs, de façon temporaire ou permanente.

La liste de ces espaces potentiels comprend : les terrains vacants ou sous-utilisés; les cours d'écoles; d'autres terrains institutionnels (églises, hôpitaux, prisons, etc.); les centres communautaires; le toit, les murs et les terrains des édifices publics; les ruelles; les toits des bâtiments résidentiels, industriels et commerciaux; les balcons; des espaces sous-utilisés à l'intérieur des parcs; les espaces publics; les parcs et mini-parcs sous utilisés; les terrains des

²⁸⁸ Santropol Roulant, doc. 9.1.15, p. 7-8

²⁸⁹ M. Clément Cousle, doc. 9.2.29; Mme Shaen Johnston, doc. 9.1.25, p. 7; M. Daniel Rochefort, doc. 8.2, L. 1665

²⁹⁰ Mme Melanie Stuy, doc. 9.2.21, p. 1

²⁹¹ Chantal Houle / Comité de citoyen Gare de triage Outremont, doc. 9.1.38, p. 3; Ferme Bord-du-Lac, doc. 9.1.26, p. 2

²⁹² Chantal Houle / Comité de citoyen Gare de triage Outremont, doc. 9.1.38

²⁹³ Senneville Agricultural Group, doc. 9.2.1, p. 5; Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 21; Protec-terre, doc. 9.1.36, p. 6

²⁹⁴ Marché solidaire Frontenac - Fruixi - Rencontres - Cuisines, doc. 9.1.11, p. 1

habitations à loyer modique (HLM); les terrains des résidences pour personnes âgées; les cours arrières de propriétaires consentants; les terre-pleins, les bandes de terre sur les trottoirs et les carrés d'arbres; les bordures de voie ferrée; les stationnements; les anciennes usines et bâtiments désaffectés; le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche; les berges.

L'occupation temporaire d'espaces non utilisés a été suggérée à plusieurs reprises comme l'une des pistes pour permettre l'accroissement de la pratique, tout en participant à l'embellissement du paysage. Il a été proposé d'encadrer de manière claire cette occupation, qui se ferait à l'aide de bacs par exemple. Des exemples de villes ont été fournis où l'AU est autorisée sur les terrains vacants jusqu'à ce qu'un projet soit déposé à la Ville. Un organisme cite aussi des incitatifs accordés au promoteur pour qu'il inclue l'AU dans le montage de son projet²⁹⁵.

Ainsi, pour Sentier Urbain, « l'AU à Montréal se doit d'embrasser tous les recoins possibles, et ce, de toutes les manières possibles »²⁹⁶. À l'inverse, selon un citoyen, l'AU ne devrait pas se contenter d'espaces résiduels, fragmentés et marginaux, mais au contraire, « clairement revendiquer la place, les droits et les ressources consenties à l'automobile et ses infrastructures, lesquelles occupent une place centrale, prépondérante, et jouent un rôle structurel de premier plan dans la ville. »²⁹⁷ À l'instar de ce participant, d'autres revendiquent les espaces dédiés à la voiture comme les cases de stationnement sur rue. Par ailleurs, quelques réserves ont été émises quant au développement de l'AU dans des espaces verts existants, jugeant que les uns ne doivent pas disparaître au profit des autres, mais aussi au sujet des toits cultivés, dont le prix est jugé prohibitif²⁹⁸.

Ceci dit, pour beaucoup, la première étape serait de se doter d'un inventaire de ces espaces, sous forme de registres et de cartes. Ainsi, des citoyens sont d'avis que l'on pourrait établir un registre de résidents qui prêteraient leur cour pour qu'elle soit cultivée, en échange d'une partie des récoltes. D'autres voudraient qu'une banque des terrains vacants ou un recensement des terrains municipaux disponibles soit mis à la disposition des citoyens et des groupes. À cet exercice d'inventaire, un organisme suggère d'ajouter des informations concernant, entre autres, la qualité des sols, la durée possible et les conditions de l'exploitation de ces terrains vacants²⁹⁹.

2.5.2 Pérenniser les espaces

Pour un certain nombre d'intervenants, le zonage « *parc* » ou la création d'un zonage spécial, spécifique à l'agriculture urbaine semble être un outil disponible pour pérenniser les espaces agricoles urbains – jardins communautaires et autres. Toutefois, certains considèrent que ce zonage ne permet pas de protéger un espace de façon permanente, donnant l'exemple de

²⁹⁵ Parole d'excluEs, doc. 9.2.50, p. 12

²⁹⁶ Sentier Urbain, doc. 9.2.27, p. 2

²⁹⁷ M. Louis Bourque, doc. 9.1.32, p. 4

²⁹⁸ Héritage Montréal, doc. 9.2.49, p. 3; M. Daniel Rochefort, doc. 9.1.30, p. 8; M. Louis Bourque, doc. 9.1.32, p. 4; Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 9

²⁹⁹ Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur, doc. 9.2.33, p. 18

projets de constructions sur l'emplacement de parcs ou dans des portions de ceux-ci. D'autres font la proposition d'une réserve foncière dédiée à l'AU, constituée notamment à partir du rachat de terrains vacants.

Certains participants ont recommandé d'explorer la piste des fiducies, notamment pour les secteurs périurbains³⁰⁰. D'après Vivre en Ville, les fiducies communautaires apparaissent adéquates pour la mise en œuvre d'un projet d'urbanisme agricole. En effet, elles seraient financées par les fonds provenant des développements privés en bordure de la zone verte. L'organisme Protec-Terre recommande que la Ville de Montréal répertorie les terrains publics ou privés à potentiel agricole et les acquière dans le but de constituer des fiducies foncières agricoles (FFA) biologiques autonomes et perpétuelles. Cela lui permettrait de les redévelopper en terres agricoles biologiques et d'en assurer la conservation, particulièrement pour les espaces en zones périurbaines³⁰¹. Ces FFA sont d'autant plus utiles, selon l'organisme, qu'elles peuvent inclure dans leur mission l'appui à la relève agricole, la création de jardins communautaires et collectifs, ou la création d'incubateurs agricoles. Un autre intervenant estime qu'un moratoire sur toute nouvelle construction devrait être établi sur le territoire de la zone agricole permanente, le temps que la Ville élabore un plan de développement de l'agriculture urbaine et périurbaine³⁰².

2.6 Rôle et responsabilités de la Ville

Il est ressorti de la consultation un réel besoin de structuration de la gouvernance en matière d'agriculture urbaine, afin de consolider le secteur et lui permettre de se développer. Or, cette structuration passerait, en premier lieu, par une définition du rôle et des responsabilités de la Ville en la matière.

2.6.1 Un leadership municipal

De l'avis d'un intervenant, « *Montréal est une ville nourricière qui s'ignore. Montréal a longtemps été à l'avant-garde, notamment avec ses nombreux jardins communautaires qui font l'envie de plusieurs autres grandes villes. Nous voulons que Montréal redevienne un leader mondial en agriculture urbaine. C'est l'ambition que nous avons pour notre ville, rien de moins.* »³⁰³ Or, pour ce faire, la majorité des personnes pensent que la Ville doit assumer un leadership dans ce domaine, ce qu'elle ne fait pas actuellement. En effet, certains acteurs du milieu constatent un manque de dynamisme, d'initiative et d'ouverture de la part de la Ville³⁰⁴. Le cas du Parc-agricole du Bois-de-la-Roche a été cité pour illustrer ce manque de volonté de développer l'agriculture urbaine et périurbaine³⁰⁵. Un intervenant souhaite, de son côté, que la Ville prenne le relais du milieu : « *en offrant des supports (généralement de manière bénévole*

³⁰⁰ Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 20

³⁰¹ Protec-Terre, doc. 9.1.36, p. 10-12

³⁰² Marché solidaire Frontenac - Fruixi - Rencontres-Cuisines, doc. 9.1.11, p. 2 et doc. 8.7, L. 1166-1180

³⁰³ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 4

³⁰⁴ Mme Stéphanie Salagan, doc. 9.2.41; M. Colin Hélie-Harvey, doc. 9.2.6, p. 1

³⁰⁵ Mme Alison Hackney et Mme Linda Besner, doc. 9.2.2, p. 2

ou pratiquement), de nombreux acteurs doivent se substituer au rôle fédérateur que devrait avoir la ville et ses arrondissements, par exemple, une offre de conseils aux développeurs de projets, qu'ils soient citoyens, communautaires ou économiques. »³⁰⁶

On s'attend donc à ce que l'administration municipale soit proactive. Plusieurs témoignent du rôle déjà important que la Ville joue en AU sans que cela soit coordonné ou planifié : programme de jardins communautaires, subventions aux organismes, etc. Ils estiment que l'AU est un domaine que l'administration connaît mal et ne s'est pas encore approprié, mais que son rôle est déterminant pour le maintien et l'essor du secteur. En effet, pour plusieurs, c'est la Ville qui peut déterminer les règles du jeu – via la réglementation par exemple – et mettre en place les outils et les structures nécessaires pour encourager ces pratiques. Elle devrait donc profiter de l'opportunité de la consultation publique pour reconnaître l'AU comme l'un de ses champs d'action, et commencer à définir, puis à affirmer sa position, de manière à se rendre imputable face au développement de l'AU³⁰⁷. Plus largement, différents intervenants croient que la question de l'agriculture urbaine devrait pousser la Ville à s'impliquer en faveur d'un système alimentaire viable et équitable³⁰⁸.

Un interlocuteur dédié

Plusieurs participants ont souligné l'absence d'interlocuteur municipal en matière d'agriculture urbaine. Pour y remédier, il a été question d'une direction administrative, qui aurait pour mandat de développer une stratégie en AU, d'informer le public, d'accompagner les citoyens et les organismes dans leurs projets et qui disposerait d'un budget pour soutenir ces initiatives. La Direction de l'environnement et du développement durable a été suggérée à quelques reprises pour prendre en charge ce dossier. D'autre part, un citoyen a demandé que les responsabilités entre la Ville-centre et les arrondissements soient clarifiées et mieux réparties. Par exemple, la totalité du programme de jardins communautaires ne devrait pas incomber aux arrondissements³⁰⁹, selon lui.

Étant donné le caractère transversal de l'AU, même si une division administrative particulière la prenait en charge, il apparaît primordial aux yeux de nombreux participants que cette division travaille en constante collaboration avec les autres divisions, selon la nature des projets. Pour ce qui est de la planification, elle devrait assurer un suivi continu auprès du Bureau du Plan. Il a aussi été conseillé que l'AU ne soit pas cloisonnée à un service, mais que l'expertise soit disséminée dans l'ensemble des services. D'ici-là, le CRAPAUD demande qu'un comité de suivi des recommandations de l'OCPM soit mis en place. Celui-ci aboutirait à la création d'une instance permanente en AU et à un lieu permanent de concertation permettant aux acteurs de valider les actions de la Ville³¹⁰.

³⁰⁶ M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 8

³⁰⁷ M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 8; Vision Montréal, doc. 8.9, L. 1540-1550

³⁰⁸ Mme Yvette Salinas, doc. 9.2.32; Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 9

³⁰⁹ M. Éric Duchemin, doc. 8.9, L. 1750-1752

³¹⁰ CRAPAUD, doc. 9.2.16, p. 15-16

De l'avis d'autres acteurs, c'est le rôle d'un expert en AU qui est essentiel à la Ville, d'une personne-ressource qui ferait le lien entre le public et l'administration³¹¹. De plus, ils regrettent que le poste d'animateur horticole n'existe pas dans tous les arrondissements et souhaitent qu'il soit valorisé. Pour d'autres, cette expertise pourrait émaner d'un service d'agronomes ou encore d'un service dédié au système alimentaire.

Cette prise en charge de l'expertise horticole en AU par l'administration peut aussi donner lieu à la création ou au soutien d'un organe externe. Plusieurs exemples ont été donnés : les villes de Lyon et de Paris soutiennent un organisme qui développe et anime les jardins partagés; à New-York, la municipalité a mis sur pied un organisme dont le mandat est de favoriser l'approvisionnement en produits frais et de promouvoir l'agriculture urbaine; et à Toronto, la ville s'appuie sur le Toronto Food Policy Council pour les questions d'AU, principalement dans une perspective de sécurité alimentaire³¹².

Interventions

L'agriculture urbaine étant transversale, elle est incluse dans des responsabilités municipales déjà établies. Un nombre important de sollicitations ont donc porté sur des actions ou champs d'action déjà investis par la Ville, mais au sein desquels les participants voudraient voir l'AU mieux intégrée. Les demandes sont, pour la plupart, détaillées dans les différentes sections de ce chapitre, il ne s'agit donc ici que d'un tour d'horizon de certains domaines interpellés.

Plusieurs citoyens ou groupes ont déploré le fait que tous les Éco-quartiers n'aient pas le mandat – et par extension le budget – de soutenir l'agriculture urbaine. Ils recommandent alors que le mandat qui leur est confié par la Ville soit adapté en conséquence. Quelques citoyens et organismes rappellent le rôle essentiel de la Ville en matière de protection du patrimoine, incluant le patrimoine agricole³¹³. Ils demandent en ce sens que la Ville poursuive son travail d'inventaire, de reconnaissance formelle, de protection et de mise en valeur de ce patrimoine, mais aussi qu'elle développe ce domaine par l'agrotourisme³¹⁴.

En outre, ils demandent que la Ville fasse preuve d'exemplarité dans l'intégration de l'AU à ses édifices et terrains (vergers, potagers, toits verts) tout comme dans la préservation et la mise en œuvre de ses propriétés patrimoniales agricoles, comme le parc du Bois-de-la-Roche. Dans cette même veine, Héritage Montréal suggère que la Ville s'engage dans des projets marquants, notamment en vue du 375^e anniversaire de Montréal : restitution de jardins historiques, création d'un réseau de vergers, etc.³¹⁵

³¹¹ Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur, doc. 9.2.33, p. 10; Mme Jane Sorensen, doc. 9.2.20, p. 2; Mme Marie-Ève Voghel Robert, doc. 9.2.11, p. 2; Marché solidaire Frontenac – Fruixi – Rencontres-Cuisines, doc. 8.7, L. 1307-1320; Greenpeace, doc. 8.11, L. 1259-1265; Les organismes communautaires de Saint-Laurent, doc. 9.1.41, p. 15; Miel Montréal, doc. 9.1.40, p. 9; Parole d'excluEs, doc. 9.2.50, p. 14

³¹² Mme Sabrina Cardin Ouellette, doc. 9.2.23, p. 1; M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 8

³¹³ M. Marc Donati, doc. 9.2.14, p. 12; D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 6

³¹⁴ Héritage Montréal, doc. 9.2.49, p. 2; Marché solidaire Frontenac – Fruixi – Rencontres-Cuisines, doc. 9.1.11, p. 1

³¹⁵ Héritage Montréal, doc. 9.2.49, p. 3

Plusieurs citoyens souhaiteraient davantage d'accompagnement lors d'initiatives qu'ils engagent, telles que les ruelles vertes ou les toits verts. Selon eux, la lourdeur administrative et l'absence d'information en découragent beaucoup. D'autres souhaitent que la Ville tienne compte de la situation particulière de certains segments de la population, comme les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, en leur assurant l'accès aux infrastructures d'AU³¹⁶.

Pour certains, la Ville peut aussi agir en faveur de l'AU de manière indirecte. Ainsi, un citoyen encourage la Ville à promouvoir davantage le transport en commun, afin d'accorder moins de place à la voiture et conséquemment, davantage à l'AU.

Contamination des sols et risques liés

De nombreux intervenants ont identifié la contamination des terrains comme une importante limite au jardinage en sol. De plus, ils ajoutent que l'analyse des sols et la décontamination sont très coûteuses, surtout pour un organisme communautaire³¹⁷. Ils demandent donc à ce que l'administration municipale prenne en charge la question de la contamination des sols dans les jardins communautaires et collectifs, à la fois pour l'analyse, pour la tenue d'un registre des terrains contaminés (publics et privés), comme pour la décontamination ou la mise en place de solutions alternatives (bacs). Par exemple, elle pourrait apporter son aide en rendant disponible de l'expertise pertinente, en soutenant les projets de décontamination comme la phytoremédiation, et en rendant accessibles les bacs. Dans ce contexte, un citoyen recommande que l'expertise du Jardin Botanique dans le domaine de la phytotechnologie soit mise à profit par la Ville³¹⁸. Toutefois, certains citoyens restent prudents au sujet des bacs de jardinage de plastique et souhaitent que des études soient faites sur les possibilités de contamination.

2.6.2 Modification du cadre réglementaire

La réglementation est l'outil municipal qui a été le plus souvent cité dans les différentes interventions. En général, le cadre réglementaire autour des questions d'agriculture urbaine est perçu comme mal adapté ou trop rigide, ou encore peu compréhensible. De l'avis de plusieurs, la réglementation est souvent reliée aux blocages actuels, alors qu'elle pourrait être un levier pour l'AU. Dès lors, pour un grand nombre de participants, un développement de l'agriculture urbaine passerait par un assouplissement de la réglementation dans certains cas, et par une bonification dans d'autres cas. L'objectif partagé est l'élimination des obstacles et l'insertion de pratiques nouvelles dans un cadre réglementaire parfois désuet. Outre la pérennisation des espaces dédiés à l'agriculture urbaine par le zonage présentée dans la section 2.5, plusieurs enjeux peuvent être abordés par la réglementation, selon bon nombre d'intervenants.

³¹⁶ Parole d'ExcluEs, doc. 9.2.50, p. 14

³¹⁷ Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 9.2.48, p. 4

³¹⁸ M. Yann Vergriete, doc. 8.3, L. 2510-2540

Plusieurs exemples ont été apportés, dont celui de la Ville de Seattle, qui a adapté plusieurs règlements pour favoriser l'accès à la nourriture produite localement : autorisation des fermes urbaines, des serres sur les toits, de la vente des produits cultivés par les particuliers et de culture des espaces résiduels de voies de circulations³¹⁹.

Un besoin de clarification de la réglementation (ce qui est autorisé ou non) et des démarches administratives s'est fait sentir. De même, des participants ont souhaité une harmonisation des règlements entre les arrondissements, pour assurer une certaine cohérence et pour une meilleure compréhension par les citoyens. Des propositions ont été faites selon les différents enjeux reliés à l'agriculture urbaine.

L'encadrement de l'élevage

Un certain nombre de participants soutiennent que, face à la demande accrue des citoyens et organismes de produire leur alimentation eux-mêmes et notamment d'élever de petits animaux, la Ville devrait se pencher assez rapidement sur son règlement interdisant l'élevage. « *In Canada and the US, there are over 175 cities that allow residents to keep chickens. These include big cities such as Victoria, Vancouver, New York, Chicago, Los Angeles, and Seattle. Could Montreal be next? I certainly hope so* »³²⁰, pense une citoyenne. La plupart des partisans de l'élevage urbain (l'élevage de petits animaux comme des volailles ou des lapins, la pisciculture, l'apiculture) considèrent qu'un règlement peut encadrer de façon stricte cette pratique. Par exemple, pour encadrer la possession de poules, certains suggèrent de fixer un nombre maximum de bêtes, la superficie de terrain requise, et d'obliger le compostage des excréments. Si certains s'en tiennent à un règlement qui n'autorise que les poulaillers à but socioéducatif, comme celui de Rosemont – La Petite-Patrie, beaucoup recommandent aussi l'autorisation des poulaillers domestiques.

Une citoyenne propose l'identification de secteurs où l'élevage serait autorisé dans les zones résidentielles, assorti de conditions d'exploitation³²¹. Cette pratique pourrait aussi être encadrée, selon elle, par le règlement sur les usages conditionnels.

Concernant l'apiculture, comme elle n'est pas interdite sur le territoire de la ville, les interventions ont porté sur la création d'un encadrement au niveau municipal. Ainsi, la DSP propose de « *s'inspirer de mesures réglementaires et des stratégies d'éducation et d'information grand public déjà en place dans plusieurs grandes villes (Paris, Londres, Vancouver)* »³²². Là aussi, des suggestions de critères d'encadrement ont été faites : distance minimale des propriétés voisines, nombre maximal de ruches par propriétaire ou dans un secteur donné, formation des propriétaires, etc.

³¹⁹ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 13

³²⁰ Mme Erika Kierulf, doc. 9.1.42, p. 2-4

³²¹ Mme Karine Belzil, doc. 9.2.13, p. 5-6

³²² DSP / Dr Louis Drouin, doc. 9.1.17, p. 9

La multiplication des espaces dédiés à l'AU

Il a été recommandé à plusieurs reprises d'inciter, voire d'obliger les nouveaux projets immobiliers – résidentiels, mais aussi commerciaux et industriels – à verdir une proportion du terrain (allant de 20 % à 30 %), voire d'y réserver un espace dédié à l'agriculture urbaine³²³.

Pour quelques-uns, une réduction du taux d'implantation maximum permettrait d'atteindre cet objectif. Un participant propose de revoir les codes et règlements du bâtiment pour supprimer ou modifier certaines restrictions qui rendent non réglementaires bon nombre de pratiques d'AU résidentielle (encombrement des balcons, par exemple). De même, la construction de serres sur les toits devrait aussi être facilitée par la réglementation, de l'avis de plusieurs citoyens, entreprises et organismes.

Quatre intervenants proposent, quant à eux, d'imposer le verdissement des terrains vacants, ou d'y autoriser et d'y favoriser l'occupation temporaire par des groupes en agriculture urbaine³²⁴.

Pour un participant, il serait également nécessaire de disposer de règlements plus incitatifs ou obligatoires en matière environnementale pour les nouveaux projets (toits verts, compostage, récupération des eaux grises) et les bâtiments existants, en particulier pour les institutions, les commerces et les industries. Ainsi, certains suggèrent d'instaurer de nouvelles normes pour que toute nouvelle construction, de même que les réhabilitations, favorisent l'accessibilité et la résistance du toit. Pour un citoyen, la réglementation existante sur les toits végétalisés devrait être moins restrictive afin d'encourager les projets³²⁵.

La contribution pour fins de parcs a aussi été vue comme pouvant servir les intérêts de l'agriculture urbaine. Plusieurs participants ont recommandé qu'elle soit révisée afin de l'orienter vers la création de terrains de production agricole et de l'appliquer à davantage de projets³²⁶. Un citoyen propose la possibilité d'une compensation financière lorsque le promoteur ne peut contribuer par un terrain, qui irait à un fonds dédiés aux espaces de jardinage³²⁷.

Divers intervenants estiment que l'AU devrait être autorisée explicitement dans le règlement de zonage, et ce, dans toutes les zones. Un intervenant propose l'intégration de l'agriculture urbaine à la fois comme usage permis dans les zones résidentielles et comme type de secteur

³²³ Action Communiterre, doc 9.1.39, p. 14; Mme Marie-Josée Dupuis, doc. 8.1, L. 1140-1150; M. Daniel Rochefort, doc. 9.1.30, p. 13;

³²⁴ Forum jeunesse de l'Île de Montréal, doc 9.1.1, p. 7; Les organismes communautaires de Saint-Laurent, doc 9.1.41, p. 10; Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 9; CRAPAUD, 9.2.16, p. 13

³²⁵ M. Paul Demers, doc. 9.2.36

³²⁶ Comité Enviro-Pointe, doc. 9.1.52, p. 8; Action gardien, doc. 9.1.29, p. 14; Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur, doc. 9.2.33, p. 17; M. David Jacques, doc. 9.2.22, p. 49; Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 21; Éco-quartier du Sud-Ouest, doc. 9.2.48, p. 4

³²⁷ M. David Jacques, doc. 9.2.22, p. 49

dédié à cet usage³²⁸. Pour permettre aux serres sur les toits de s'implanter plus facilement et d'être en zone agricole, un participant suggère un zonage vertical, tandis qu'un autre propose l'autorisation de l'usage agricole dans tous les secteurs zonés industriel ou commercial.

Soutien à la distribution

De nombreux intervenants recommandent la création d'un cadre permettant la vente de produits maraîchers sur le domaine public³²⁹. Pour quelques-uns, cela passerait par la révision du règlement sur la vente d'aliments sur le domaine public. Pour d'autres, la généralisation d'un zonage mixte, permettant l'établissement d'une activité commerciale liée à l'AU (vente directe, petits commerces d'alimentation, marchés) dans les zones résidentielles serait aussi une option à envisager.

Plus particulièrement, il a été demandé à plusieurs reprises de permettre aux citoyens et organismes qui font de l'agriculture urbaine de vendre leur production³³⁰. Certains participants ont nommé la ville de San Francisco, où la réglementation autorise depuis peu ce genre de vente sans l'obligation d'obtenir un permis. Les conditions évoquées sont l'objectif non commercial en premier lieu de la production, la fixation d'un revenu maximum, ou d'une superficie de production maximale.

Enfin, divers intervenants voudraient que la mise en œuvre des marchés – de quartier, saisonnier, ou kiosques – soit facilitée³³¹. Un intervenant a, quant à lui, formulé l'idée de créer un secteur agricole commercial inscrit dans le plan de zonage³³².

2.6.3 Soutien financier et matériel

Une grande partie des intervenants recommandent que la Ville soutienne les projets en agriculture urbaine, financièrement ou matériellement. À plusieurs reprises, des groupes communautaires ou des citoyens ont déploré le manque de ressources et de soutien de la part de la Ville. Ainsi, pour Greenpeace, « *Une barrière importante du développement de l'agriculture urbaine à Montréal est la question du financement. L'instabilité du financement oblige les organismes communautaires, les Éco-quartiers et les tables de concertation à abandonner des projets, à réduire leurs effectifs, à offrir des postes précaires, souvent non rémunérés, à des étudiants plutôt qu'à des personnes formées, ainsi qu'à délaissé certains objectifs (le côté éducatif d'un projet par exemple). Le manque de financement mène parfois à la dissolution d'un groupe d'acteurs. Ce fut le cas de Nourrir Montréal.* »³³³

³²⁸ Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 12

³²⁹ Marché solidaire Frontenac - Fruixi - Rencontres-Cuisines, doc. 9.1.11, p. 3; Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 6

³³⁰ Les organismes communautaires de Saint-Laurent, doc. 9.1.41, p. 10; Marché solidaire Frontenac – Fruixi – Rencontres-Cuisines, doc. 9.1.11, p. 3; M. David Jacques, doc. 9.2.22, p. 47

³³¹ Forum jeunesse de l'île de Montréal, doc 9.1.1, p. 7; Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 17; Mme Catherine Brunet, doc. 8.5, L. 1000-1018

³³² Les organismes communautaires de Saint-Laurent, doc. 9.1.41, p. 10

³³³ Greenpeace, doc. 9.1.37, p. 4

Plusieurs groupes et citoyens reconnaissent que le caractère multifonctionnel de l'AU peut la desservir lorsqu'il s'agit de subventions, car elle touche plusieurs axes et donc plusieurs programmes de financement, mais que les projets en AU ne cadrent jamais entièrement avec ces programmes. Dès lors, les acteurs doivent jumeler leur projet avec d'autres enjeux (lutte aux îlots de chaleur, etc.) pour être éligibles. D'où leur demande de programmes de subvention concernant directement l'AU. Par ailleurs, un acteur affirme que la compétition entre les organismes pour obtenir des subventions provenant d'une même enveloppe budgétaire est une entrave majeure au développement de la pratique³³⁴.

Plusieurs ont insisté sur le financement des organismes ou réseaux déjà existants. Ainsi, certains ont souhaité que la Ville ne soutienne pas uniquement le démarrage de projets, mais aussi leur fonctionnement. De même, plusieurs ont appelé à un financement récurrent, à long terme et harmonisé entre les arrondissements. Ainsi, un citoyen déplore que le financement des ruelles vertes varie d'un arrondissement à l'autre³³⁵.

Outre le soutien aux organismes, le soutien aux initiatives citoyennes a aussi été souhaité (via des incitatifs, des réductions fiscales, ou du micro financement), de même qu'une uniformisation du soutien à travers la ville. Les initiatives visées sont autant l'aménagement de toits verts, que la création de ruelles vertes. Le financement de certaines initiatives pourrait passer, pour certains, par l'allocation d'un budget dédié à l'AU aux Éco-quartiers ou encore par le financement d'atelier de jardinage³³⁶.

Plusieurs demandes ont été faites pour des programmes de financement ciblés : pour les jardins collectifs, les jardins communautaires (embauche d'un animateur horticole), les marchés de quartiers, les carrefours alimentaires, les serres communautaires, les projets éducatifs ou d'insertion, mais aussi pour soutenir la conversion de sites minéralisés en terrains d'AU ou l'inclusion d'AU dans les sites de logements sociaux et communautaires³³⁷. De même, un certain nombre de participants suggèrent la création de subventions pour les projets pilotes et les projets innovants, comme les serres urbaines³³⁸. Un programme de fonds de recherche scientifique sur l'AU est, par ailleurs, souhaité par le CRAPAUD.

Selon le CÉUM, la Ville devrait miser sur l'émergence d'une nouvelle économie locale avec la création d'emplois en AU, ce qui impliquerait la collaboration de partenaires économiques tels que les Centres locaux de développement (CLD) et les Corporations de développement économique communautaire (CDEC)³³⁹. En outre, plusieurs demandent la création de programmes de crédits de taxes permanents pour encourager l'implantation de fermes urbaines ou la bonification de programmes comme PR@M - Industrie. D'autres suggèrent le

³³⁴ CRAPAUD, doc. 9.2.16, p. 5

³³⁵ M. Marc Donati, doc. 9.2.14, p. 9

³³⁶ Mercier-Ouest Quartier en Santé, doc. 9.2.5, p. 1; M. Daniel Rochefort, doc. 9.1.30, p. 6

³³⁷ VRAC Environnement, doc. 9.2.8, p. 13; M. David Aubert, doc. 9.2.4, p. 3; Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 19-21; Marché solidaire Frontenac - Fruixi - Rencontres-Cuisines, doc. 9.1.11, p. 2; Sentier Urbain, doc. 9.2.27, p. 3

³³⁸ Greenpeace, doc. 9.1.37, p. 4; Mme Stéphanie Salagan, doc. 9.2.41

³³⁹ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 9; Mme Marie-Ève Voghel Robert, doc. 9.2.11, p. 4; Groupe des nouveaux fermiers de Montréal, doc. 9.1.14, p. 2; RESO, doc. 9.2.19, p. 5-6; Mme Sonya Girard, doc. 9.2.17, p. 3

financement de modes de gestion alternatifs comme l'économie sociale, l'autogestion ou la coopérative³⁴⁰.

La création de fonds dédiés a aussi été suggérée à plusieurs reprises. Pour certains, il faudrait un fonds dédié aux initiatives en agriculture urbaine; d'autres pensent à des fonds spécifiques pour les projets de verdissement des cours d'écoles, par exemple.

Pour toute aide financière octroyée par la Ville, l'Ordre des agronomes du Québec conseille d'inclure des conditions liées à l'atteinte de résultats, en termes économique, social, environnemental ou autres.

Finalement, c'est aussi le gouvernement provincial qui est interpellé, en support aux petites entreprises agricoles d'une part, et pour tous les projets d'AU d'autre part. En effet, quelques intervenants, dont le cabinet d'architectes Rayside Labossière, ont signalé que la Ville de Montréal ne pouvait pas assumer seule le financement³⁴¹.

Si, pour de nombreux intervenants, des aides ont été demandées pour soutenir les projets en AU, le volet incitatif doit aussi être développé. À cet effet, certains suggèrent des incitatifs fiscaux à l'intention des promoteurs immobiliers, pour qu'ils incluent de l'AU dans leurs projets de développement (toits verts, entre autres). Quelques-uns proposent d'accompagner ces incitatifs financiers de guides pratiques comprenant des lignes directrices pour la création de toits verts ou pour l'inclusion de l'AU dans les projets.

Plusieurs intervenants recommandent, pour les initiatives communautaires et citoyennes, de rendre disponible du matériel (contenants, outils), des locaux et du mobilier urbain (tables, bancs), par le prêt ou le don, ainsi que du compost et du paillis. Le prêt ou le don de terrains municipaux est aussi suggéré, de même que le développement des infrastructures pertinentes comme des points d'eau dans les ruelles. Pour certains, la Ville devrait fournir une évaluation technique gratuite pour les particuliers qui voudraient implanter un toit vert³⁴².

2.7 Concertation et partenariat

2.7.1 Concertation des acteurs

En général, une plus grande concertation des acteurs est souhaitée, dans l'optique d'une gouvernance participative. De plus, la Ville de Montréal doit favoriser la participation des acteurs de l'agriculture urbaine dans le développement de celle-ci au sein de la ville³⁴³.

³⁴⁰ Corporation du développement durable- communauté indigène, doc. 8.8, L. 3060-3067; Action Communiterre, doc. 9.1.39, p. 14; Les organismes communautaires de Saint-Laurent, doc. 9.1.41, p. 12

³⁴¹ Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 15

³⁴² Mme Melanie Stuy, doc. 9.2.21, p. 1

³⁴³ M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 13

Le plus souvent, les participants ont sollicité la Ville pour la mise en place d'un organe de concertation. Cette instance multisectorielle prend différents noms selon les intervenants : table de concertation en agriculture urbaine, conseil de politique alimentaire, comité de mise en œuvre, comité consultatif. Cette instance identifierait les défis, consulterait les partenaires et la population, proposerait des solutions et assurerait une cohérence entre les interventions. Plus globalement, la mission que certains intervenants lui confieraient serait de favoriser un système d'alimentation durable. Ils se basent alors sur les Food Policy Council, qui existent notamment à Toronto ou à Vancouver.

Au niveau de la composition d'un tel organe, les intervenants s'entendent globalement pour une multiplicité d'acteurs dont : des élus municipaux, des organismes communautaires, des bailleurs de fonds, des représentants du milieu institutionnel (œuvrant en sécurité alimentaire, en agriculture urbaine et autres secteurs pertinents), des représentants du gouvernement, des professionnels en aménagement, la Direction de la santé publique, les CSSS, l'OMHM, les Éco-quartiers, des citoyens. Comme point de départ, un intervenant suggère de regarder du côté du Comité de pilotage pour l'élaboration d'un Plan de développement d'un système alimentaire, mis en place par la CRÉ. Ainsi, d'autres ont évoqué l'ancien comité de la CRÉ, Nourrir Montréal, en recommandant qu'il soit relancé³⁴⁴.

Les modes collectifs de gestion ont aussi été suggérés comme modes de gouvernance à favoriser dans d'éventuelles politiques d'agriculture urbaine³⁴⁵.

En parallèle, divers intervenants soutiennent qu'un réseau en agriculture urbaine devrait être créé. Un réseau officiel permettrait, selon plusieurs acteurs du milieu, la construction d'un savoir spécifique à la situation montréalaise, un échange d'informations et de ressources, une opportunité de partenariats, ainsi qu'une réflexion commune sur les enjeux. Or, soulignent ces mêmes acteurs, des organisations existantes peuvent servir de base à ce futur réseau : le Regroupement des jardins collectifs du Québec (RJCCQ), la coalition pour l'avancement de l'agriculture urbaine et périurbaine de Montréal, le Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU) ou même le réseau des jardins communautaires de la Ville de Montréal³⁴⁶.

La mise en réseau des acteurs en agriculture urbaine est souhaitée, tout comme celle des acteurs du système alimentaire. Mais, un organisme est d'avis que les projets en AU gagneraient aussi à être mis en lien avec des plates-formes provenant d'autres secteurs tels que le développement social, l'intégration, etc.

Enfin, pour plusieurs, il sera important qu'à la suite de la consultation publique, un dispositif permanent de dialogue entre la population et les instances décisionnelles soit mis en place³⁴⁷.

³⁴⁴ Marché solidaire Frontenac - Fruixi - Rencontres-Cuisines, doc. 8.7, L. 1363-1366; Conseil jeunesse de Montréal, doc. 9.1.33, p. 9; Greenpeace, doc. 9.1.37, p. 3-4-5

³⁴⁵ CRAPAUD, doc. 9.2.16, p. 14

³⁴⁶ Marie-Ève Desroches et Alice Fournier, doc. 9.1.48, p. 7

³⁴⁷ Comité Enviro-Pointe, doc. 9.1.52, p. 9; Greenpeace, doc. 9.1.37, p. 1-2; CRAPAUD, doc. 9.2.16, p. 15-16; Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 15; Héritage Montréal, doc. 9.2.49, p. 2; Mme Marie-Ève Voghel Robert, doc. 9.2.11, p. 2

2.7.2 Le développement des partenariats

Pour un grand nombre de participants, l'avenue du partenariat autour du système alimentaire est à poursuivre et à encourager. Différents partenariats ont ainsi été mis de l'avant.

Ville et milieu communautaire

Des exemples de programmes municipaux fondés sur un tel partenariat ont été fournis comme à Toronto, où le P-Patch Community Garden Program ou le Lettuce Link Program organisent la gestion et le développement des jardins communautaires.

Ville et universités

Travailler en concertation avec le milieu de la recherche est une recommandation de plusieurs participants, notamment dans le but de mieux évaluer les impacts de l'AU, de contribuer à la planification et de favoriser l'innovation. De l'avis de quelques-uns, les universités peuvent aussi offrir leur expertise pour des projets précis ou des territoires spécifiques. Un autre acteur suggère de mettre sur pied, à la manière du chantier Montréal-Ville UNESCO de design, un chantier d'agriculture à Montréal, porté par un partenaire municipal et un partenaire universitaire.³⁴⁸

Ville et fermes périurbaines

Différents représentants de l'activité agricole dans l'ouest de l'île soutiennent un partenariat basé sur un échange de services, dans le contexte de terres appartenant à la municipalité. Ainsi, en échange d'un loyer modique, les agriculteurs exploiteraient ces terres et tiendraient des activités d'éducation et d'information pour le public, ou donneraient une partie de leur récolte à une banque alimentaire. Certains partisans de ce modèle s'inspirent du partenariat Ville-entreprise d'économie sociale, fondé avec la ferme D-Trois-Pierres, et tous font référence plus spécifiquement aux terres du Parc-agricole du Bois-de-la-Roche³⁴⁹.

Ville et entreprises privées

Une collaboration plus appuyée entre ces deux types d'acteurs est souhaitée par un organisme pour ce qui est du verdissement et de l'extension des pratiques agricoles sur des terrains privés. Dans un autre ordre d'idée, l'Ordre des agronomes du Québec recommande que la Ville sollicite davantage les professionnels du milieu, comme les agronomes, en tant qu'experts-conseil lors de la création de projets.

³⁴⁸ Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 7; Mme Alison Hackney et Mme Linda Besner, doc. 9.2.2, p. 3; M. Daniel Rochefort, doc. 9.1.30, p. 13; M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 14

³⁴⁹ Groupe des nouveaux fermiers de Montréal, doc. 8.11, L. 343-352; Mme Alison Hackney et Mme Linda Besner, doc. 9.2.2, p. 3

Ville et municipalités rurales ou périurbaines

À la manière des partenariats créés par le réseau ASC (Agriculture soutenue par la communauté), un organisme encourage les partenariats entre la Ville de Montréal, ses arrondissements ou ses quartiers, avec des municipalités rurales à qui les fermiers pourraient fournir directement leurs produits³⁵⁰.

Organismes communautaires et institutions

Les projets avec les écoles ou les CPE ont fait l'objet de nombreuses interventions. Dans ce cas, le milieu scolaire est sollicité pour collaborer avec les organismes, mais aussi les entreprises locales, qui pourraient prendre le relais lors des vacances scolaires. Les partenariats avec les universités ont aussi un réel potentiel, selon un organisme qui en fait l'expérience.³⁵¹

2.8 Information, communication et éducation

2.8.1 Développement des connaissances

Si la majorité des intervenants s'entendent sur les retombées que peut avoir l'agriculture urbaine, plusieurs d'entre eux ont ajouté que des études d'impact pour documenter ces retombées étaient nécessaires. En effet, pour eux, de nombreux bénéfices sont inexplorés et de manière générale, il manque de données, notamment évolutives. Pour deux citoyennes, une étude sur les retombées financières directes et indirectes de l'AU serait nécessaire à ce stade-ci. Pour elles, si les résultats d'une telle étude sont probants, cela « *permettrait de reconnaître l'agriculture urbaine comme outil d'optimisation des services urbains et de la gestion des ressources de la Ville et ainsi d'en favoriser l'acceptation politique.* »³⁵²

Divers intervenants enjoignent la Ville d'encourager la recherche sur des enjeux encore méconnus comme l'analyse des sols et des eaux urbains, l'adaptation des méthodes de culture à l'environnement urbain, etc.³⁵³ Aussi, ils considèrent important d'étudier les interventions d'autres villes pour ne pas reproduire certaines erreurs. « *Afin de jouer pleinement son rôle, Montréal se doit d'avoir une bonne connaissance et des éléments d'analyse afin d'appuyer ses équipes. Elle se doit donc de favoriser le développement des expertises existantes.* »³⁵⁴, croit un citoyen.

De même, certains groupes ont affirmé ne pas encore connaître tous les risques liés à leur pratique. Ainsi, le P.A.U.S.E ne dispose pas encore d'informations sur l'incidence de la pollution atmosphérique sur le miel produit en ville. Toutefois, leurs recherches sont en cours.

³⁵⁰ Vivre en Ville, doc. 9.2.10, p. 23

³⁵¹ M. David Aubert, doc. 9.2.4, p. 4; Table de développement social de LaSalle, doc. 9.2.31, p. 3; Santropol Roulant, 9.1.15, p. 3-

4

³⁵² Marie-Ève Desroches et Alice Fournier, doc. 9.1.48, p. 4

³⁵³ M. David Wees, doc. 9.2.9, p. 5

³⁵⁴ M. Éric Duchemin, doc. 9.1.21, p. 11

2.8.2 Centralisation et accès à l'information

Pour plusieurs personnes, il serait pertinent de rassembler l'information sur l'agriculture urbaine et de la rendre accessible au grand public.

Certains ciblent davantage la réglementation, qui pourrait être vulgarisée et diffusée. Dans ce but, certains participants ont suggéré la création d'une page web sur le site de la Ville, ou bien la réalisation de fiches, rendues disponibles dans les bureaux d'arrondissement, qui rassembleraient à la fois une explication claire des démarches, les pratiques autorisées, des liens vers les formulaires à remplir, les coordonnées des personnes à contacter et les sources d'expertise. Un site web sur les ruelles vertes a été conseillé comme modèle.

Pour d'autres, c'est toute l'information sur l'AU qui devrait être centralisée, ce qui passerait par la création d'un centre de documentation, d'un site web ou d'une ligne téléphonique³⁵⁵. Si des ressources existent déjà, elles ne semblent plus suffisantes vu l'ampleur et la diversité de la demande, comme le juge l'organisme Vert ta Ville, faisant référence notamment au Jardin Botanique³⁵⁶. Les éléments recherchés sont des catalogues de conseils, des répertoires de contacts et d'initiatives, des renseignements sur les espaces cultivables, des guides de bonnes pratiques, les programmes de financement disponibles, etc. Plusieurs ont mentionné les sites web mis en ligne récemment par l'OCPM et le CRAPAUD qui répertorient les initiatives en AU et souhaitent que la Ville soutienne ce type d'initiative, ou bien prenne le relais en créant un portail unique, avec un volet conversationnel. Pour une citoyenne, cette source d'information pourrait venir des bibliothèques, où des ressources spécialisées et mises à jour devraient être à la disposition du public.

D'autres intervenants envisagent la vocation d'un centre dédié à l'agriculture urbaine, plus large qu'un centre de documentation : il pourrait accueillir des équipes de recherche, des salles de conférences ou d'exposition, ou des formations. Un organisme constate que Montréal dispose d'une Maison du cycliste, ce qui est un bon modèle, selon lui, pour une éventuelle Maison de l'agriculture urbaine.

Certains intervenants ont insisté sur la notion de proximité dans l'accessibilité à l'information. Ainsi, ils préfèrent que des personnes-ressources soient disponibles dans chaque arrondissement, que ce rôle soit attribué à un fonctionnaire municipal, à l'Éco-quartier ou à un autre groupe communautaire³⁵⁷.

2.8.3 Diffusion de l'information et promotion de l'AU

Pour divers intervenants, une promotion active de l'AU, tout comme la diffusion de la connaissance, sont primordiales. Certains ont évoqué des problèmes de perception de

³⁵⁵ Nutri-Centre LaSalle, doc. 9.2.34, p. 10; Marie-Ève Desroches et Alice Fournier, doc. 9.1.48, p. 10

³⁵⁶ Vert ta Ville, transcription 20 juin soirée

³⁵⁷ Villeray en transition, doc. 9.1.4, p. 2; Marie-Ève Desroches et Alice Fournier, doc. 9.1.48, p. 5-6

l'agriculture urbaine et de ses différentes pratiques (élevage, compostage, entre autres). Pour eux, il apparaît essentiel de démystifier ces questions.

À cette fin, l'organisation d'événements semble pour plusieurs une bonne solution. Il a été suggéré que la Ville organise un événement annuel qui célébrerait l'AU, tout en offrant la possibilité aux acteurs du milieu de présenter leurs activités. D'autres pensent à des Fêtes de récolte de quartier, en collaboration avec les organismes locaux.

De l'avis de plusieurs, la promotion de l'AU et de ses différentes pratiques et techniques pourrait aussi se faire par l'intermédiaire des outils de communication habituels de la Ville (bulletins d'arrondissements, site web, etc.)³⁵⁸. Par ce biais, la Ville pourrait promouvoir les initiatives permises telles que les ruelles vertes, les toits verts, le verdissement des carrés d'arbres, et expliquer les processus à suivre pour de tels projets. Un organisme propose, quant à lui, la mise en place d'un comité d'agriculture urbaine dans chaque arrondissement, qui ferait le lien entre les différents acteurs et faciliterait la mobilisation des bénévoles³⁵⁹.

Enfin, certains ont évoqué le développement de l'agrotourisme, principalement concernant les activités agricoles périurbaines.

2.8.4 Éducation et formation

Un grand nombre d'intervenants soutiennent que l'éducation est indissociable du développement de l'agriculture urbaine. Pour certains, l'AU doit en premier lieu se retrouver dans les écoles : « *le milieu scolaire est la pierre angulaire de ces efforts d'éducation* »³⁶⁰. Ainsi, selon ces participants, l'AU, tout comme l'alimentation, devraient se retrouver dans les programmes scolaires, par exemple, via un cours d'économie sociale revisité, ou par la présence de potagers dans les écoles³⁶¹. Ils soutiennent qu'elle a aussi sa place dans les programmes des camps de jour et en lien avec l'éducation populaire dans les centres communautaires.

Il a aussi été question de la formation des jardiniers. Ainsi, il est apparu qu'un certain nombre de jardiniers, notamment ceux qui cultivent chez eux, expriment un besoin de formation, plutôt générale pour les débutants ou plus spécialisée pour les plus aguerris. Plusieurs évoquent alors des ateliers, des formations spécialisées comme le jardinage en bacs, la construction de serres ou le jardinage écologique, des cours de cuisine. Le financement de programmes de formation est alors requis. Un organisme précise que ces programmes en AU peuvent se greffer à ceux existants, comme le programme d'animation horticole³⁶².

³⁵⁸ Société environnementale CDN, doc. 9.1.50, p. 4

³⁵⁹ Y'a quelqu'un l'aut'bord du mur, doc. 9.2.33, p. 10

³⁶⁰ Table de développement social de LaSalle, doc. 9.2.31, p. 3

³⁶¹ Mme Teprine Baldo, doc. 9.1.34.1, p. 9-10; Nutri-Centre LaSalle, doc. 9.2.34, p. 10; Mme Melanie Stuy, doc. 9.2.21, p. 1; M. Pierre Bastien, doc. 9.2.7; Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 13; VRAC Environnement, doc. 9.2.8, p. 16; M. David Jacques, doc. 9.2.22, p. 52

³⁶² Mercier-Ouest Quartier en Santé, doc. 9.2.5, p. 2

Le besoin de formation concerne également les professionnels de l'AU. Un citoyen recommande d'encourager « *les principaux intervenants (animateurs, consultants, décideurs, etc.) en agriculture urbaine à se former en sciences et pratiques de l'agriculture.* »³⁶³, car il juge que l'expertise n'est pas encore développée partout. D'autres insistent sur la place accordée à la relève agricole. Pour le Santropol Roulant, « *l'agriculture urbaine et périurbaine représente souvent un point d'entrée pour les jeunes cherchant à se lancer dans le vaste monde de la production agricole et alimentaire. Il est donc important de faire place à la relève agricole (...)* »³⁶⁴.

³⁶³ M. David Wees, doc. 9.2.9, p. 4

³⁶⁴ Santropol Roulant, doc. 9.1.15, p. 6

3. Les constats et l'analyse de la commission

Cette consultation sur l'agriculture urbaine a constitué une première pour l'OCPM sous bien des aspects. Ce mandat atypique a soulevé beaucoup d'attentes et de curiosité. En effet, plus de 29 000 signatures ont été récoltées pour déclencher ce premier exercice de consultation publique en vertu du droit d'initiative prévu à la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*.

Mais, il ne suffisait pas d'enclencher le processus, encore fallait-il que l'ensemble des parties prenantes répondent à l'appel populaire. À cet effet, la commission veut mentionner l'engagement du Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU) qui en plus du travail fait pour récolter les signatures, a participé à toutes les séances d'information pour présenter sa démarche.

Elle tient également à souligner le travail de la Direction des grands parcs et du verdissement, tant dans l'élaboration de la documentation préalable retraçant les interventions de la Ville en agriculture urbaine, que pour leurs présentations orales qui ont ponctué toutes les activités de la période d'information.

La commission veut également remercier les arrondissements de leur participation aux séances d'information. Leur présence et leur disponibilité ont été particulièrement appréciées par les citoyens qui ont saisi l'occasion pour leur adresser de nombreuses questions et mettre en lumière des problèmes, des réalisations et des perspectives d'avenir en ce domaine.

L'agriculture urbaine est un sujet qui suscite beaucoup d'intérêt, comme en témoignent la présence de quelque 1 500 personnes à l'ensemble des phases de la consultation (préconsultation, exposition, colloque, séances d'information, séances d'audition des mémoires et participation au site « Montréal à cultiver »), et la quantité significative de mémoires qui ont été déposés. En plus du nombre, il nous apparaît important de souligner la qualité des contenus développés ainsi que la passion et l'investissement de soi dont ont fait preuve les intervenants à l'audience. Ce niveau de participation remarquable, pour une commission se déroulant au moment des semis et des plantations, constitue, pour la commission, un indicateur fiable de l'importance accordée au sujet, tant par les praticiens que par la population en général.

La commission salue les efforts consentis pour joindre les différents acteurs et constate avec satisfaction que les citoyens jardiniers, tous âges confondus, et le milieu communautaire, majoritairement représenté par des personnes assez jeunes, étaient bien présents tout au long du processus. La commission aurait souhaité que cette mobilisation se traduise par une plus grande participation à l'audience des milieux institutionnels, des affaires et des coopératives, ainsi que des secteurs de la distribution et de la transformation des aliments.

Leur présence en plus grand nombre aurait constitué une source précieuse d'informations supplémentaires pour l'élaboration de son état des lieux, tout en lui permettant de varier les points de vue et de tester la faisabilité ou le pragmatisme de certaines propositions audacieuses ou novatrices qui ont émané de la consultation.

Dans le mot d'ouverture du document produit par la Direction des grands parcs et du verdissement sur l'État de l'agriculture urbaine à Montréal, le maire déclarait : « *La Ville de Montréal reconnaît l'importance des activités agricoles urbaines et souhaite leur développement. Elle a initié différents projets, elle participe et soutient de nombreuses activités. La consultation publique sera l'occasion de compléter le portrait des initiatives en matière d'agriculture urbaine et de dégager des possibilités de développement en cohérence avec les politiques de la Ville.* » ³⁶⁵

Conformément à cette grande orientation, l'analyse que la commission propose ici tient largement compte des sujets qui s'inscrivent plus directement dans les champs de responsabilité de la Ville. Toutefois, elle tient à rappeler que plusieurs autres acteurs gouvernementaux, institutionnels et même privés, sont interpellés par le sujet, mènent des actions, ou soutiennent des initiatives qui pourraient aussi être appelées à se modifier ou à s'intensifier. En ce sens, son propos contient des éléments qui s'adressent aussi à ces différents acteurs.

Le présent chapitre se divise donc en cinq sections. La première présente les constats généraux qui se sont dégagés de la consultation et les principales attentes des participants retenues par la commission. La seconde présente les acquis dont dispose déjà Montréal en matière d'agriculture urbaine. La troisième fait ressortir les avenues qui s'offrent à la Ville pour répondre à certaines des attentes exprimées et ce, en cohérence avec ses politiques en cours. La quatrième partie se penche sur les pistes de partenariats et de collaborations possibles pour soutenir les pratiques. Finalement la cinquième section met en relation les divers éléments pour dégager des actions possibles à court et moyen terme et explorer des perspectives intégrées pour faciliter le développement de l'agriculture urbaine à Montréal.

3.1 Les principaux constats

Au terme de cet exercice, la commission dispose aujourd'hui d'un portrait du phénomène de l'agriculture urbaine à Montréal qui, sans se prétendre exhaustif, est maintenant plus complet. L'analyse qu'elle en fait ici permet d'en apprécier l'ampleur, les modalités et les finalités. Elle met également en lumière les atouts sur lesquels Montréal peut déjà compter en cette matière.

D'entrée de jeu, quatre constats majeurs s'imposent spontanément.

³⁶⁵ Ville de Montréal, État de l'agriculture à Montréal, doc. 3.1, p. 1

Premier constat : il s'agit d'un sujet peu connu, d'une ampleur sous-estimée et qui interpelle une grande diversité d'acteurs.

Les pratiques d'AU à Montréal sont présentes sous plusieurs formes, caractérisées par une dispersion à la grandeur de la Ville et occupent des fonctions multiples. Elles se font partout où les gens peuvent trouver le moindre espace à cultiver. Elles permettent à certains de compléter leur panier alimentaire ou de se procurer un revenu d'appoint. Pour d'autres, elles constituent une exploitation commerciale à petite ou moyenne échelle dans des serres et d'autres espaces. D'autres encore cherchent à en faire un espace d'expression et de participation démocratique, d'éducation à la citoyenneté ou de réinsertion sociale. Certains s'y investissent pour développer des interactions sociales et briser l'isolement.

De plus, le sujet de l'agriculture urbaine suscite chez les citoyens des questionnements qui dépassent largement les pratiques, mais interpellent aussi les conceptions de la qualité de vie en milieu urbain, de l'organisation sociale de la ville, ainsi que le sens de l'équité et de la justice sociale. Ces thématiques se sont révélées tout au long de la consultation.

Second constat : l'agriculture urbaine est une réalité transversale qui répond à des besoins multiples.

En ce sens, les propos des intervenants lors de la consultation mettent en exergue un concept clé, la multifonctionnalité³⁶⁶, qui permet de cerner les différentes implications de cette pratique. En effet, au-delà de sa vocation première de production, l'agriculture urbaine, tout comme l'agriculture en général, procure des bénéfices à la société.

L'agriculture urbaine remplit, en premier lieu, un rôle économique important. Avec ses multiples retombées, elle se présente comme un secteur d'activités en essor. Elle peut être génératrice d'emplois directs nécessaires au bon fonctionnement des activités dans les parcs, les jardins communautaires et les jardins collectifs, contribuant ainsi au développement de l'économie locale. Elle joue également un rôle à plus grande échelle par la création d'entreprises en économie sociale et de coopératives. Elle favorise également l'intégration des individus sur le marché du travail et l'insertion sociale de populations marginalisées.

En deuxième lieu, elle a une portée sociale car, dans un contexte urbain, la contribution de la pratique agricole à l'amélioration des conditions de vie est indéniable. Outre la stimulation des relations interpersonnelles et sociales avec des voisins ou des jardiniers, elle procure « *un contexte social particulièrement pertinent pour les personnes faisant face à l'isolement, comme c'est souvent le cas pour les personnes âgées, les personnes d'origines minoritaires et les personnes socioéconomiquement défavorisées* » (Duchemin et al., 2008). Les échanges autour

³⁶⁶ Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) définit la multifonctionnalité en agriculture par « *les fonctions sociales et environnementales que ce secteur d'activité remplit, outre sa fonction principale qui est la production.* » <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/Multifonctionnalite.aspx>

d'un savoir-faire favorisent une dynamique personnelle ou de groupe créant des liens interpersonnels, des amitiés et des défis, procurant ainsi un bien-être psychologique.

En troisième lieu, d'un point de vue environnemental, l'agriculture urbaine a des effets importants. Sa contribution au verdissement, à la lutte contre les îlots de chaleur, à l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, à la réduction de la quantité de déchets et au recyclage des matières organiques par le compostage, sont autant d'activités réduisant l'impact des villes sur l'environnement.

L'aspect multifonctionnel, notamment les fonctions productives, sociales et environnementales de l'AU, est intéressant pour la commission, car il la relie au développement durable.

Troisième constat : il existe présentement à Montréal, en agriculture urbaine, une réelle base d'expertise, de collaboration et de savoir-faire.

C'est un sujet qui suscite innovation, engagement, dévouement de la part des nombreuses personnes qui la pratiquent ou en font la promotion. Le rapport à l'espace, la capacité de se nourrir localement, l'amélioration du paysage urbain, la réappropriation du territoire qui découle des pratiques présentées, font vibrer une corde sensible dans toutes les couches de la population, et particulièrement chez les jeunes qui ont massivement participé à la consultation.

Quatrième constat : en exprimant leurs attentes, les participants abordent les débats à des échelles très différentes.

Par exemple, sur un plan plus global, un fossé sépare la vision idéale, portée par plusieurs, d'une ville autosuffisante sur le plan alimentaire, et l'évaluation des contributions citoyennes ou institutionnelles nécessaires pour soutenir une telle vision. À l'échelle des projets, il est pour ainsi dire impossible d'évaluer le potentiel réel de la généralisation de certaines pratiques implantées sous forme de microprojets, par ailleurs très intéressants. De plus, la multitude des objectifs poursuivis, comme la protection de l'environnement, l'aide à l'intégration ou le verdissement, déplace parfois le débat à un tout autre niveau.

Au-delà des préoccupations spécifiques liées à l'accessibilité aux espaces cultivables, à la décontamination des sols, à la transmission et la mise en valeur des savoir-faire, la commission regroupe ainsi les attentes formulées par les participants :

- Un appel pour une vision intégrée et large de l'agriculture urbaine;
- Une reconnaissance explicite du rôle de l'AU concrétisée dans les différents documents de planification urbaine et les politiques municipales;
- Une mise en œuvre de cette vision qui tienne compte de l'application de grands principes comme la protection des acquis, la pérennisation des initiatives et l'encadrement des actions.

À la lumière de ces constats, la commission est convaincue que l'agriculture urbaine à Montréal n'est pas un phénomène marginal ou passager.

3.1.1 Développer l'agriculture urbaine à Montréal : une réponse valable

La commission reconnaît que le soutien au développement de l'AU constitue un geste important, car il répond à la demande sociale, aux souhaits des citoyens et aux besoins environnementaux. Soutenir, adapter et encadrer l'activité agricole n'est pas nouveau en soi. Toutefois, en milieu urbain, où les rapports entre humains sont caractérisés par un individualisme largement présent, le soutien des actions en AU présente les bénéfices supplémentaires de faciliter les interactions entre citoyens et de créer des effets multiples.

Le foisonnement et l'expansion des initiatives permettent aux différents acteurs de trouver des réponses adaptées à leurs interrogations et revendications en matière de qualité de vie. Les pratiques d'agriculture urbaine contribuent à réduire les barrières sociales et favorisent le dialogue et les échanges entre différents univers (éducatif, social, entrepreneurial). Elles interpellent également divers milieux, dont ceux de la recherche universitaire, de l'urbanisme et du design.

Dans la mesure où, comme il est affirmé dans la partie 1 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, la ville constitue un territoire et un espace de vie où doivent être promues des valeurs de respect, de dignité et d'intégrité de l'être humain, d'épanouissement individuel et collectif, ainsi que d'égalité des chances entre les citoyens, l'agriculture urbaine vient apporter des éléments de réponse en termes de lutte à la pauvreté, de renforcement du sentiment d'appartenance, de développement durable, de protection et d'enrichissement de l'habitat collectif.

Toutes ces questions interpellent la Ville à différents niveaux et certaines tombent directement dans ses prérogatives et sa juridiction. La commission est donc profondément convaincue que l'agriculture urbaine est un sujet important auquel la Ville doit s'intéresser.

3.2 Les atouts de Montréal en matière d'agriculture urbaine

La consultation publique a aussi permis de mettre en lumière de nombreux atouts en matière d'agriculture urbaine sur lesquels Montréal peut désormais compter. Voici un bref survol de programmes et d'activités par lesquels la Ville participe déjà, de façon directe ou indirecte, au soutien et au développement de l'agriculture urbaine sur le territoire montréalais.

3.2.1 Les jardins communautaires : un programme phare

Montréal est une ville nourricière qui s'ignore³⁶⁷; elle a longtemps été à l'avant-garde en matière d'agriculture urbaine, notamment avec ses nombreux jardins communautaires qui font

³⁶⁷ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc. 9.1.12, p. 4

l'envie de plusieurs autres grandes villes. Alors que la Ville de Vancouver vise le développement de 5 000 jardinets pour 2012, Montréal peut être fière d'en avoir déjà plus de 8 500, sans compter les nombreux jardins collectifs qu'elle soutient.

3.2.2 La zone agricole permanente (ZAP) : d'excellentes terres

L'importance de la zone agricole permanente varie selon l'échelle à laquelle on la mesure :

- La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) se distingue des autres métropoles nord-américaines par la présence d'une zone agricole permanente couvrant 58 % de son territoire.
- Pour l'Agglomération montréalaise, environ 4 % de son territoire est occupé par une zone agricole; on la retrouve dans l'ouest de l'île, notamment à Senneville et à Sainte-Anne-de-Bellevue.
- Sur le territoire même de la Ville de Montréal, la zone agricole en occupe 3 %, soit dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'île-Bizard – Sainte-Geneviève.

Ce sont d'excellentes terres et la commission considère que la présence de cette importante zone agricole permanente constitue un atout pour le développement du Montréal urbain et périurbain.

3.2.3 Des intervenants dévoués et de l'expertise à partager

La consultation a révélé un phénomène peu connu jusqu'ici : la diversité et le savoir-faire d'un nombre important d'acteurs impliqués dans des activités reliées à l'agriculture urbaine.

Les jardins collectifs notamment se sont développés selon diverses formules de partenariat avec des institutions d'enseignement, religieuses ou d'affaires. Les universités poursuivent des recherches appliquées sur des sujets reliés à l'agriculture urbaine, tout en menant elles-mêmes des activités d'agriculture et d'apiculture. Par ailleurs, des activités d'agriculture à caractère commercial sont menées en serres ou dans des potagers et on retrouve maintenant plusieurs projets d'apiculture sur toit. De plus, la Ville et des sociétés paramunicipales soutiennent un ensemble de programmes en matière de logement, de lutte à la pauvreté, de santé et de verdissement, qui ont des liens avec l'agriculture urbaine et mobilisent un grand nombre d'intervenants.

Autre exemple éloquent de l'engagement collectif en faveur de la qualité de vie dans les quartiers de Montréal, les « ruelles vertes », qui recèlent un réel potentiel d'accueil d'initiatives en agriculture urbaine. Le projet de ruelles vertes est d'abord un mouvement de résidents volontaires qui désirent se réapproprier l'espace de leur ruelle et améliorer ainsi la qualité de l'air en milieu urbain. Au cours des quinze dernières années, une centaine de ruelles ont été transformées en « ruelles vertes » et une dizaine de nouveaux projets sont réalisés annuellement, incluant des initiatives en agriculture urbaine. Certains guides touristiques proposent même un parcours pour découvrir les ruelles du Plateau-Mont-Royal.

Enfin, rappelons que Montréal possède déjà l'appellation « Ville UNESCO de design » et abrite une collectivité de professionnels compétents (architectes, architectes paysagistes, designers urbains, urbanistes) qui sont en mesure de relever le défi de faire de Montréal un leader en matière d'intégration de l'agriculture urbaine et du verdissement dans la conception d'une nouvelle architecture.

3.2.4 Des plans et des politiques municipales

Au cours des années, Montréal s'est doté d'un ensemble de documents phares qui identifient et campent les valeurs des Montréalais et les perspectives de mise en œuvre de ces valeurs.

La référence à l'agriculture urbaine est explicite dans certains documents de planification ou de politique de la Ville. Par ailleurs, la commission croit qu'une attention particulière devrait aussi être portée aux mesures de verdissement ou de biodiversité pour y inclure des éléments d'agriculture urbaine, partout où il est possible de le faire.

Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)

Selon le PMAD, la communauté métropolitaine de Montréal offre à sa population un cadre de vie exceptionnel mis en valeur par des aménagements de qualité.

La commission note avec intérêt que le PMAD aborde directement le sujet de l'agriculture urbaine : « Sur le territoire du Grand Montréal, on observe diverses initiatives d'agriculture urbaine, que ce soit des pratiques plus individuelles dans les milieux urbain et périurbain (cours arrières, balcons, toits, etc.) ou collectivement (jardins communautaires, jardins collectifs). L'agriculture urbaine offre divers potentiels tant au niveau du développement social et éducatif, de la lutte pour la sécurité alimentaire que du verdissement des quartiers. Une première charte citoyenne montréalaise portant sur l'agriculture urbaine et réalisée par une démarche de participation citoyenne a aussi vu le jour en 2011. Cette charte vise l'intégration et la reconnaissance de l'agriculture urbaine dans les politiques municipales, provinciales et nationales. Considérant l'importance grandissante de l'agriculture urbaine et son potentiel à contribuer à l'amélioration de la qualité des milieux de vie, la Communauté invite les MRC et les Agglomérations à reconnaître l'agriculture urbaine dans leurs outils de planification. »³⁶⁸

De plus, le PMAD aborde la question du verdissement sous l'angle de la biodiversité urbaine, un gage de qualité de vie pour la région métropolitaine. Parmi les pratiques identifiées, il propose l'adoption d'une réglementation propice au verdissement : ruelles vertes, toits verts, aires de stationnement végétalisées, mesures anti-îlots de chaleur, agriculture urbaine, etc.

³⁶⁸ CMM, Plan métropolitain d'aménagement et de développement, p. 87

Le projet de Plan de développement

Le projet de Plan de développement de Montréal fait référence à l'agriculture urbaine à deux reprises : une première fois, comme contribuant à l'objectif de l'amélioration de la sécurité alimentaire et une seconde fois, sous l'angle du verdissement des quartiers³⁶⁹.

Le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (PDD)

La commission remarque que plusieurs éléments du PDD ont des liens avec une définition large et multifonctionnelle de l'agriculture urbaine. Trois actions portent directement sur l'agriculture urbaine (actions 15, 31 et 32; voir chapitre 1 section 1.5.1.2), tandis que deux autres ont un lien indirect par le biais du verdissement. L'action 13 porte sur l'aménagement des quartiers durables avec sa composante d'espaces verts, et l'action 20 s'intéresse au captage des eaux de pluie avec, comme suggestion, l'aménagement d'espaces libres végétalisés autour des bâtiments.

La commission relève aussi avec satisfaction que plusieurs des Plans locaux de développement durable des arrondissements montréalais ont des objectifs ou prévoient des actions en appui à l'agriculture urbaine.

La Politique de l'arbre et le Plan d'action Canopée 2012-2021

La Politique de l'arbre vise, entre autres, à accroître les plantations, selon le principe du bon arbre au bon endroit, dans le but d'augmenter le capital arboricole de Montréal. La Ville et ses arrondissements prévoient accroître la diversité des essences d'arbres au moment d'effectuer de nouvelles plantations, de manière à consolider et à modeler les paysages et les formes, en couleurs et en rythmes.

Le Plan d'action Canopée 2012-2021 vise, pour sa part, à augmenter la couverture arborescente de 20 % à 25 % à Montréal, avec une plantation de 300 000 arbres en 10 ans, afin, entre autres, de combattre les îlots de chaleur et de réduire les eaux de ruissellement.

Selon la commission, l'arbre fruitier devrait faire partie de la définition de l'arbre dans la mise en œuvre de ces plans et politiques.

La biodiversité

En signant la Déclaration de la collectivité montréalaise pour la biodiversité et le verdissement³⁷⁰ en 2011, la Ville s'est engagée à participer au développement de corridors verts et bleus pour mettre en réseau le patrimoine naturel de l'île. Elle s'est aussi engagée à

³⁶⁹ Projet de Plan de développement de Montréal, p. 27 et 78

³⁷⁰ Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement, doc. 5.2.18

développer l'agriculture urbaine durable sous ses différentes formes et à encourager les initiatives citoyennes de verdissement.

Montréal s'est aussi jointe au projet « Action locale pour la biodiversité » (LAB). Comme première étape de ce projet, la Ville doit faire le portrait de la biodiversité sur son territoire, portrait qui est attendu vers la fin de 2012.

La commission constate donc que la Ville a déjà reconnu qu'il existe des liens entre la biodiversité, le verdissement et l'agriculture urbaine.

La commission est d'avis que l'agriculture urbaine est déjà bien établie à Montréal et que de nombreux atouts pourraient encore être déployés pour apporter des réponses à des attentes exprimées lors de la consultation.

3.3 L'appui de la Ville à l'agriculture urbaine : des éléments de politique et des programmes

La commission a retenu deux idées fortes du mot d'ouverture du Maire dans le document sur l'État de l'agriculture urbaine à Montréal : ***les possibilités de développement*** de l'agriculture urbaine et la ***cohérence avec les politiques*** de la Ville.

L'analyse des politiques de la Ville, en lien avec l'agriculture urbaine, comportera deux volets. Elle portera d'abord sur les différents outils de planification du territoire et de réglementation sur l'utilisation de l'espace urbain (section 3.3.1) : la reconnaissance de l'agriculture urbaine et la disponibilité des espaces à cultiver sont parmi les préoccupations les plus largement exprimées lors de la consultation.

Dans un deuxième temps, la commission analysera comment la Ville pourrait contribuer au développement de certaines pratiques en agriculture urbaine (sections 3.3.2 et 3.3.3).

Enfin, les possibilités de développement de l'agriculture urbaine dans la zone agricole permanente seront abordées (section 3.4), en traitant d'abord du territoire de la Ville de Montréal, puis, plus largement, de celui l'Agglomération montréalaise et de la CMM.

Un des rôles identifiés spontanément à la Ville concerne la réglementation et la planification. Une grande partie des préoccupations soulevées lors de la consultation relève de cet outil municipal. Il s'agit d'un outil transversal, qui touche de multiples aspects de la pratique de l'agriculture en ville. Ce qui est perçu par certains comme un manque d'encadrement, ou encore un « flou règlementaire », provient notamment de l'exercice de plusieurs niveaux de responsabilité (province, ville, arrondissement), mais aussi du fait que la réglementation n'a pas été rédigée pour tenir compte des activités d'AU telles qu'elles se pratiquent actuellement ou pourraient se développer dans l'avenir.

Les actions que la Ville pourrait envisager, dans le cadre de ses rôles et responsabilités, sont regroupées en quatre sous-sections thématiques : l'intégration de l'AU à l'aménagement du territoire, l'encadrement des pratiques, les programmes et les services de la Ville, et la zone agricole permanente.

3.3.1 L'intégration de l'AU à l'aménagement du territoire : un pas de plus

Pour plusieurs, la reconnaissance de la place que devrait occuper l'agriculture urbaine à Montréal passe par l'introduction de cette réalité dans les documents de planification de l'aménagement du territoire, notamment le Plan d'urbanisme, comme cela a été fait dans d'autres grandes villes en Amérique du Nord.

La place occupée par l'agriculture urbaine sur le territoire est une préoccupation qui a été largement soulevée. La pétition à l'origine de la consultation publique identifiait cinq enjeux, dont deux directement liés à l'espace : « *Maintenir et augmenter les espaces propices à l'agriculture urbaine* » et « *Promouvoir la place de l'agriculture urbaine dans un développement urbain intégré* »³⁷¹. De la même façon, lors de la consultation, le manque d'espace au sol a été identifié comme l'un des principaux problèmes auxquels font face les jardiniers. Pour beaucoup, trouver de nouveaux lieux pour pratiquer l'AU demeure un défi. On a aussi évoqué la précarité de certains espaces face aux pressions du développement immobilier, que ce soit les jardins communautaires et collectifs ou les terres agricoles de la zone agricole permanente. Plus largement, certains aimeraient que les espaces dédiés à l'AU fassent partie intégrante de l'aménagement du territoire.

Les pistes de solutions abordées sont donc directement reliées à la planification de l'aménagement du territoire.

3.3.1.1 Les documents de planification

Le moment semble opportun pour réfléchir à l'intégration de l'AU dans les documents de planification qui reflètent le contrat social entre l'administration municipale et les citoyens, puisque ces documents sont en cours de révision. Ainsi, le projet de Plan de développement de Montréal va être soumis à la consultation sous peu et son adoption devrait avoir lieu en 2013. Suivront le Schéma d'aménagement et le Plan d'urbanisme, prévus pour 2015.

Le projet de Plan de développement de Montréal

Ce document correspond à un énoncé de vision stratégique, sans portée règlementaire. Toutefois, comme il est en mesure d'influer sur les futurs exercices de planification, il est important pour la Ville de faire valoir sa position en matière d'AU dès cette étape.

³⁷¹ Libellé de la pétition : Pour une consultation publique en agriculture urbaine à Montréal, doc. 1.2.2

Dans sa formulation actuelle, le projet de Plan de développement de Montréal cantonne le rôle de l'AU aux actions envisagées pour atteindre des objectifs de verdissement ou de sécurité alimentaire. Montréal pourrait s'inspirer de l'Énoncé de vision stratégique de la Ville de Sherbrooke³⁷², formulé en 2012, dans lequel la promotion de l'AU est considérée comme une orientation retenue dans le cadre de la stratégie consistant à offrir des milieux de qualité.

Compte tenu de l'importance occupée par l'AU à Montréal et des bénéfices qui en découlent, la commission suggère que le développement de l'AU soit un objectif à part entière du Plan de développement de Montréal.

Le Plan d'urbanisme

Pour une grande partie des intervenants, afin de concrétiser la volonté de développer l'agriculture urbaine, de préserver les espaces dédiés et de mettre en valeur le territoire agricole, la Ville de Montréal doit traduire cette volonté en planification à long terme, basée sur des orientations et des actions concrètes à l'intérieur de ses documents de planification et en premier lieu, le Plan d'urbanisme.

C'est donc dans le Plan d'urbanisme et, le cas échéant, dans le Schéma d'aménagement, l'orientation en faveur du développement de l'AU doit apparaître clairement. De plus, l'effet contraignant du Plan d'urbanisme, mais surtout de son Document complémentaire, assurerait l'harmonisation des règlements d'urbanisme entre les arrondissements.

La commission a identifié plusieurs approches conceptuelles pour intégrer l'AU au Plan d'urbanisme :

- Une approche spécifique selon laquelle l'AU apparaît comme une orientation de développement, au même titre que les sept orientations retenues actuellement (milieu de vie, transport, emploi, environnement, etc.);
- Une approche fonctionnelle, où l'AU est considérée comme une composante clé de toute planification urbaine. On retrouve alors l'AU à l'intérieur de chacune des orientations du Plan d'urbanisme;
- Une approche sectorielle dans laquelle l'AU est un outil majeur pour répondre à des problématiques spécifiques par des actions concrètes : qualité de vie, environnement, développement social, etc.

Quelle que soit l'approche retenue, c'est à l'intérieur de ce document que la Ville pourrait statuer sur la nature des espaces qui pourraient être dédiés à l'AU. De la même façon que la Charte sur l'AU recommande de « *Permettre l'utilisation d'espaces publics pour l'AU, tels que les toits, les murs, les stationnements, les friches, les espaces peu utilisés dans les parcs et*

³⁷²Énoncé de vision stratégique, Ville de Sherbrooke, <http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/webconcepteurcontent63/000023300000/upload/Urbanisme/Enoncadedevisionstrategique2012.pdf>, consulté le 17 août 2012

*autres espaces [...] »*³⁷³, de nombreux intervenants souhaiteraient que l'AU investisse des espaces qui leur semblent aujourd'hui sous-utilisés. D'après les propos entendus, la forme urbaine de Montréal est particulièrement adaptée pour l'AU, avec la présence de cours avant et arrière, de ruelles et du fait que la majorité des toits sont plats. Ainsi, comme dans de nombreuses villes, la production d'aliments pourrait se faire en tirant parti de l'espace tridimensionnel qui englobe le bâti comme le non bâti. Il existe des systèmes de production conçus pour tous ces types d'environnement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâti. Dans cette perspective, en plus des espaces au sol, les lieux cultivables incluent les toits, les murs, les clôtures, les hangars et les sous-sols.

La trame verte

Le concept de trame verte, présent dans le PMAD, semble être une avenue permettant de développer l'AU en cohérence avec un réseau d'espaces verts et de liens piétons. La « trame verte » est une approche en faveur du verdissement qui a été élaborée au cours des diverses réflexions sur l'aménagement et le développement de la région métropolitaine et de l'Agglomération montréalaise.

L'objectif 3.5 du PMAD aborde la mise en valeur du milieu naturel, du milieu bâti et des paysages, dans une perspective intégrée et globale, à des fins récréotouristiques. C'est sous cet objectif que le concept de « trame verte et bleue du Grand Montréal » a été introduit. La trame verte multiplie les sites accessibles, à proximité des lieux de résidence, puis les relie pour en faciliter la connectivité. Il s'agit d'une sorte de toile d'araignée qui couvre l'ensemble d'un territoire et qui relie des milieux naturels par une série de corridors. Ce concept comprend des notions de biodiversité, de protection d'espace vert, de corridor faunique, de transport actif, de récréotourisme, de verdissement, d'embellissement des quartiers et d'agriculture urbaine.

Ce concept, approuvé par le conseil d'Agglomération de Montréal, prévoit créer une trame verte subdivisée en quatre sous-trames : une de l'ouest, une de l'est de Montréal, une du grand sud-ouest de Montréal et une du centre et nord de Montréal. La CMM a intégré ce concept dans le PMAD, à la suite des consultations publiques.

La concrétisation de la trame verte pourrait impliquer le verdissement par des espèces indigènes qui puissent nourrir la communauté (verger urbain, pépinières urbaines, jardinet dans les cours d'écoles) ou des zones publiques plantées, entretenues par les résidents adjacents.

La Ville de Montréal s'est, par ailleurs, engagée à participer au développement de corridors verts et bleus en signant la Déclaration de la collectivité de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement.

³⁷³ Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine, CRAPAUD, doc. 4.9, p. 3

Le projet de Plan de développement de Montréal ne comprend pas encore le concept de trame verte, mais va éventuellement devoir l'intégrer, tout comme le Plan d'urbanisme d'ailleurs. La Trame verte et bleue se concrétisera dans le cadre du plan d'action qui suit l'adoption du PMAD. Les partenaires devront, entre autres, en identifier les composantes, dont l'agriculture urbaine pourrait faire partie.

En conformité avec le PMAD, la commission suggère à la Ville d'intégrer le concept de trame verte dans le Plan d'urbanisme, en y incluant l'agriculture urbaine.

3.3.1.2 Un zonage pour supporter l'AU

La question du zonage a été abordée comme un des outils permettant le développement de l'AU. La commission souhaite faire écho aux nombreuses propositions qui ont été formulées lors de la consultation à ce sujet. Assurer une place à l'AU sur le territoire urbain pourrait se traduire, selon différents intervenants, par l'introduction de ces pratiques dans le zonage. Les activités agricoles ne sont actuellement pas répertoriées dans le zonage des arrondissements. Il a donc été suggéré d'introduire l'AU comme un usage, ou encore d'intégrer certaines activités à l'intérieur de l'usage « parc ».

L'usage « agriculture urbaine »

Deux options ont été présentées à cet effet : introduire l'AU comme un usage associé à une catégorie, ou bien l'introduire comme un usage prescrit pour une zone.³⁷⁴

La première option suggère qu'un usage « agriculture urbaine » soit associé à une **catégorie d'usage**, la catégorie résidentielle, par exemple. Cela signifierait que dans toutes les zones résidentielles, l'agriculture urbaine serait autorisée. Il serait également possible de décliner l'usage « agriculture urbaine » selon la nature de ses diverses composantes – jardins communautaires, serres sur les toits, garde d'animaux, marchés, etc. – et d'autoriser l'une ou l'autre de ces composantes selon les zones. Ces usages pourraient aussi être soumis à des conditions ou des seuils à respecter.

Pour illustrer cette première option, la Ville de Portland a été citée, puisqu'elle permet les jardins commerciaux et les sites de distribution alimentaire dans toutes les zones, de même que Seattle, qui permet les « fermes urbaines » et les « jardins communautaires » dans toutes les zones, avec quelques limitations dans les zones industrielles.

La seconde option consisterait à **dédier certaines zones** de la ville à l'usage « agriculture urbaine ». Par exemple, la Ville de Cleveland a créé la désignation de districts « agriculture urbaine » dans lesquels elle rend l'AU possible sous certaines conditions et assure la tenure des lots à cette fin. Cependant, certains participants ont exprimé des réticences quant à cette

³⁷⁴ Mme Karine Belzil, doc. 9.2.13, p. 7-8

option, car selon eux, le développement urbain et la hausse des valeurs foncières exerceraient une trop forte pression sur ces terrains.

La possibilité de combiner les deux options a aussi été proposée. Ainsi, à Boston, dans une démarche de soutien à l'AU, l'usage agricole a été autorisé dans certaines zones comme les zones résidentielles, et en parallèle, certains secteurs ont été désignés exclusivement pour cet usage.

La commission recommande à la Ville d'évaluer la possibilité d'introduire un nouvel usage « agriculture urbaine » dans la réglementation d'urbanisme et d'utiliser le zonage comme un outil pour favoriser le développement de l'AU.

L'usage « parc »

L'introduction de l'agriculture urbaine à l'intérieur de l'usage « parc » a été suggérée, principalement dans le but de pérenniser les jardins communautaires.³⁷⁵ Ainsi, pour plusieurs, si les jardins communautaires, voire d'autres espaces cultivés, étaient identifiés comme des parcs dans la réglementation d'urbanisme, cela permettrait d'assurer leur permanence, ou à tout le moins, de rendre plus difficile leur changement de vocation. En effet, cela demanderait, dès lors, qu'une procédure de modification de zonage soit entamée, ce qui peut impliquer la tenue d'un référendum. La majorité des jardins communautaires étant déjà de propriété municipale, leur désignation comme « parc » devrait en être facilitée. L'arrondissement de Ville-Marie, par exemple, a déjà utilisé ce procédé pour huit jardins communautaires sur son territoire.

3.3.1.3 Les mesures de verdissement

La section sur le verdissement dans la réglementation d'urbanisme des arrondissements permet aussi de créer de nouveaux espaces permanents pour l'AU. En effet, il y a un lien direct entre les activités d'AU et les objectifs du verdissement : celles-ci contribuent à la réduction des îlots de chaleur et à l'amélioration de la qualité de l'air, à la biodiversité, au contrôle du ruissellement des eaux de pluie, tout comme d'autres actions de verdissement. L'AU propose simplement de faire en sorte que les espèces de couvre-sols, de vignes, d'arbres et d'arbustes produisent des légumes, des fines herbes, des fruits ou des noix. Il s'agit en fait d'un changement de paradigme déjà largement accepté aussi bien à Montréal que dans d'autres grandes villes.

Le verdissement dans les nouveaux projets

Certains arrondissements ont adopté des règlements qui exigent que des promoteurs privés consacrent un pourcentage minimal de la superficie de leur projet immobilier à des espaces verts. Ces espaces verts peuvent ensuite être consacrés au jardinage et à l'agriculture urbaine. À titre d'exemple, on pourrait citer l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie qui exige

³⁷⁵ Projet Montréal, doc. 9.1.13, p. 8

que la superficie d'un terrain existant soit verdie au moins à 20 % à l'aide de gazon, d'arbustes ou d'arbres en pleine terre, sauf dans certains secteurs dont la catégorie principale d'usages est commerciale.

L'intervention sur les taux d'implantation permet d'intégrer l'agriculture urbaine comme composante du verdissement au cœur même de l'aménagement de la ville. De plus, lors du développement de nouveaux projets commerciaux et industriels, la conception des bâtiments de grandes surfaces pourraient intégrer des mesures et des espaces spécifiques afin d'y pratiquer l'agriculture urbaine. Les immenses surfaces grises des toits ou des stationnements pourraient ainsi donner lieu à des espaces de productivité alimentaire.

Par ce biais, on pourrait aussi rendre obligatoire la présence de jardins collectifs dans la conception de nouveaux complexes immobiliers.

Enfin, on pourrait envisager la possibilité d'introduire des clauses de compensation monétaires, ou sous forme de cession de terrains, en compensation pour l'absence de verdissement à l'intérieur d'un projet de construction. De plus, lors de la conversion d'un terrain déjà cultivé, une compensation ne pourrait-elle pas être envisagée pour les pertes encourues par les jardiniers ? Ces clauses pourraient faire partie de l'accord de développement signé entre l'arrondissement et le promoteur d'un projet de construction.

La commission recommande à la Ville d'appliquer de manière soutenue la réglementation sur le verdissement et, de plus, suggère d'exiger des promoteurs privés un minimum de 20 % de verdissement qui intègre l'AU dans les modalités d'application.

Les toits verts

L'une des caractéristiques du cadre bâti montréalais est de comporter une majorité de toits plats. Ces toitures offrent un immense potentiel en termes de superficies utilisables pour divers usages complémentaires à la fonction principale du bâtiment.

Il n'existe pas de statistiques sur les toits verts, même si on semble de plus en plus ouvert à les intégrer dans les projets d'habitation. Cependant, bien que leur promotion soit largement répandue, l'utilisation des toits à Montréal rencontre plusieurs difficultés, à commencer par l'accessibilité : l'immense majorité des bâtiments ne possèdent aucun accès au toit ni aucune sortie d'eau.

Tout comme dans le cas du verdissement, il y a un lien direct à établir entre le développement des toits verts (végétalisés) et l'intégration de l'AU en ville. Il s'agit alors de privilégier l'utilisation de plantes comestibles, tout en permettant une appropriation des espaces actuellement non utilisés sur les toitures montréalaises et une contribution à la réduction des îlots de chaleur.

La commission retient deux types d'approches visant à faciliter le développement de toits verts à Montréal : des incitatifs et de la réglementation.

L'aménagement de toitures vertes pourrait être encouragé au moyen d'incitatifs fiscaux ou financiers, compte tenu des coûts importants qui y sont associés. On pourrait d'ailleurs mobiliser l'expertise montréalaise en innovation pour développer un manuel technique et le transmettre aux architectes, aux entreprises en construction et sous une forme vulgarisée, aux propriétaires intéressés par cette forme innovante d'occupation de l'espace.

Par ailleurs, il est aussi possible d'encourager l'aménagement de toits verts par la réglementation. L'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie use de son pouvoir réglementaire en matière d'environnement : lors de la réfection complète d'un toit existant ou de la construction d'un nouveau bâtiment, qu'il soit public ou privé, le propriétaire a l'obligation d'installer un revêtement de toiture favorisant la réduction des îlots de chaleur urbains, et le toit vert fait partie des trois choix de revêtements possibles³⁷⁶.

Les mesures spécifiques entourant le développement d'un toit vert, incluant l'utilisation de plantes de type alimentaire, pourraient faire partie de l'accord de développement signé entre l'arrondissement et le promoteur d'un projet de réfection d'un toit existant ou de construction d'un nouveau bâtiment.

Par ailleurs, certains considèrent que la réglementation actuelle sur les terrasses et les toits végétalisés est trop restrictive et non harmonisée à l'échelle de la ville. Ils souhaitent que la Ville se dote d'un règlement sur les toits verts, comme l'a fait la ville de Toronto.

En raison des nombreux bénéfices découlant de l'aménagement de toits verts et des liens étroits qui existent avec l'AU, la commission est favorable à toutes les mesures (réglementation, incitatifs, etc.) qui pourraient faciliter leur développement dans le contexte particulier de Montréal.

La contribution pour fins de parcs

Cette mesure, qui permet à la Ville d'établir, d'améliorer ou d'agrandir un parc, un terrain de jeu ou espace naturel, a été ciblée par certains intervenants pour soutenir l'expansion de l'AU. En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville peut, par ce biais, exiger du propriétaire d'un terrain, lors d'un projet de construction, la cession d'un terrain d'une superficie d'au plus 10 % de celle du terrain faisant l'objet de la demande, ou le versement d'une somme représentant au plus 10 % de la valeur du site, ou encore, une combinaison des deux.

Notons d'abord que les modalités d'application sont régies par la loi provinciale et que la Ville ne peut donc modifier la proportion de 10 %. Par ailleurs, sur la question de la contribution

³⁷⁶ Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, Règlement d'urbanisme (01-279), art. 87.2

financière basée sur la valeur du site, la loi précise que les montants versés à la municipalité à titre de contribution aux fins de parcs font partie d'un fonds spécial qui peut être utilisé pour « acheter des végétaux (arbres, plantes, gazon) et les planter sur les propriétés de la municipalité. » Il suffirait alors que la Ville inclut dans la définition de « végétaux », les plantes comestibles et les arbres fruitiers. De même, si cette réglementation s'applique au développement de nouveaux parcs, il est tout à fait concevable qu'une partie de ces nouveaux espaces puisse être consacrée à l'AU, comme des jardins communautaires et collectifs.

La commission incite la Ville à inclure l'AU dans les modalités d'application de la contribution pour fins de parc.

3.3.2 L'encadrement des pratiques d'agriculture urbaine

Le second volet de l'analyse menée par la commission aborde le développement de certaines pratiques de l'agriculture urbaine à Montréal, en portant une attention particulière sur la contribution que la Ville pourrait y apporter.

3.3.2.1 Les serres commerciales

Des moyens de production à grande échelle peuvent voir le jour et participer au développement économique de Montréal. L'exemple des serres des Fermes Lufa démontre qu'il existe un savoir-faire et un marché pour la production de légumes en milieu urbain. Les serres commerciales sur les toits pourraient représenter un moyen efficace de rentabiliser l'espace urbain et de répondre à une demande croissante pour des produits frais, locaux et diversifiés.

La commission retient l'opinion suivante exprimée par l'UPA : les projets à caractère commercial, comme celui des serres sur les toits, s'avèrent intéressants et viennent répondre à un créneau du marché. Cependant, ces entreprises doivent répondre aux mêmes exigences (salubrité, environnement, traçabilité, etc.) que les producteurs ruraux, tout en bénéficiant des mêmes avantages (programmes de soutien), ce qui implique une reconnaissance du statut d'exploitant agricole.

Mentionnons l'existence du programme Pr@m – Industrie. C'est un programme incitatif qui offre un remboursement pendant 5 ans d'une partie de la taxe foncière pour les immeubles non résidentiels; le programme a été modifié par le conseil d'Agglomération en 2012 pour y intégrer les cultures en serre sur les toits, comme mesure pour encourager l'emploi.

Avant de passer au développement à grande échelle de l'agriculture commerciale en serres, la Ville devrait d'abord réfléchir aux types de serres, au sol ou sur des toits, qu'elle souhaite voir se déployer sur son territoire, puis fournir des orientations aux arrondissements afin que ces derniers puissent appuyer les projets qu'ils jugent intéressants. Par exemple, le Document complémentaire du Plan d'urbanisme pourrait établir des critères de base à intégrer aux

règlements des arrondissements sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble³⁷⁷.

La commission recommande :

- ***Que la Ville réfléchisse au type de projet qu'elle souhaite voir sur son territoire en matière de serres commerciales.***
- ***D'inclure au Document complémentaire du Plan d'urbanisme les critères de bases à intégrer aux règlements des arrondissements en matière de serres commerciales.***

3.3.2.2 L'élevage

Si l'agriculture urbaine a, jusqu'à maintenant, surtout été considérée sous l'angle de la production végétale (légumes, fruits, fines herbes, etc.), l'élevage d'espèces animales peut aussi être compatible avec l'environnement urbain. Les poules et les abeilles sont les espèces les plus fréquemment citées, même si les lapins ou les caillies ont aussi été mentionnés. Pour la commission, il convient d'entrée de jeu de faire une distinction importante : l'apiculture est permise à Montréal en vertu d'une réglementation provinciale, alors que la garde d'animaux comme les poules est interdite par des règlements municipaux.

Les abeilles

On observe un véritable engouement pour l'apiculture à Montréal. Des ruches sont déjà installées sur des toits d'institutions, de commerces ou d'organismes communautaires.

On ne peut tout simplement pas dissocier l'apiculture et l'agriculture urbaine. Responsable de la pollinisation de 80 % des plantes à fleurs, l'abeille comble l'absence d'autres pollinisateurs en milieu urbain et demeure un outil irremplaçable auprès des gens désirant faire du jardinage. À cet effet, la pollinisation des jardins urbains augmenterait de 25 à 30 % les rendements agricoles des fruits et des légumes, selon un participant³⁷⁸. L'abeille contribue à la fois à l'obtention de meilleur rendement agricole tout en ayant un impact considérable sur les écosystèmes naturels ou anthropiques.

D'ailleurs, l'abeille a été choisie par le projet de Production agricole urbaine soutenable et écologique (P.A.U.S.E.) comme animal emblématique de la biodiversité. Le déclin des pollinisateurs à l'échelle de la planète est une situation qui pourrait devenir dramatique. L'intégration de cet insecte social dans l'écosystème urbain apparaît dès lors comme une façon efficace d'inviter les citoyens à réfléchir sur le déclin des populations de pollinisateurs, mais également et de manière plus globale, à les sensibiliser aux enjeux quant à l'état de la biodiversité.

³⁷⁷ Mme. Karine Belzil, doc. 9.2.15, p. 9

³⁷⁸ Miel Montréal, doc. 9.1.40, p. 3

La commission tient d'abord à rappeler que la pratique de l'apiculture est règlementée par le MAPAQ, en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des animaux. Tout citoyen désireux d'élever des abeilles doit s'enregistrer et respecter la réglementation provinciale en vigueur.

La commission rappelle la position de la DSP, qui propose de soutenir et d'encadrer la pratique de l'apiculture à Montréal, en raison de la contribution essentielle des abeilles à la pollinisation, tout en élaborant des mesures de sécurité et d'éducation en tenant compte des risques des ruchers installés à proximité des résidences.

En ce sens, la commission est d'avis que certaines actions pourraient être entreprises pour faire de l'apiculture une activité sûre et acceptable en milieu urbain : l'encadrement et la formation des apiculteurs, la diffusion de l'information sur les espaces occupés et l'utilisation d'espèces végétales favorables aux abeilles. Pour répondre aux attentes de citoyens, et avec la participation des principaux acteurs du secteur, la Ville pourrait, de concert avec des partenaires, contribuer à faciliter le maintien et l'expansion du réseau de ruches urbaines à Montréal et favoriser l'acceptabilité sociale de tels projets par la promotion et l'éducation.

La commission appuie le développement progressif de l'apiculture à Montréal, de manière encadrée.

Les poules

La question de l'élevage domestique de poules en ville a fait l'objet de plusieurs mémoires, témoignant d'un intérêt marqué pour le retour de cette pratique. Plusieurs citoyens ont d'ailleurs indiqué qu'ils possédaient un poulailler dans leur cour. Selon les participants, il s'agit d'une pratique peu compliquée, n'engendrant que peu d'inconvénients et créant des liens sociaux avec les voisins. On invoque aussi certains avantages, tels avoir des œufs frais et améliorer le compost. On souligne aussi l'intérêt éducatif que représente la pratique de cette activité. Certains ont d'ailleurs souhaité l'installation de poulaillers dans les jardins communautaires.

Cependant, la commission constate que tous ne partagent pas cet enthousiasme et que certains éléments liés à l'élevage d'animaux en ville, notamment de poules, méritent d'être analysés plus en profondeur. Notons, par exemple, la peur des ennuis causés par le bruit et par les mauvaises odeurs dues à une gestion déficiente des pratiques d'élevage des poules.

L'élevage en milieu urbain est associé à des risques pour la santé et implique une gestion de ces risques. Dans ce contexte, la DSP recommande d'analyser l'ensemble des éléments à considérer avant d'autoriser l'élevage d'animaux en milieu urbain (pertinence, faisabilité, risques, etc.). Pour sa part, l'UPA a émis plusieurs mises en garde, notamment sur le niveau de connaissance qu'ont les « éleveurs urbains » en matière de santé animale.

La commission a bien entendu la position des citoyens qui souhaitent une révision de la réglementation en vigueur pour permettre la garde de poules en ville; la suggestion de

procéder par projets pilote de durée limitée, avec un nombre restreint de résidences, en s'inspirant peut-être d'une démarche entreprise auprès de la ville d'Ottawa (Urban Hens Ottawa), n'est pas dénuée d'intérêt. La commission est aussi sensible aux appels à la prudence impliquant la prise en compte de la densité résidentielle et des défis de salubrité³⁷⁹. Enfin, la commission considère comme sérieuses les mises en garde formulées par la DSP et l'UPA à ce sujet.

La commission est d'avis que la Ville doit préciser si elle souhaite répondre à l'appel de citoyens et autoriser dorénavant l'élevage de poules ou d'autres petits animaux sur l'ensemble de son territoire.

3.3.2.3 Les marchés

La commission a retenu que l'intérêt des participants s'est surtout porté sur les marchés saisonniers. Plusieurs arrondissements permettent la création de ces marchés et autres circuits courts de distribution dans la mise en marché des produits issus de l'agriculture urbaine. En 2011, on comptait environ une quarantaine de marchés saisonniers installés sur des rues commerciales, des places publiques, dans des parcs ou des cours d'écoles.

La consultation a permis de constater que les marchés peuvent avoir plusieurs effets bénéfiques pour la communauté : privilégier l'achat local, maximiser les retombées économiques pour la communauté et aider à la création d'un kiosque permanent pour la vente des produits issus du partenariat dans un quartier encore mal desservi en produits frais et locaux. De plus, la tenue d'un marché devient chaque semaine un événement social, une mini-fête de quartier.

Cependant, la tenue de marchés de quartiers ne va pas sans difficulté. Trouver des producteurs pour l'approvisionnement durant tout l'été demeure un défi. Il est difficile aussi de se procurer des produits locaux, leur production étant peu accessible ou à des prix non compétitifs. Par ailleurs, la présence saisonnière de certains marchés locaux ne règle pas le problème de désert alimentaire durant l'hiver. Enfin, la viabilité demeure possible, mais sous une tension continue entre le besoin social et celui de la rentabilité économique.

Les marchés saisonniers opèrent actuellement avec un permis d'événement : la révision de cette réglementation pourrait-elle accroître le nombre de marchés sur le territoire montréalais ? La Ville pourrait-elle appuyer la création d'un marché pour les producteurs urbains ? Plusieurs jardiniers ont des surplus de récolte et pourraient être intéressés à y vendre une part de leur production. Peut-on envisager l'adoption d'un zonage mixte afin de faciliter l'établissement des petits commerces alimentaires, des marchés et des points de chute de produits locaux en permettant, sous certaines conditions, la vente des produits issus de l'agriculture urbaine dans les zones résidentielles ?

³⁷⁹ Société environnementale de Côte-des-Neiges, doc 9.1.50, p. 3

La commission est d'avis que la présence de marchés dans les arrondissements pourrait présenter de nombreux avantages pour les populations locales, mais aussi pour les producteurs. La Ville pourrait constituer un maillon intéressant pour la production et la mise en marché de produits frais et de qualité à l'échelle de la ville, tout en resserrant les liens avec des producteurs de la zone périurbaine.

La commission suggère donc à la Ville de poursuivre le développement des marchés et de revoir les diverses contraintes réglementaires ou administratives qui en limitent le plein essor.

3.3.3 Les programmes et les services offerts par la Ville

3.3.3.1 Les jardins communautaires

Les jardins communautaires constituent l'assise de la pratique de l'agriculture urbaine à Montréal depuis près de quarante ans, avec en 2012, 95 jardins et plus de 8 500 jardinets. Il s'agit probablement de l'investissement le plus important de la part des arrondissements en matière d'AU.

La commission reconnaît l'importance particulière que représente le jardin communautaire pour les jardiniers, notamment par le contact avec la nature qu'il procure et la production d'aliments sains à faible coût. Elle reconnaît aussi le franc succès qu'ils obtiennent, avec comme corollaire, une demande sans cesse croissante et de longues listes d'attentes dans certains arrondissements.

Comme il s'agit de la mesure phare pour Montréal, la commission croit que la Ville a tout avantage à maintenir et à intensifier son programme de jardins communautaires. La commission retient aussi la suggestion de tenir compte des besoins particuliers de certains arrondissements dans le développement de nouveaux jardins communautaires, comme l'importance des listes d'attente et la proximité des lieux d'habitation. La commission trouve intéressante la suggestion que les arrondissements se fixent comme objectif une superficie minimale en jardin communautaire, en fonction de leur population et, pourquoi pas, en fonction du développement du logement social et communautaire.

La poursuite du programme de jardins communautaires répond à un besoin largement exprimé par les citoyens. La question de la pérennisation des jardins communautaires a aussi été abordée, avec la suggestion de recourir au « zonage parc », de même que le recours à la contribution aux fins de parcs pour en créer de nouveaux (section 3.2.1.2).

Deux préoccupations demeurent cependant : il faut d'abord éviter de gruger indument sur les parcs, mais s'assurer que l'allocation de l'espace à l'AU soit compatible avec les fonctions habituelles d'un parc. Puis, la pérennité de ces espaces n'étant pas assurée pour autant, même avec un zonage « parc » comme certains l'ont fait remarquer, la commission retient l'application du concept « aucune perte nette » pour les jardins communautaires, aussi bien en nombre qu'en superficie. Dans le cas où un jardin doit être mis en vente, un autre espace devra

être identifié par la Ville et le jardin déplacé, en tenant compte, si possible, de la distance à parcourir par les jardiniers.

La commission reconnaît la pertinence de suggestions formulées pour améliorer la productivité des jardins communautaires et souhaite que les arrondissements en tiennent compte : augmenter l'approvisionnement en compost de qualité; offrir davantage de formation horticole aux jardiniers; soutenir davantage l'utilisation de compostières sur place; expérimenter des pratiques nouvelles; offrir un meilleur soutien aux comités de jardin; aménager davantage de bacs de jardinage surélevés afin de répondre à la tendance du vieillissement de la population, etc.

Enfin, les animateurs horticoles sont des acteurs clés pour le fonctionnement du programme de jardins communautaires. Ils occupent des fonctions vitales : cours de jardinage, préparation des semis, prévention contre les maladies, liens avec l'arrondissement, etc. Plusieurs participants ont d'ailleurs déploré les coupures d'animateurs horticoles dans certains arrondissements.

La commission considère donc que le programme de jardins communautaires est une priorité.

En ce sens, la commission recommande à la Ville de s'assurer qu'il n'y aura pas de perte nette de jardins communautaires, d'appliquer largement le zonage « parc » pour les jardins communautaires situés sur ses terrains, d'assurer le maintien d'un animateur horticole dans chaque arrondissement.

De plus, la commission propose de créer, chaque fois que c'est possible, de nouveaux jardins communautaires pour réduire les listes d'attentes et répondre aux besoins des populations de chaque arrondissement.

3.3.3.2 Le soutien aux jardins collectifs

Rappelons d'abord que Montréal abrite 75 jardins collectifs, dont environ 70 bénéficient d'un soutien de la Ville. La commission partage les opinions exprimées sur l'importance des jardins collectifs : selon certains, le jardin collectif serait le mode d'agriculture urbaine qui a le plus d'impact pour améliorer les conditions de vie et de dignité des populations montréalaises les plus vulnérables. Même s'il produit moins, son effet éducatif serait plus important que dans les autres modes (communautaire ou domestique); il s'agit d'une formule accessible à tous, à une variété de gens désireux d'approprier le plaisir du jardinage et d'une saine alimentation. Enfin, le jardinage collectif constitue de plus en plus une réponse concrète à la lutte contre la pauvreté socioéconomique, à la sensibilisation en santé alimentaire, et au développement de l'agriculture urbaine. D'ailleurs, la formule pourrait se déployer sous forme de bacs dans des lieux plus restreints comme des condos, des logements et des entreprises.

Pour les jardins collectifs situés sur des terrains municipaux, le zonage « parc » pourrait aussi être appliqué pour en assurer une certaine pérennité. La commission estime que la pérennisation des jardins collectifs est aussi importante que celle des jardins communautaires.

La Ville a intérêt, selon la commission, à poursuivre ses investissements dans les projets de jardins collectifs par diverses formules de partenariat. Puisqu'ils contribuent à la sécurité alimentaire de plusieurs ménages et qu'ils ont des retombées positives sur le développement social des communautés, le soutien des jardins collectifs par la Ville est nécessaire, autant pour leur mise sur pied que pour leur fonctionnement et ce, de façon équitable dans tous les arrondissements. À cette fin, la Ville pourrait mobiliser des partenaires afin de se doter d'un programme cohérent et continu de soutien financier aux jardins collectifs.

La commission considère que la Ville devrait intensifier ses appuis aux jardins collectifs.

3.3.3.3 Les ressources professionnelles

Service de la Ville dédié à l'AU

La Ville est active dans toutes sortes d'initiatives reliées à l'agriculture urbaine, impliquant la participation d'un large groupe de services centraux, paramunicipaux et d'arrondissements. L'absence d'un interlocuteur en AU, bien identifié au sein de l'administration centrale, entraîne de la confusion quant au service municipal qui dispose des compétences et des moyens pour appuyer des projets en AU.

Deux écoles de pensée y sont allées de leurs suggestions. La première prône une centralisation des services et réclame qu'une direction de la Ville soit clairement identifiée comme point de référence en AU (par exemple la Direction de l'Environnement et du Développement durable), tout en reconnaissant qu'il lui sera peut-être nécessaire de mobiliser d'autres directions selon la nature des projets.

La seconde estime qu'il s'agit d'un domaine intersectoriel qui ne doit pas être cloisonné. L'agriculture urbaine est une activité galvanisante au niveau de la vie communautaire, elle doit donc être prise en considération du point de vue de l'urbanisme, de la santé, de l'environnement, voire même de l'économie. Montréal doit favoriser l'accessibilité de l'expertise en AU à l'ensemble de ses services et directions, tout en permettant aux arrondissements d'y avoir accès.

La commission croit que la Ville doit trouver rapidement la structure qui pourra répondre le mieux aux besoins exprimés par les citoyens. Elle peut s'inspirer de Paris qui a créé une « cellule main verte », qui appuie le développement des initiatives en AU. La ville de Lyon finance l'association Passe-Jardin, qui fait de l'accompagnement et de la formation pour les porteurs de projet de jardins partagés, de l'animation de jardins et l'animation d'un réseau régional des jardins partagés³⁸⁰.

³⁸⁰ L'expression « jardins partagés » regroupe en France les jardins communautaires et collectifs.

La commission recommande à la Ville d'identifier un interlocuteur auprès des divers acteurs en AU.

L'information sur la réglementation

L'information sur la réglementation semble difficilement accessible pour les citoyens et même pour la plupart des organismes ou entreprises désirant s'investir en agriculture urbaine. Il serait pertinent de rassembler toute l'information réglementaire concernant l'agriculture urbaine, par thématique, sous une forme vulgarisée et accessible au public. Il est essentiel de créer un document qui indique clairement ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas par rapport aux différentes formes et pratiques d'agriculture urbaine, dans chacun des arrondissements et dans la Ville-centre.

Pour la commission, des mesures concrètes devraient être mises de l'avant par la Ville pour créer une base d'information fiable et en mesure de renseigner les gens sur les différents éléments réglementaires touchant aux divers aspects de l'AU. Une personne ressource pourrait ensuite être identifiée dans chaque arrondissement afin de conseiller les citoyens pour qu'ils puissent développer leurs projets.

Le Jardin botanique

Le Jardin botanique de Montréal regroupe des institutions de notoriété internationale comme l'Institut de recherche en biologie végétale et le Centre sur la biodiversité, un résultat tangible du partenariat établi de longue date entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal. On y trouve aussi des lieux de démonstration et d'apprentissage comme le Jardin des plantes économiques.

Le Jardin botanique offre de nombreux conseils horticoles, notamment, un service gratuit de renseignements horticoles. Une équipe de professionnels qualifiés répond aux questions du public, chaque demande faisant l'objet d'un suivi personnalisé dans des délais pouvant varier entre deux et trois semaines selon le nombre de demandes.

Selon la commission, le Jardin botanique est un pôle de premier plan en matière d'horticulture et de biodiversité végétale. Des efforts importants sont déjà consentis en termes de vulgarisation scientifique, avec un Carnet horticole de plus de 3 000 pages sous forme de fiches accessibles sur le site Internet de l'institution.

L'expertise du Jardin botanique pourrait être mise à contribution sur un ensemble de problématiques associées à la culture de plantes alimentaires en ville. Par exemple, l'institution pourrait développer des projets de recherche sur la sélection des variétés horticoles et leur impact sur la biodiversité à Montréal ou sur la productivité de diverses variétés dans les conditions particulières de culture en milieu urbain.

Par ailleurs, une certaine présence du Jardin botanique dans les arrondissements, sous forme d'ateliers, par exemple, pourrait faciliter l'accès des jardiniers urbains à l'expertise de cette institution reconnue internationalement.

3.3.3.4 Les arbres fruitiers et les plantes comestibles

La plantation d'arbres fruitiers peut contribuer à l'atteinte de deux objectifs : le verdissement et la production d'aliments.

Plusieurs arguments en faveur de la plantation d'arbres fruitiers par la Ville ont été avancés lors de la consultation; certains ont retenu l'attention de la commission. La plantation d'arbres fruitiers pourrait faire partie des projets de lutte aux îlots de chaleur en combinant verdissement et agriculture urbaine. On pourrait aussi inclure une section Arbre fruitier dans la Politique de l'arbre de Montréal. Enfin, on pourrait inclure cette mesure au Plan d'action Canopée 2012-2021 en encourageant la plantation d'arbres fruitiers, notamment dans les quartiers défavorisés, les corridors scolaires et les déserts alimentaires. En plantant davantage d'arbres fruitiers indigènes (noyers, noisetiers, etc.), la Ville contribuerait aussi à la biodiversité.

En plantant des arbres fruitiers sur le domaine public, on obtient une meilleure utilisation de l'espace public, tout en produisant des ressources alimentaires pour la communauté. Il s'agit donc de favoriser les aménagements de type « forêt nourricière » avec des arbres, des arbustes et des plantes comestibles. Le réaménagement des « ruelles vertes » au cœur des milieux de vie offre aussi une opportunité intéressante pour intégrer des espèces qui peuvent produire suffisamment de fruits et noix pour plusieurs familles.

Les tâches reliées aux arbres fruitiers sur le domaine public (taille, soin, cueillette, transformation, distribution) pourraient être assurées par la Ville ou déléguées à des organismes communautaires œuvrant en AU; la participation citoyenne pourrait aussi être encouragée. L'organisme Les fruits défendus s'est montré intéressé à un partenariat avec la Ville pour s'assurer que les fruits soient récoltés et qu'ils ne souillent pas l'espace public. De plus, la Ville pourrait fournir de l'information concernant la localisation des arbres fruitiers sur le territoire public ou même privé.

À l'instar de la Ville de Vancouver qui plante des arbres et des arbustes fruitiers dans les parcs fortement achalandés et ce, dans le but de faciliter la cueillette, la Ville de Montréal devrait intégrer les arbres et arbustes fruitiers dans son patrimoine arboricole urbain. La création de vergers, de vignoble ou de forêt nourricière a ainsi été suggérée à l'intérieur de parcs, ou pour revitaliser des espaces verts, ou encore créer une forêt comestible pour mettre en valeur l'écosystème de la falaise Saint-Jacques.

La commission recommande à la Ville d'inclure les arbres fruitiers dans la Politique de l'arbre et le Plan Canopée et d'ajuster ses programmes et pratiques pour augmenter le nombre et la variété d'arbres fruitiers plantés sur le domaine public.

Par ailleurs, la Ville et des arrondissements ont des programmes d'embellissement et de distribution de fleurs au printemps, dont les espèces sont habituellement choisies surtout pour leur intérêt esthétique.

Peut-on convaincre la Ville de modifier ses habitudes de plantation pour introduire des végétaux comestibles dans les aménagements paysagers et les espaces qu'elle entretient ? Les arrondissements pourraient-ils fournir des plantes potagères et des fleurs mellifères aux éco-quartiers à l'occasion de leur distribution annuelle de fleurs ? Si l'objectif demeure l'esthétique, il est quand même possible de l'atteindre avec des plantes comestibles, avec en prime, la production d'aliments, l'éducation et la sensibilisation du public.

La commission considère que l'introduction de plantes comestibles sur le domaine public, accompagné d'une campagne d'information sur la disponibilité des aliments produits, serait un investissement municipal intéressant pour la conscientisation écologique et l'amélioration de l'image de l'environnement urbain.

3.3.3.5 Les sols contaminés

La question de la contamination des sols est une problématique récurrente pour les activités de jardinage sur sol dans les anciennes zones industrielles ou commerciales de Montréal.

La Direction de la santé publique³⁸¹ considère que des niveaux de contamination jusqu'aux critères B seraient acceptables pour la culture maraîchère dans des jardins déjà établis, car ils protègent adéquatement la santé des consommateurs. Cependant, elle estime que le respect des critères A serait un objectif souhaitable pour tout nouveau jardin afin que le niveau de contamination des fruits et des légumes qui y sont cultivés ne soit pas plus élevé que celui des mêmes aliments disponibles au supermarché. D'ailleurs, la DSP propose dans son mémoire, une procédure à suivre pour l'implantation de nouveaux jardins là où on soupçonne des risques de contamination des sols.

La Ville de Montréal, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, tient un registre des sols contaminés sur son territoire; les informations y sont classées par arrondissement. Celui-ci est cependant jugé incomplet, plusieurs lieux possiblement contaminés n'étant pas répertoriés. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) tient aussi un registre des sols contaminés. Enfin, les avis produits par la DSP sur les sols des jardins qu'elle a évalués sont accessibles au public.

Deux préoccupations demeurent malgré tout quant à la problématique des sols contaminés : les registres sont incomplets et les coûts de décontamination sont très élevés.

Pour certains, la Ville de Montréal, en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement, devrait prendre la responsabilité de la décontamination des sols, incluant les coûts de

³⁸¹ Direction de la santé publique, doc. 9.1.17, p. 5

décontamination et les projets de phytoremédiation. Cependant, compte tenu des coûts de décontamination qui peuvent être très importants et surtout, de l'existence de nombreuses techniques éprouvées de culture hors sol, la commission ne croit pas opportun de recommander à la Ville d'assumer systématiquement les coûts de décontamination des sols dans des espaces identifiés comme étant susceptibles d'être cultivés. Des solutions alternatives à la culture en sol (bacs, etc.) pour les espaces destinés aux jardins communautaires ou collectifs devraient être envisagées.

Il serait nécessaire de maintenir à jour et de rendre accessible au public un registre portant sur les sols contaminés ayant déjà fait l'objet d'analyses, aussi bien sur des terrains publics que privés.

3.3.4 L'agriculture en zone agricole permanente

La Ville est intimement liée aux activités agricoles menées sur les territoires de l'Agglomération montréalaise et de la CMM.

Pour la commission, le concept d'agriculture urbaine ne doit pas s'arrêter à la production d'aliments en ville. Il s'agit de reconnaître et de favoriser la complémentarité de l'agriculture urbaine et de l'agriculture périurbaine, avec comme objectif d'accroître l'approvisionnement d'origine locale. Ces activités ont un impact socioéconomique très important et pourraient être un élément de solution à l'insécurité alimentaire. En arrimant les besoins en nourriture des populations urbaines avec le potentiel productif des collectivités rurales en périphérie, il est tout à fait concevable que s'établissent des partenariats mutuellement bénéfiques, un peu à l'image de ce que propose l'Agriculture soutenue par la communauté (ASC).

L'agriculture urbaine et périurbaine représente souvent un point d'entrée pour les jeunes cherchant à se lancer dans le monde de la production agricole et alimentaire. Il est donc important de faire une place à la relève agricole qui fera les choses à sa façon, avec une attention pour les défis environnementaux, sociaux et économiques qui lui sont propres.

L'attention de la commission a porté sur la zone agricole permanente, soit sur les terres qui sont protégées par la CPTAQ. Les problématiques de la zone agricole permanente seront abordées selon trois territoires : celui de la Ville de Montréal, de l'Agglomération montréalaise et enfin, de la CMM.

3.3.4.1 La zone agricole permanente de Montréal

La zone agricole permanente de Montréal se concentre dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève. Dans son Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal entend maintenir la zone agricole permanente dans ses limites actuelles (objectif 11.4).

Le Parc-nature du Cap-Saint-Jacques (CSJ) accueille une ferme écologique gérée par l'organisme D-Trois-Pierres. Il s'agit d'un modèle intéressant qui intègre l'insertion sociale et professionnelle de jeunes adultes, tout en offrant une vitrine au public sur le monde agricole et en produisant des paniers biologiques dans le cadre du réseau d'agriculture soutenue par la communauté (ASC).

« Nous sommes un petit producteur si nous nous comparons à la taille moyenne des fermes au Québec, mais du point de vue de l'agriculture urbaine, nous sommes une exploitation commerciale extensive. Puisque le CSJ est situé sur l'île de Montréal, dans un arrondissement densément peuplé et à proximité des grands centres, nous nous considérons à part entière dans la définition d'agriculture urbaine et souhaitons donc que la particularité de notre projet soit prise en compte dans le cadre de la présente consultation publique. »³⁸²

Selon la commission, il s'agit là d'un exemple intéressant de liens entre la ville et les activités agricoles multifonctionnelles menées sur le pourtour urbain.

La pérennisation des terres de la zone agricole est plus problématique dans l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, étant donné que les lots agricoles appartiennent essentiellement à des intérêts privés. C'est par différents outils de gestion du territoire que la Ville de Montréal et l'arrondissement cherchent à préserver ce territoire agricole.

Le conseil d'arrondissement a pris l'engagement politique, pour son mandat 2009-2013, de mettre en valeur les activités agricoles de L'Île Bizard qui répondent aux besoins du marché de l'arrondissement et de la région de Montréal, tout en préservant sa diversité biologique.

Le conseil d'arrondissement projette l'obtention du statut de « paysage humanisé ». Ce statut d'aire protégée est très particulier, puisqu'il reconnaît l'importance des activités humaines pour le développement et la protection de la biodiversité. Une table de concertation qui réunit différents partenaires, et notamment des citoyens de L'Île Bizard, a été mise en place et travaille à préciser ce projet et à le mettre en œuvre. Cette même volonté apparaît clairement dans le Plan de développement durable 2010-2015 de l'arrondissement.

Selon l'arrondissement, il faut maintenir l'orientation qui vise à assurer la pérennité du territoire agricole inscrite au Plan d'urbanisme en poursuivant le soutien pour la mise en place du statut de paysage humanisé de L'Île Bizard, assorti d'un plan de développement agricole structuré et d'un plan directeur d'aménagement du paysage en collaboration avec les propriétaires et les agriculteurs.

La commission tient à encourager les actions menées par l'arrondissement de L'Île Bizard – Sainte-Geneviève dans le but de préserver les terres agricoles de son territoire.

³⁸² D-Trois-Pierres, doc. 9.1.22, p. 4

3.3.4.2 La zone agricole permanente de l'Agglomération

La zone agricole permanente de l'Agglomération montréalaise est concentrée dans les villes de Senneville et de Sainte-Anne-de-Bellevue. On y retrouve un pôle éco-agrotouristique d'importance regroupant, entre autres, la ferme expérimentale du Campus MacDonald de l'Université McGill, de même que le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche.

La position du CRE-Montréal, qui est de mettre l'accent sur l'importance de préserver et de dynamiser les dernières terres agricoles présentes sur l'île de Montréal ainsi que celles situées sur le territoire de la CMM, doit être appuyée afin de contribuer à l'objectif du PMAD visant à augmenter de 6 % la superficie des terres cultivées dans le territoire de la CMM.

La commission a porté son attention sur trois problématiques associées à la zone agricole permanente de l'Agglomération de Montréal : le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche, l'accès à la terre pour les jeunes fermiers et la protection à long terme des terres agricoles de l'Agglomération montréalaise.

Le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche

Le dossier du Parc-agricole du Bois-de-la-Roche, acquis par la CUM en 1991 et dont la Ville est maintenant propriétaire, a retenu l'attention lors de la consultation : il s'agit d'un territoire de 190 ha situé à Senneville, en pleine zone agricole permanente. Un projet de mise en valeur des terres y est engagé en partenariat avec l'organisme D-Trois-Pierres, avec comme objectifs la conservation des milieux naturels et de la biodiversité, de même que la remise en culture des terres et éventuellement la pratique de l'élevage sur environ 90 ha. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal identifie, comme moyens de mise en œuvre, « *aménager le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche; élaborer un plan stratégique de mise en valeur des activités agricoles, en collaboration avec le Comité consultatif agricole, la Communauté métropolitaine de Montréal et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.* » (Section 2.5, p. 127). Selon l'organisme D-Trois-Pierres, il serait souhaitable de concrétiser la mise sur pied du comité de réflexion recommandé par la Ville afin d'accélérer la réfection du système de drainage et bien synchroniser les travaux à réaliser.

Le Projet du Parc-agricole du Bois-de-la-Roche pourrait comporter, selon deux participantes, un volet productif (arbres fruitiers, culture maraîchère) et un volet éducatif, dont un centre d'éducation populaire ou de sensibilisation selon le modèle des fermes ASC³⁸³. La localisation du Parc-agricole du Bois-de-la-Roche présente plusieurs avantages : l'accès à un bassin de travailleurs ainsi qu'à des entrepreneurs nouvellement formés à partir des programmes de formation de la ferme D-Trois-Pierres et de la Faculté d'agriculture et de sciences environnementales de l'Université McGill, tous les deux voisins. De plus, la présence de fermiers d'expérience dans la région pourrait servir de mentors aux jeunes fermiers. Par ailleurs, le Regroupement des Magasins-Partage, un réseau d'entraide montréalais, a soumis un

³⁸³ Mme Alison Hackney et Mme Linda Besner, doc. 9.2.2., p. 1-2

projet, actuellement à l'étape de l'étude préliminaire, afin d'utiliser le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche pour y produire des légumes pour des gens moins bien nantis.³⁸⁴

Lors des consultations, des citoyens ont souhaité que la Ville de Montréal établisse une étroite collaboration avec les compétences locales et les experts qui ont utilisé et travaillé sur ces terres dans le passé, que la Ville de Montréal supporte le développement d'une production agricole dans le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche et qu'elle reconnaisse le parc comme site éducatif pour tous les Montréalais.

La commission a apprécié la justesse du plaidoyer présenté par les jeunes fermiers de l'ouest de Montréal. Selon eux, le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche a l'énorme potentiel de devenir un modèle de ferme éducative et de transition pour les diplômés du Campus Macdonald de l'Université McGill, ainsi que pour d'autres nouveaux producteurs désireux d'exploiter une opération agricole près de Montréal. Ces fermes pourraient suivre les pas de projets similaires, comme la ferme D-Trois-Pierres au Parc-nature du Cap-Saint-Jacques et le projet Entre grange et gratte-ciel de Santropol Roulant à Senneville, qui produisent de la nourriture destinée à des communautés marginalisées. Le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche dispose de tous les éléments nécessaires pour devenir un modèle opérationnel d'une ferme à plusieurs partenaires qui maintienne des liens avec l'université, les organisations sans but lucratif locales et la communauté montréalaise dans son ensemble. Ce projet a un potentiel d'environ 15 fermes.³⁸⁵

L'accès à la terre pour les jeunes fermiers

L'accès pour les jeunes agriculteurs à des terres sur l'île de Montréal a été abordé de manière fort éloquente par un groupe de jeunes fermiers de l'Ouest de l'île.

« Aujourd'hui, beaucoup de jeunes producteurs sont de première génération, ce qui veut dire qu'ils ne vont pas hériter d'une terre familiale. Pour ceux qui viennent de familles d'agriculteurs, la situation n'est pas meilleure puisque leur niveau d'endettement a doublé au cours des dix dernières années. Pour beaucoup, hériter d'une terre ou démarrer une entreprise agricole est synonyme d'endettement. [...] Il existe déjà plusieurs personnes exerçant des activités agricoles sur l'île de Montréal sans nécessairement que ces gens soient propriétaires. La ferme du Zéphyr (www.fermeduzephyr.ca) qui loue une terre à Sainte-Anne-de-Bellevue est un exemple de cette volonté qu'ont certains producteurs à vouloir maintenir une activité agricole sur le territoire. [...] Le modèle de l'incubateur d'entreprises agricoles contribue à éliminer les obstacles que rencontrent les producteurs qui entrent dans ce secteur d'activité pour la première fois. »³⁸⁶

Ce concept d'incubateur d'entreprises agricoles est déjà appliqué par la Ferme Bord-du-Lac sur L'île Bizard. Il s'agit, en effet, de favoriser l'émergence d'une relève agricole dans un contexte

³⁸⁴ Mme Alison Hackney et Mme Linda Besner, doc. 9.2.2, p. 3

³⁸⁵ Mme Alison Hackney et Mme Linda Besner, doc. 9.2.2, p. 3

³⁸⁶ Groupe des nouveaux fermiers de Montréal, doc. 9.1.14, p. 4, 5 et 8

périurbain et de développer de nouveaux modèles agricoles où l'agriculture aura une place reconnue et préservée, mais sans entrer en opposition avec le développement urbain.

Dans le même ordre d'idées, le projet « McVean New farmers », piloté par Toronto Region and Conservation Authority (TRCA), en partenariat avec l'OBNL Farmstart, a justement pour but de promouvoir l'agriculture locale en développant des fermes économiquement viables dans les régions périurbaines de Toronto. Ce type d'arrangement à long terme garde la porte ouverte à de nouveaux producteurs, tout en les incitant à s'investir dans des pratiques régénératrices du milieu. Ce projet fait parti des premiers de la sorte au Canada.

Pour les jeunes fermiers, de nouveaux programmes d'aide à l'implantation ont vu le jour ces dernières années, comme le fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) qui cherche actuellement des terres à acquérir pour l'installation de cette relève.

La commission recommande à la Ville d'enclencher rapidement l'aménagement du Parc agricole du Bois-de-la-Roche, conformément aux engagements figurant au Plan d'urbanisme. Par ailleurs, elle souhaite que, ce faisant, la Ville porte une attention particulière à la problématique de la relève agricole dans l'Ouest de Montréal.

La protection à long terme des terres agricoles de l'Agglomération

Selon le Senneville Agricultural Group, plus de 65 % des terres agricoles de Montréal sont inaccessibles aux agriculteurs et le nombre d'hectares disponibles continue de diminuer à cause de la pression immobilière. Les fermes fonctionnelles et relativement peu mécanisées, comme celles que l'on trouve à Senneville, sont bénéfiques pour la communauté et ce, grâce à leur multifonctionnalité et non seulement pour leur fonction de production.

La commission a retenu les explications fournies par l'organisme Protec-Terre : non seulement la spéculation agricole a-t-elle conduit récemment à une augmentation rapide des prix des terres agricoles, mais la situation est exacerbée en milieu périurbain à cause de la concurrence des développeurs immobiliers. Ainsi, les propriétaires de terres agricoles auront tendance à regarder le prix des terrains qui se vendent pour l'immobilier, même si le territoire est protégé par la CPTAQ et à demander beaucoup plus cher pour les terrains.³⁸⁷

La fiducie foncière agricole (FFA) a été présentée à la commission comme une approche susceptible de préserver à long terme les terres agricoles. Les avantages de la FFA sont multiples :

- Une vision à long terme, une terre pouvant être protégée à perpétuité;
- Les fins d'une fiducie sont immuables;
- La fiducie a une vie propre, indépendante des personnes constituant le conseil fiduciaire;

³⁸⁷ Protec-terre, doc. 9.1.36, p. 6

- La fiducie détient tous les pouvoirs d'une entreprise dûment constituée;
- Les fiduciaires doivent décider de toutes leurs actions en vertu seulement des fins de la fiducie;
- Le statut de fiducie foncière est indépendant de la Loi sur la protection du territoire agricole. Ainsi, il n'y a aucune crainte que le terrain protégé par une fiducie soit dézonné. Une fiducie pourrait protéger un terrain non agricole et lui donner une vocation d'agriculture communautaire de petite échelle (jardins collectifs ou communautaires, par exemple).³⁸⁸

L'organisme Protec-Terre recommande que la Ville de Montréal se porte acquéreur des terres agricoles sur son territoire et constitue des FFA biologiques autonomes et perpétuelles pour assurer leur conservation, une recommandation qui convient aussi à certains groupes de l'Ouest de Montréal.

Bien que la Ville de Montréal soit interpellée ici par les intervenants, il s'agit plutôt d'une action qui pourrait être menée au niveau de l'Agglomération. En effet, les terres dont on parle ici sont situées dans les villes de Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue.

En raison de l'importance de protéger et de mettre en valeur le territoire agricole de l'Agglomération de Montréal, la commission recommande à la Ville de Montréal d'assumer un leadership pour définir et mettre en place les moyens les plus sûrs de protéger les terres agricoles sur le territoire de l'Agglomération montréalaise.

3.3.4.3 Les liens avec le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal

La superficie des terres en culture dans le territoire de la CMM a diminué de 3 % entre 2001 et 2006, comparativement à une croissance de 5 % pour le reste du Québec.

Rappelons que 33 % des produits alimentaires consommés par les Québécois proviendraient des fermes du Québec. Si l'engouement entourant l'agriculture urbaine peut faire accroître ce pourcentage, l'agriculture québécoise, dans son ensemble, ne s'en portera que mieux.

Par ailleurs, plusieurs marchés saisonniers qui cherchaient à s'établir dans de nouveaux endroits, n'ont pas trouvé suffisamment de producteurs pour occuper leurs étals. La demande élevée pour les produits organiques locaux, même sur l'île de Montréal, est une opportunité pour les producteurs de la CMM.

Cependant, le secteur agricole est soumis à une forte pression du marché, créant ainsi une tendance à la consolidation des petites et moyennes fermes en grandes productions agricoles. Les zones rurales cèdent de plus en plus leur place à l'étalement urbain. Selon l'ordre des agronomes du Québec, il va de soi que le développement de l'agriculture urbaine et

³⁸⁸ Protec-terre, doc. 9.1.36, p. 11

périurbaine doit être planifié dans le cadre du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM.³⁸⁹

3.4 Partenariats et concertation

Au terme de cette consultation, il est clair pour la commission que le territoire montréalais recèle un énorme potentiel de développement en agriculture urbaine qui ne demande qu'à être réalisé. Toutefois, la Ville ne peut et ne doit pas tout faire seule.

Le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire montréalais demande une concertation des acteurs, une affectation considérable de ressources financières et matérielles, une cohérence et une cohésion des actions entreprises ainsi que des projets soutenus. En ce sens, il est peu vraisemblable d'exiger de la Ville de Montréal qu'elle assume seule la responsabilité et la facture découlant d'un tel projet. La commission adhère pleinement à la vision mise de l'avant par plusieurs acteurs, dont le cabinet d'architectes Rayside Labossière qui avance que: « Puisque l'enjeu n'est pas que métropolitain et concerne l'aménagement et l'économie à l'échelle provinciale en touchant plus de la moitié de la population du Québec; et puisque l'agriculture urbaine est intimement liée aux enjeux de santé des individus, le gouvernement provincial a assurément un rôle d'importance à jouer dans le développement des projets porteurs. »³⁹⁰

Au-delà de la Ville et du Gouvernement du Québec³⁹¹, plusieurs autres acteurs institutionnels ou privés, tels les fondations et les entreprises, interviennent ou se sentent interpellés par les pratiques d'agriculture urbaine. Comme il a été largement démontré dans les sections précédentes, de nombreux types de partenariats se sont déjà articulés selon les finalités de la plupart des projets en cours. Ces partenariats concernent à la fois la santé, l'éducation, le développement économique ou social, l'environnement, etc. Comme mentionné par l'association du design urbain du Québec: « L'agriculture urbaine comprend un caractère participatif important qui permet à tout un chacun de façonner à sa manière le paysage urbain tout en posant des gestes positifs pour l'environnement, ce qui renforce le sentiment d'attachement à son milieu de vie et contribue également à la vie de quartier et à l'animation urbaine. »³⁹²

À cet effet, l'analyse de la centaine de mémoires, reçus d'autant d'organisations et de citoyens, fait émerger des besoins pour soutenir ce mouvement qui diffèrent selon qu'il s'agit d'organismes, d'entreprises ou d'individus. On peut néanmoins les catégoriser en trois types: accessibilité, financement et concertation.

³⁸⁹ Ordre des agronomes du Québec, doc. 9.2.18, p. 6

³⁹⁰ Rayside Labossière Architectes, doc. 9.1.31, p. 15

³⁹¹ Le Gouvernement du Québec intervient déjà notamment pour soutenir des projets qui concernent le lien entre santé publique et agriculture urbaine par le biais des Agences de santé et de services sociaux. Autre exemple, il soutient également le programme Québec en forme de concert avec la Fondation Chagnon. Finalement, il agit par le biais des ententes spécifiques entre la Ville et certains ministères sectoriels

³⁹² Association du design urbain du Québec doc. 9.1.9, p. 2

Bien que la commission ne croit pas que ce soit à la Ville d'offrir toutes les réponses et de combler tous les besoins, elle est toutefois profondément convaincue que la Ville a un rôle de leader et de facilitateur à assumer si elle souhaite voir se réaliser un nombre grandissant de projets d'agriculture urbaine sur son territoire et ainsi bénéficier des retombées positives de ces pratiques. Les suggestions et recommandations présentées dans cette section s'appuient sur cette conviction.

3.4.1 Des partenariats favorisant l'accessibilité

Qu'ils s'expriment en termes d'accès à des espaces cultivables, à des semis, des plants, du compost, qu'ils concernent la disponibilité d'information pertinente ou la transmission des savoir et des savoir-faire, les besoins identifiés au cours des audiences ne sauraient être comblés sans intensifier et soutenir des partenariats existants ou en développer de nouveaux.

L'accès à des espaces cultivables

La problématique de l'accès à des espaces cultivables est revenue maintes fois au cours de la consultation. Plusieurs avancent même que Montréal devrait devenir une ville nourricière, une « ville productive »³⁹³ où la moindre parcelle pourrait être mise à profit de façon éphémère, temporaire ou permanente, pour faire pousser des aliments, des condiments ou des herbes médicinales. Le tout, dans une optique d'accroître son autosuffisance alimentaire, d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens et de réduire son empreinte écologique.

Le caractère novateur des pratiques actuelles (jardins sur les toits, culture en bacs ou hydroponique, murs végétalisés) permettent de concevoir l'espace plus largement qu'en termes de terres agricoles et de créer des nouveaux espaces à cultiver à l'intérieur de la ville elle-même, notamment dans les quartiers centraux où habite une proportion importante de Montréalais.

À Youngstown, en Ohio, on applique depuis 2009 le concept du « why not »³⁹⁴; on utilise ainsi les espaces disponibles, ou encore des lots qui deviennent vacants au profit de l'agriculture urbaine. Si on peut y semer, l'appropriation est immédiate, quitte à devoir tout déménager ou recommencer quelques temps après.

Sans aller aussi loin, à Montréal, de nombreux exemples nous ont été présentés où des partenariats entre des entreprises privées et des organisations communautaires se sont formés pour trouver de nouveaux espaces propices à l'agriculture urbaine. C'est ainsi qu'on a vu installer, entre autres, des bacs de culture dans des stationnements de centre d'achats³⁹⁵. Dans certains arrondissements, les écoles ont été mises à contribution pour créer des jardins

³⁹³ Le terme productive est utilisé afin de caractériser une ville fertile, fructueuse et créative, et non pas uniquement pour qualifier la rentabilité économique. Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc 9.1.12, p. 5

³⁹⁴ Association du design urbain du Québec, doc. 9.1.9, p. 4

³⁹⁵ RESO, doc. 9.2.19, p. 8

collectifs ou des jardins éducatifs de démonstration. Des pratiques d'aménagements paysagers comestibles sur des territoires institutionnels ou privés ont également vu le jour. Finalement, des projets en développement d'exploitation de serres communautaires dans des bâtiments industriels désaffectés, ou d'installation de jardins éphémères dans des terrains vacants ou en redéveloppement sont en cours de réalisation³⁹⁶. Ces quelques initiatives démontrent de façon éloquente le potentiel exploitable si, par exemple, une systématisation d'offres de ce type de partenariats était entreprise et que l'accès à l'information pertinente sur les espaces propices à de l'agriculture urbaine était facilité.

Il existe aussi à Montréal un nombre important d'espaces vacants non exploitables en raison de leur forme, de leur grandeur ou de restrictions règlementaires. Ces parcelles sont souvent cédées à la Ville par les promoteurs et pourraient être rendues accessibles. D'autre part, l'information sur les terrains privés vacants est déjà répertoriée par les arrondissements : numéro de lot, nom du propriétaire, etc. Ces informations sont accessibles au public par le biais du rôle foncier ou sur demande.

La commission a largement entendu durant la consultation les revendications des acteurs pour que, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres villes, les institutions publiques, les congrégations religieuses, les entreprises privées soient appelées à contribuer de façon plus permanente à l'exploitation de nouveaux lieux d'agriculture urbaine. Cela pourrait se faire par le biais, par exemple, de baux emphytéotiques afin de rendre disponibles des terrains pouvant être utilisés pour l'agriculture urbaine. Une participante avance même que « Ce type d'occupation du territoire présente plusieurs avantages, diminution de l'entretien nécessaire pour les institutions visées, accès à des terrains de qualité où il n'y a pas eu d'utilisation industrielle depuis plusieurs dizaines d'années et accroissement de l'accès à des terrains déjà à destination publique »³⁹⁷.

Pour soutenir l'émergence de partenariats favorisant l'accès à des espaces propices à l'agriculture urbaine, la commission suggère que la Ville publicise, par le biais de son site Internet, les partenariats existants afin de stimuler l'émulation.

Elle propose également que les terrains et espaces non utilisés soient répertoriés et l'information les concernant rendue plus facilement accessible.

Les intervenants croient qu'il est d'une importance capitale d'associer étroitement les commissions scolaires, les écoles primaires et secondaires au développement d'initiatives d'agriculture urbaine intégrées aux projets pédagogiques. Plusieurs exemples de partenariats entre des écoles et des organismes communautaires existent déjà. On voit, par exemple, des élèves participer à des projets de revitalisation urbaine intégrée. La commission croit néanmoins qu'il faut cesser de traiter à la pièce et entreprendre, de concert avec les instances concernées, une réflexion sur la contribution des institutions scolaires au réseau d'espaces

³⁹⁶ Club Populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles, doc 9.1.6.1

³⁹⁷ Mme Marjolaine Poirier, doc. 9.2.35, p. 3

verts métropolitain et sur leur capacité à se doter systématiquement, dans un souci éducatif, de projets de jardins collectifs dont l'entretien pourrait être assuré pendant la saison estivale par des citoyens du quartier.

La commission propose à la Ville d'entreprendre un dialogue avec les commissions scolaires de son territoire afin de définir une approche intégrée de la participation du milieu scolaire au développement de l'AU.

L'accès à de l'information pertinente et du soutien technique pour les citoyens jardiniers

Malgré les multiples formes que prennent les projets d'agriculture urbaine à Montréal, on constate toutefois que tous les types de personnes qui pratiquent une activité agricole ont besoin de conseils. En ce sens, l'accès à l'expertise horticole semble être une des conditions essentielles de succès. Selon plusieurs intervenants, elle devrait être accessible dans tous les arrondissements pour répondre aux interrogations des habitants et aux inquiétudes des jardiniers par rapport à leurs cultures, tant dans les jardins collectifs, personnels qu'institutionnels. Certains souhaiteraient même que soient menées des actions de sensibilisation dans les écoles et lancées des animations dans les jardins communautaires et collectifs durant la belle saison, de même que des ateliers de formation accessibles à tous les types de jardiniers.

Diverses autres formules de transmission d'expertise horticole ont été proposées. Il pourrait aussi s'agir d'un service-conseil qui puisse soutenir les groupes et les collectifs pour multiplier et renforcer les projets. Ce service-conseil permettrait d'augmenter la qualité des projets, d'accroître les compétences, de favoriser la continuité des projets, d'améliorer la communication entre divers acteurs, ou conseiller les jardiniers sur les particularités des modes nouveaux de production, comme par exemple, la culture sur les toits.

À cet effet, en effectuant quelques recherches complémentaires, la commission a pu constater la quantité énorme d'information qui est déjà disponible ou dispensée par divers intervenants. Des fiches techniques horticoles spécialisées du jardin botanique, aux dépliants ou autres formes d'outils simples faisant l'agrégat de plusieurs sources d'information disponibles sur le web et produits par les arrondissements, en passant par les ateliers et sites web des organismes communautaires et des entreprises spécialisées, le problème ne semble pas être la disponibilité de l'information, mais plutôt sa diffusion et la fluidité de sa circulation.

À l'instar de ce qui se fait dans d'autres milieux, particulièrement dans l'offre de service jeunesse avec, par exemple, l'animation du milieu urbain (AMU)³⁹⁸, le défi d'accessibilité aux savoir et aux savoir-faire pourrait être relevé de façon novatrice par une offre de service

³⁹⁸L'animation du milieu urbain est un dispositif d'animation de loisir sportif, ludique et culturel à destination des jeunes. Encadré par une table d'organismes jeunesse qui en assure les grandes orientations et qui fonctionne sous le mode de la concertation, ce partenariat interorganisme soutenu par la Ville et d'autres partenaires, permet de mutualiser les expertises et aux jeunes d'accéder gratuitement à une programmation bonifiée d'activités déjà offertes par les partenaires. www.animationurbaine.com

commune bonifiée, avec le soutien de la Ville et d'autres partenaires. Les sites Internet développés dans le cadre de la consultation publique pourraient servir de support de démarrage. Ils agiraient ainsi en lieu de valorisation et de célébration de l'agriculture urbaine, où seraient rassemblés et accessibles les renseignements portant sur les espaces cultivables en ville, les ressources disponibles pour le démarrage de nouveaux jardins et pour soutenir les initiatives citoyennes, les pratiques inspirantes d'ici et d'ailleurs, les résultats de recherches pertinentes, les activités en cours, etc.

Pour assurer la circulation de l'information, plutôt que de chercher à créer de toutes pièces de nouveaux outils, les acteurs pourraient, entre autres choses, alimenter une plateforme collaborative de type wiki où serait centralisée l'information technique, encourager des tournées d'experts sur le terrain, ou diffuser à une plus large échelle et dans plus de points, des produits et services qui existent déjà. Enfin, l'instauration d'une ligne téléphonique donnant accès à des spécialistes en horticulture dans chaque arrondissement serait le moyen idéal pour répondre aux questionnements plus ponctuels et spécifiques de la population, comme cela existe déjà dans quelques arrondissements.

La commission croit donc qu'il serait nécessaire de soutenir la concertation entre les acteurs visant l'innovation et la création d'un réseau de référence en agriculture urbaine. Plusieurs partenaires pourraient être mis à contribution sur un modèle de co-construction pour réaliser cette offre de service et ensuite dispenser les services par le biais d'ententes de collaboration avec des spécialistes. Pensons notamment au Jardin botanique, aux animateurs horticoles, à la direction de la santé publique, aux éco-quartiers, etc.

L'accès à des semis, des plants, du compost et des réseaux de distribution de surplus

Tout au long de la consultation, la commission a constaté que, sur le territoire de la Ville de Montréal, la plus grande partie de l'agriculture urbaine qui s'y déroule, est en fait une contribution citoyenne. Celle-ci inclut : les potagers et arbres fruitiers domestiques liés à des habitations privées, les jardins collectifs, les jardins communautaires, les jardins institutionnels à vocation non commerciale. À l'instar de plusieurs intervenants, la commission croit que ce type de production est probablement le mode d'agriculture urbaine le plus naturel et celui qui a l'effet le plus direct et le plus pérenne sur la lutte aux déserts alimentaires. Pour stimuler et développer ces productions, des besoins ont été exprimés par les citoyens en termes d'accès à des semis, à des plants, à du compost de qualité ainsi qu'à des réseaux d'entraide et de distribution des surplus.

À l'heure actuelle, certains de ces besoins sont comblés par différentes initiatives à l'échelle locale. Elles s'appuient sur :

- des partenariats entre organismes communautaires et université tels le projet Vert ta ville, qui fournit annuellement plus de 8 000 semis horticoles produits dans la serre de Concordia et partagés gratuitement avec une quarantaine de jardins collectifs en échange d'ateliers pratiques à l'intention des étudiants;

- des partenariats de type « organismes communautaires, propriétaires privés » qui donnent naissance à des initiatives comme celle de Sentier urbain, qui se spécialise dans l'aménagement de parcelles de terrain inutilisées pour y installer des plantes médicinales et des installations de compost communautaires;
- des collaborations entre des bénévoles d'organismes communautaires, des banques alimentaires et des citoyens, comme dans le projet Les fruits défendus (projet Villeray), ou qui permettent d'éviter le gaspillage en faisant la cueillette et l'entretien d'arbres fruitiers dont les récoltes sont partagées également entre le cueilleur, la banque alimentaire et le propriétaire de l'arbre;
- des échanges de bons procédés tels Troc ton jardin qui organise deux fois par semaine des cercles d'échange de plantes médicinales, de plants et semis ou de surplus de récoltes.

Ces projets, en plus de répondre aux besoins exprimés plus haut, ont des retombées directes. Ils concrétisent, chacun à leur manière, des échanges entre citoyens, et même parfois, stimulent l'engagement de citoyens corporatifs dans le développement d'une ville ayant une plus grande autonomie alimentaire. Ils reposent en grande partie sur du bénévolat et démontrent une créativité certaine avec des moyens très limités.

Sans être experte en la matière, la commission estime que ces projets de portée variable, s'ils étaient consolidés, recèlent un potentiel d'exportation dans d'autres milieux assez simple à réaliser et qui pourraient agir directement sur l'autonomie alimentaire des communautés montréalaises.

3.4.2 Le financement : un élément important qui ne peut pas venir d'une seule source

Si le travail en agriculture urbaine est en grande partie bénévole, un minimum de financement est généralement nécessaire pour permettre aux projets et aux initiatives de durer et de prospérer. Malheureusement, force est de constater que la nature même de l'activité, ses multiples dimensions et finalités, font que la Ville et autres organismes subventionnaires sont peu adaptés à ce contexte particulier. Les caractéristiques fondamentales de la production agricole en milieu urbain étant, entre autres, son échelle qui a rarement des visées commerciales, ainsi que la diversité des objectifs poursuivis (réduction des îlots de chaleur, éducation, verdissement, sécurité alimentaire); les initiatives ne s'insèrent pas directement dans les critères établis. Les projets concernent rarement un seul axe, mais touchent plutôt de façon horizontale différents programmes. C'est à la fois leur force et leur plus grande faiblesse. Aucune des sources de financement existantes ne porte spécifiquement sur des projets d'agriculture urbaine. Si elles peuvent permettre le démarrage d'initiatives intéressantes, elles ne favorisent pas la longévité des projets ou la rétention des expertises développées, car la plupart sont ponctuelles et non récurrentes.

Les besoins en financement exprimés lors de la consultation se divisent principalement en trois catégories :

1. Soutien aux initiatives communautaires (de tout acabit) qui intègrent des éléments d'agriculture urbaine dans leurs pratiques;
2. Soutien aux projets pilotes, aux initiatives innovantes et au démarrage de productions commerciales à petite et moyenne échelle;
3. Fonds de recherche scientifique en agriculture urbaine.

Les organismes communautaires, pour la plupart, utilisent déjà des partenariats et des montages pour financer leurs projets d'agriculture urbaine. Les fonds proviennent de sources municipales, provinciales, fédérales ou privées. Les programmes les plus souvent évoqués sont :

- Québec en forme (Gouvernement du Québec et Fondation Chagnon)
- Programme de lutte aux îlots de chaleur (Gouvernement du Québec et mesures Ville)
- Quartier 21 (Ville de Montréal et Agence de Santé et des Services sociaux de Montréal) et programme de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) (Ville de Montréal)
- Ententes spécifiques MESS-Ville et MICC-Ville (Gouvernement du Québec et Ville)
- Subventions au développement d'entreprises d'économie sociale (Gouvernement du Québec, Réseau d'investissement social du Québec – RISQ, Fiducie du Chantier de l'économie sociale, CDEC, etc.)
- Soutien aux jardins collectifs (Arrondissement)
- Financement pour les ruelles vertes (Programme Éco-quartier, Gouvernement fédéral)

Pour ce qui est des quelques projets d'agriculture commerciale recensés, deux sources principales sont utilisées, soit le Fonds d'investissement pour la relève agricole (Gouvernement du Québec) qui touche l'agriculture périurbaine ainsi que le PR@M – Industrie (Ville de Montréal), qui a été récemment amendé pour permettre aux fermes-serres urbaines d'avoir accès à un remboursement pendant cinq ans de la taxe foncière générale reliée à l'augmentation de la valeur foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel. À ces deux sources, s'ajoutent les programmes de prêts des institutions bancaires qui sont parfois assortis d'une infime portion de subvention liée au développement de projets d'agriculture urbaine. L'absence d'un zonage « terre agricole » reconnu par la CPTAQ ou d'une reconnaissance comme « exploitation agricole », constitue un frein pour plusieurs à l'accès à des avantages fiscaux dont jouissent les fermes rurales, tels le crédit de taxes foncières et scolaires, les subsides gouvernementaux pour une production, ainsi que le financement national et régional.³⁹⁹

Finalement, comme nous l'avons vu dans la section précédente, les entreprises et les citoyens qui pratiquent le jardinage à des fins privées, n'ont pas vraiment besoin de soutien financier pour poursuivre leurs activités. Leurs demandes se situent au niveau de l'expertise agricole et,

³⁹⁹ Les Fermes Lufa Inc., doc. 9.1.7, p. 2

lorsque c'est possible, au niveau de l'accès aux plants, semis et compost de qualité. Certains souhaiteraient néanmoins voir reconnus leurs efforts individuels et favorisée l'implantation de bonnes pratiques, notamment par des programmes de soutien à la transformation du bâti (terrasses vertes, toits verts, serres), sous forme d'incitatif fiscal ou autre. Les citoyens réclament également un meilleur financement du réseau des éco-quartiers pour qu'à l'instar des efforts faits pour la cueillette sélective des déchets, ceux-ci puissent les soutenir dans l'acquisition de matériel nécessaire à l'agriculture urbaine et au compostage à l'échelle des quartiers.

En matière de financement des projets d'agriculture urbaine, la commission recommande que la Ville, de concert avec les autres paliers gouvernementaux et des partenaires privés (fondations, entreprises, etc.), prenne le leadership de la mise sur pied d'un financement concerté, récurrent et pluriannuel, qui pourrait comprendre les volets suivants :

- ***Un programme général de financement dédié aux projets d'agriculture urbaine initiés par des organismes communautaires ainsi qu'aux projets favorisant les partenariats multi-acteurs;***
- ***Un fond capitalisé dédié aux projets d'innovation et à la recherche sur les effets de l'agriculture urbaine (indicateurs);***
- ***Un programme récurrent de crédit de taxes foncières et scolaires pour favoriser l'implantation de cultures commerciales en serres.***

À titre d'exemple, le montage financier du programme concerté pourrait se faire sur le modèle originel du financement des programmes Éco-quartier qui encourageait les investissements issus des milieux de vie. Ainsi, pour chaque dollar investi en provenance d'une source gouvernementale, 50 cents devrait venir d'autres sources (fondations, entreprises, dons, etc.).

À l'instar de ce qui se fait dans d'autres secteurs, différents outils financiers pourraient également être explorés pour capitaliser le fonds d'innovation et de recherche en agriculture urbaine. On pourrait, par exemple, imaginer la mise à contribution des promoteurs lors de l'acceptation de tout nouveau projet immobilier d'envergure en instaurant un mécanisme de compensation financière, prévu dans les accords de développement et qui se déclencherait si la nature du projet ne permettait pas d'y intégrer des espaces réservés à l'agriculture urbaine. Cette compensation serait alors versée au fonds capitalisé.

Tous les gestes précédemment énumérés pourraient contribuer à faire éclore des initiatives d'agriculture urbaine à diverses échelles et faciliter la vie des organisations qui s'y engagent. Toutefois, la commission croit qu'il ne suffit pas de subventionner les projets. Il faut viser parallèlement l'autonomisation financière des initiatives en permettant à ceux qui la pratiquent de trouver un juste équilibre entre les différentes sources de revenus que peuvent constituer les subsides publics, les contributions sous différentes formes, la vente de produits des récoltes et les services tarifés.

Divers modèles d'organisations semblables existent aux États-Unis et semblent, à première vue, assez prospères. L'organisation américaine Growing Power⁴⁰⁰, avec sa notion de système alimentaire communautaire, constitue un bel exemple d'organisation de transformation sociale qui réussit la diversification de son financement. « Ce qui a commencé comme un simple partenariat entre un fermier et des jeunes cherchant du travail s'est transformé en un véritable engagement envers les systèmes alimentaires à l'échelle du pays. Growing Power est devenu un véritable projet de recherche et d'expérimentation en agriculture urbaine [...] »⁴⁰¹.

La notion de carrefour alimentaire utilisée par le Santropol roulant en est un autre exemple. Entre les subsides gouvernementaux, la vente de produits, les mesures solidaires, les partenariats avec les institutions d'enseignement, les liens avec le périurbain et l'engagement bénévole, l'organisme innove et expérimente constamment. Le modèle d'entreprise d'économie sociale développée par D-Trois-Pierres nous semble aussi une voie prometteuse pour le développement de services pérennes liés à l'agriculture urbaine.

Il nous semble qu'il s'agit là d'avenues qui pourraient, mieux que les subventions seules, assurer la viabilité à long terme des projets, tout en mobilisant des populations et en mettant à profit une certaine mutualisation des expertises.

3.4.3 Concertation : s'inspirer de ce qui se fait ailleurs

De plus en plus de grandes villes à travers l'Amérique du Nord choisissent de faire de l'agriculture urbaine un élément fondamental de leur identité, et de l'élaboration de politiques alimentaires, un moyen d'améliorer la qualité de vie de leurs citoyens. L'élaboration d'une « politique alimentaire » se veut une réponse globale non seulement aux problèmes de sécurité alimentaire en termes d'innocuité et de disponibilité, mais également aux problèmes sociaux pour son effet sur l'environnement et sur la mobilisation citoyenne autour d'enjeux divers. Will Allen, président directeur général de Growing Power et récipiendaire de plusieurs prix américains et internationaux, traduit en ces termes cette nouvelle tendance : « If people can grow safe, healthy, affordable food, if they have access to land and clean water, this is transformative on every level in a community. I believe we cannot have healthy communities without a healthy food system. »⁴⁰²

Pour s'imprégner de cette philosophie, les villes de Toronto et de Vancouver se sont également dotées de Food Policy Council, des organes de concertation qui mettent en contact les divers acteurs intervenant dans l'industrie alimentaire, le secteur agricole et le secteur communautaire, afin de développer des projets et d'influencer les politiques publiques en faveur d'un système alimentaire focalisé autour d'un a priori pour la santé des individus. À Toronto, ce comité intervient sur toutes les politiques publiques qui peuvent avoir de l'influence sur le système alimentaire, y compris le plan environnemental de la Ville et le plan

⁴⁰⁰ www.growingpower.org, consulté le 23 août 2012

⁴⁰¹ Centre d'écologie urbaine de Montréal, doc 9.1.12, p. 11

⁴⁰² www.growingpower.org

global d'aménagement. Il assure également les liens avec l'agriculture périurbaine dans le cadre du Greater Toronto Area Agricultural Action Committee.⁴⁰³

Montréal possède déjà l'embryon d'une structure semblable avec le comité Nourrir Montréal, initié par la Conférence régionale des élus de Montréal. Présidé jusqu'à tout récemment par la Présidente de la Commission scolaire de Montréal, ce comité, mis sur pied en 2006, réunissait des acteurs des milieux des affaires et de l'industrie, de l'éducation, des fondations, des municipalités, des organismes communautaires, de la santé et des syndicats. « Nourrir Montréal a pour mission de promouvoir l'avancement de la sécurité alimentaire dans la région de Montréal et ses mandats sont de : favoriser la synergie entre les acteurs susceptibles de jouer un rôle dans la réduction des inégalités de l'alimentation; promouvoir la complémentarité des acteurs en sécurité alimentaire en respect de leur mission de base; partager des connaissances (recherches, analyses, expertises) au sujet de la sécurité alimentaire et en favoriser la diffusion; identifier les enjeux de la sécurité alimentaire dans la région de Montréal; faire connaître les pratiques et les initiatives en sécurité alimentaire; influencer et encourager des politiques à tous les paliers afin de promouvoir l'égalité sociale et la sécurité alimentaire. »⁴⁰⁴

Sans avoir développé spécifiquement de volet d'agriculture urbaine, les actions de Nourrir Montréal s'articulaient dans une perspective de développement des personnes et de développement social, en vue d'améliorer le système alimentaire montréalais en tenant compte du respect du droit à l'alimentation et de l'urgence de développer dans la Métropole une culture alimentaire. Ses principales réalisations visaient la concertation entre les acteurs membres de Nourrir Montréal et le soutien d'initiatives en cours dans les domaines de l'approvisionnement alimentaire, de la distribution alimentaire et de la saine alimentation. En 2012, « le comité Nourrir Montréal a convenu de recentrer ses travaux autour de l'élaboration d'un plan de développement d'un système alimentaire durable et équitable de la collectivité montréalaise [...] »⁴⁰⁵. Cette nouvelle mouture du comité s'intéresse toujours aux questions de sécurité alimentaire et de saine alimentation, mais inscrit également dans ses objets de travail, l'agriculture urbaine et périurbaine, la production durable d'aliments, la transformation et la distribution des aliments ainsi que la réduction du gaspillage et des déchets alimentaires.

La consultation a mis en lumière l'énorme besoin de concertation qui existe dans le milieu de l'agriculture urbaine à Montréal. Les organismes et les personnes qui s'adonnent à ces pratiques ont maintes fois mentionné les visions parcellaires du domaine, le manque d'informations chiffrées pertinentes sur les coûts, les retombées et les effets des projets. Ils cherchent des forums pour échanger et mettre en commun leurs expériences et expertises. L'agriculture urbaine n'est généralement plus perçue comme un passe-temps; elle s'inscrit dans un projet de société et poursuit des objectifs qui dépassent largement la simple culture d'aliments comestibles ou l'élevage de certaines espèces animales en ville. La dimension

⁴⁰³ www.tfpc.to, consulté le 17 août 2012

⁴⁰⁴ http://agence.santemontreal.qc.ca/fileadmin/asssm/Info-CA/2006/2006-05-23-vol.1no5/CRE_NourrirMTL.pdf, consulté le 17 août 2012

⁴⁰⁵ <http://credemontreal.qc.ca/a-propos-de-la-cre/comites/nourrir-montreal/>, consulté le 17 août 2012

systémique de l'agriculture urbaine demande que de multiples partenaires s'intéressent et s'investissent dans le domaine.

Devant la variété des activités d'agriculture urbaine qui se déroulent sur son territoire et l'engouement grandissant de ses citoyens pour le sujet, la commission recommande que la communauté montréalaise se dote, en s'appuyant sur les initiatives de concertation en cours, d'une instance formelle de coordination des initiatives en agriculture urbaine. Celle-ci devrait réunir les principaux acteurs : la Ville et ses arrondissements, les organismes subventionnaires, les milieux de l'environnement, de la lutte à la pauvreté, du développement économique, du développement social, de l'éducation populaire et de la santé publique, les universités et cégeps, ainsi que des représentants d'organisations liées aux phases du cycle agroalimentaire de production, transformation et distribution.

Il serait également intéressant d'y associer des designers urbains, des architectes et des urbanistes, afin de s'assurer du développement concerté d'une vision nette sur le rôle et la place de l'agriculture urbaine à Montréal et faire en sorte que cette préoccupation traverse l'ensemble des politiques de la Ville.

Cette instance de coordination pourrait agir comme lieu d'échanges d'informations et de ressources, soutenir la création des partenariats, effectuer de la recherche et compiler des données sur les effets de l'agriculture urbaine à Montréal, coordonner l'offre de service en transmission de savoir et savoir-faire, faire le lien avec les services de la Ville, conseiller la Ville sur les meilleures façons de réaliser pleinement le potentiel de Montréal en agriculture urbaine et enfin, faire le suivi des résultats atteints à partir d'objectifs et d'indicateurs appropriés examinés de manière périodique.

3.5 Quelques pistes pour répondre aux attentes

L'agriculture urbaine est déjà un phénomène bien ancré à Montréal et qui dépasse largement le simple jardinage, tant dans ses objectifs que dans ses finalités. Il s'agit indéniablement d'un élément porteur qui a des retombées sociales et économiques réelles. À l'instar de plusieurs intervenants qui ont présenté différents modèles pour tirer pleinement parti du potentiel de l'agriculture urbaine dans la métropole, la commission croit qu'il y a matière à proposer un projet de développement qui soit mobilisant, englobant, macro et pérenne.

Devant le foisonnement de pratiques déjà en cours, la commission croit qu'il est urgent que la Ville réponde aux attentes du milieu et qu'elle fasse l'effort de proposer un cadre structurant pour la pratique de l'agriculture urbaine sur son territoire. Mais jusqu'où doit-elle aller ?

Cela dépend, bien entendu, du bon vouloir de l'administration municipale, de son degré d'engagement envers l'intensification des pratiques, de sa capacité à répondre aux attentes du milieu en termes de reconnaissance, de soutien technique et de financement.

Le présent mandat de consultation, tel que formulé par le maire dans le mot d'introduction du document sur l'État de l'agriculture urbaine à Montréal, invitait la commission à dégager des possibilités de développement des activités agricoles sur le territoire montréalais. Selon elle, pour ce faire, au moins deux voies, présentées en 3.5.1 et 3.5.2, s'offrent à la Ville. Il est important de mentionner que ces deux propositions ne sont pas mutuellement exclusives. Elles tiennent compte des opportunités qui se présentent dans les prochains mois, de ce qui relève des seules prérogatives de la Ville et de ce qui devrait être entrepris avec des partenaires. Dans l'esprit de la commission, rien n'empêche que les démarches soient concomitantes. Ce qui distingue les approches se situe plutôt au niveau de la vision qui définira la place et le rôle de l'agriculture urbaine sur le territoire de Montréal.

3.5.1 Des mesures à portée de main

En prenant acte de la mobilisation générale qui s'est faite autour du sujet et en tenant compte des multiples facettes et du potentiel énorme que la consultation a révélé, une première possibilité pour la Ville de répondre à l'engouement général est d'assurer, au minimum, ***l'établissement d'un cadre*** propice à la consolidation et à l'éclosion de projets. Cela signifie :

- Reconnaître, selon la recommandation de la Charte citoyenne montréalaise en agriculture urbaine, « [...] l'AU comme un usage du territoire urbain nécessaire en tant que composante essentielle des milieux de vie durables, impliquant une cohabitation harmonieuse et un accès pour tous les citoyens.⁴⁰⁶ »;
- Représenter et matérialiser cette reconnaissance par des mesures dans le Plan de développement (2012), le Schéma d'aménagement (2013) et le Plan d'urbanisme (2015);
- Évaluer la question de l'introduction d'un nouvel usage « agriculture urbaine » dans la réglementation d'urbanisme;
- Effectuer les changements appropriés pour protéger les jardins communautaires et les jardins collectifs des pressions de spéculations foncières;
- Assumer le leadership pour la mise sur pied ou la consolidation d'une structure participative de coordination qui aurait à définir le rôle de l'agriculture urbaine à Montréal et la portée qu'on veut donner aux initiatives, à coordonner les actions pour faciliter et soutenir des projets, à susciter des partenariats pour les réaliser, à mener des études sur les retombées et les effets, etc.;
- Procéder au développement du Parc-agricole du Bois-de-la-Roche et évaluer la portée des divers outils de développement durable (incubateur d'entreprises) et de protection de la ZAP de l'Agglomération (fiducies foncières).

⁴⁰⁶ Charte montréalaise citoyenne sur l'agriculture, doc. 4.9, p. 3

3.5.2 Un défi porteur de sens

L'engouement pour l'environnement, le développement durable et l'amélioration de la qualité de vie est devenu un incontournable des sociétés modernes. Plusieurs grandes villes du monde cherchent à inclure ces éléments dans leur image de marque. En cette matière et grâce à de nombreux atouts, Montréal compte une longueur d'avance. La métropole s'est développée sur certaines des meilleures terres agricoles du Québec. Elle a déjà atteint beaucoup des objectifs que se fixent des villes comme Vancouver, qui voudraient être reconnues comme des villes vertes et des villes d'agriculture urbaine. Elle possède déjà la moitié des espaces de jardins communautaires au Canada. Elle jouit du label de Montréal Ville de design de l'UNESCO. Elle est une ville de savoir avec ses multiples institutions d'enseignement technique et postsecondaire et s'enorgueillit de ses capacités d'innovation.

La commission croit que l'agriculture urbaine est un projet rassembleur qui, s'il est bien arrimé, a le potentiel de donner une image distinctive à Montréal. Il s'agit là d'une voie de développement à ne pas négliger. Urbanisme agricole, acupuncture urbaine, design comestible, ville nourricière ou productive, sont autant de concepts suggérés lors de la consultation, qui modulent les niveaux d'engagements et qui pourraient agir, en la matière, à titre de balises pour la définition d'une vision montréalaise, d'un plan d'action montréalais, voire même d'une politique en agriculture urbaine assortie de moyens financiers.

La commission croit que la Ville pourrait profiter des occasions qui s'annoncent, par exemple, l'horizon 2017, qui marquera le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, pour faire une place prépondérante à l'agriculture urbaine sur son territoire. Un tel projet, répondant aux souhaits exprimés par tous les groupes consultés lors de l'Opération carte blanche, un défi créatif pour le 375^e anniversaire de Montréal,⁴⁰⁷ concrétiserait la préoccupation générale de faire de l'environnement un élément important de l'image de marque de Montréal et laisserait des traces durables pour les Montréalais.

En effet, le développement des pratiques en agriculture urbaine dans un projet intégrateur, pourrait constituer une occasion extraordinaire de regrouper les multiples identités de Montréal : ville créative, ville inventive, ville de design, ville de savoir, ville verte et bleue, ville de diversité. Une telle orientation ajouterait cohérence et pertinence aux actions éclatées et aurait des retombées sur plusieurs des préoccupations actuelles de la Ville. Elle contribuerait au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur, du ruissellement et des pertes d'eau. Elle agirait de façon positive sur la densification urbaine en ramenant des oasis de campagne à la ville et en favorisant une appropriation du territoire par les citoyens. Elle soutiendrait des échanges d'expertises et du développement de compétences.

Embrasser une telle orientation ne se réalise pas du jour au lendemain. Même en faisant abstraction du coût financier, que la commission n'est pas en mesure d'évaluer, cela demande beaucoup : défaire des préjugés, changer des mentalités et des attitudes, tant dans l'appareil

⁴⁰⁷ Rapport de consultation publique 375^e anniversaire de Montréal, Opération carte blanche, octobre 2011, p. 39

municipal que du côté des citoyens; créer des infrastructures pour soutenir les cycles de production, de distribution et de transformation; éduquer la population sur les techniques et les problématiques; fournir des efforts soutenus de communication pour inciter les gens à consommer les aliments ainsi produits et pour stimuler la participation citoyenne. Il faut également s'interroger sur la capacité réelle d'étendre certaines initiatives communautaires ou de consolider des partenariats existants pour répondre aux nouvelles demandes générées.

Malgré ces défis, la commission est convaincue que l'agriculture urbaine peut constituer la base d'un véritable projet collectif et rassembleur aux retombées multiples qui capitaliserait sur la mobilisation existante et les expertises développées au cours des dernières années.

Conclusion

L'état des lieux mis en lumière par la consultation a permis de constater que l'agriculture urbaine est bien présente et ce, depuis longtemps, sur le territoire montréalais. Elle regroupe un ensemble de pratiques bien développées aux finalités multiples et réunit ainsi un nombre impressionnant de personnes de tous âges et de tous horizons. Elle donne lieu à un foisonnement de projets, soutenus financièrement ou non, qui souvent relèvent d'initiatives de groupes communautaires ou de citoyens engagés. Il s'agit d'un champ qui se prête bien à l'innovation, comme en témoignent les multiples techniques de culture en ville qui se sont développées au cours des dernières années et les diverses formes que prennent les projets en cours ou en développement. C'est un domaine en pleine expansion qui imprime des changements certains, autant dans la façon de s'alimenter et de consommer que dans la conception et l'organisation de la ville comme milieu de vie.

La commission a noté, tout au long de la consultation, l'enthousiasme et la passion qui habitent les personnes rencontrées. En plus d'assurer, à diverses échelles, la production, la distribution ou la transformation d'aliments produits à Montréal, les personnes engagées en agriculture urbaine semblent animées d'un souci d'inclusion, d'équité et de justice sociale. Nous constatons également un certain consensus autour de la vision portée par les acteurs montréalais : ceux-ci souhaitent que l'agriculture urbaine devienne un élément phare de l'image de marque de Montréal. Lutte à la pauvreté, autonomie alimentaire, contribution au verdissement, protection de la biodiversité et de l'environnement, insertion en emploi, éducation, sont quelques-uns des effets qui ont été évoqués.

Selon la commission, Montréal a tout ce qu'il faut pour devenir un modèle en agriculture urbaine : des pratiques soutenues par la Ville, telles les jardins communautaires et collectifs; des institutions qui regorgent de professionnels, de savoir et de savoir-faire comme le Jardin botanique, les différents collectifs et groupes de recherches associés aux universités; des entreprises innovantes qui se développent selon toutes sortes de modèles pour répondre aux besoins de ce marché émergent, une configuration tridimensionnelle qui crée de nouveaux espaces cultivables sur les toits, les terrasses, les murs et autres; des terrains institutionnels qui pourraient être mis à la disposition des collectivités pour y développer des projets; et surtout, un milieu communautaire dynamique et des citoyens mobilisés qui s'investissent.

Les acteurs de l'agriculture urbaine demandent maintenant que leur pratique soit reconnue par les autorités. Par reconnaissance, ils entendent à la fois :

- voir apparaître nommément l'agriculture urbaine dans les documents officiels qui encadrent le développement de Montréal,
- structurer le cadre réglementaire encadrant les pratiques,
- disposer d'un soutien financier adéquat, dédié et récurrent.

Les intervenants voudraient aussi que soient assurées la cohésion et la cohérence entre les services de la Ville, les arrondissements et les différents ministères concernés et ce, tant au niveau des ressources matérielles, des services, du soutien technique que du financement nécessaires au développement de l'agriculture urbaine à Montréal.

Si certaines responsabilités facilitant l'établissement de pratiques agricoles sur son territoire, telles la réglementation ou le zonage, incombent directement à la Ville, elle ne peut pas et ne doit pas tenter de répondre seule à l'ensemble des besoins exprimés lors de la consultation. Heureusement, de nombreux partenariats et de nombreuses collaborations existent déjà et pourraient être encore développés grâce à un leadership fort de l'administration municipale.

Le mandat de la commission était de faire l'État des lieux, de contribuer à améliorer l'inventaire des pratiques et de dégager des pistes de développement en ce domaine qui soient cohérentes avec les politiques de la Ville. Le foisonnement d'idées qui se dégage de ce premier exercice et la multiplicité des effets décrits sont inspirants.

C'est pourquoi, la commission estime souhaitable que, suivant un modèle de gouvernance participative, c'est-à-dire en associant les acteurs de différents milieux à la réflexion et au processus de décision, la Ville développe une vision claire et non plus parcellaire du rôle qu'elle voudrait voir jouer par l'agriculture urbaine dans le développement social et économique de Montréal.

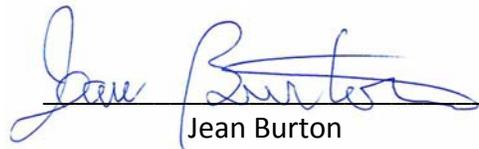
La commission est consciente du changement et des investissements qui pourraient en découler et que cela ne se fera pas d'un seul coup. Toutefois, la période semble propice pour énoncer des orientations et les inclure dans les grands instruments de planification qui sont présentement en période de révision.

De plus, elle estime qu'une dynamique a été créée par ce premier exercice de consultation découlant du droit d'initiative inscrit à la *Charte des droits et responsabilités* des Montréalais. La commission croit qu'il est nécessaire de répondre à l'appel et de capitaliser sur cet engouement, ainsi que sur cette vaste mobilisation citoyenne pour élaborer, en matière d'agriculture urbaine, un plan d'action très concret assorti d'objectifs quantifiables et de moyens qui garantiront les résultats.

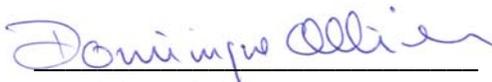
Le développement de l'agriculture urbaine sur le territoire montréalais a le potentiel de devenir un projet stratégique et structurant qui pourrait, de plus, avoir plusieurs impacts directs sur l'amélioration du cadre et de la qualité de vie des Montréalais. C'est un dossier qui interpelle directement la Ville, mais pas que la Ville. Les autres paliers de gouvernement, les institutions d'enseignement, le milieu de la recherche et de l'innovation, celui des organisations communautaires, des entreprises et surtout les citoyens, tant les personnes physiques que morales, tous et toutes sont appelés à apporter leur contribution.

Si l'ensemble des acteurs concernés unissent leurs moyens et agissent en concertation, la commission est convaincue que le résultat sera à la hauteur des aspirations exprimées.

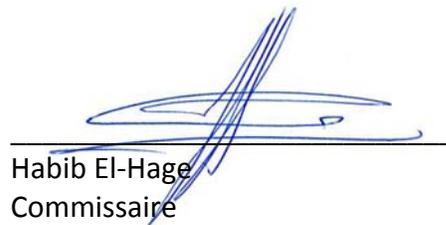
Fait à Montréal, le 3 octobre 2012.



Jean Burton
Président de la commission



Dominique Ollivier
Commissaire



Habib El-Hage
Commissaire

Annexe 1 – Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

L'Office de consultation publique de Montréal a reçu du Comité exécutif de la Ville de Montréal le mandat de tenir une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal, conformément aux dispositions de l'annexe B du Règlement sur la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* et sur le droit d'initiative (résolution CE 11 2099).

La consultation publique

Entre le 1^{er} mai et le 7 juin 2012, des annonces ont paru dans les publications suivantes : Nouvelles Hochelaga-Maisonneuve, Courrier Ahuntsic, Cité Nouvelles, journal Le plateau, journal de Rosemont, Progrès Villeray, L'informateur de Rivière-des-Prairies, l'Avenir de l'Est et La voix Pop. Au même moment, l'Office rendait disponible sur son site Internet la documentation relative à la consultation publique.

Près de 5 000 dépliants annonçant les différentes activités organisées dans le cadre de cette consultation publique ont été distribués. Aussi, des courriels informant de la tenue de la consultation ont été envoyés à près de cent institutions, organismes communautaires et citoyens inscrits à la liste de diffusion de l'OCPM.

Une rencontre préparatoire avec les représentants de la Ville de Montréal a eu lieu le 25 avril 2012 dans les locaux de l'Office.

La commission a tenu des séances d'information le 17 mai et les 5, 11, 12, 13 et 14 juin 2012. Les séances d'information ont eu lieu au Palais des congrès situé au 1001 Place Jean-Paul Riopelle au centre-ville, à l'église St-André-Apôtre située au 10 505 rue de l'Esplanade, à la Fraternité des policiers et policières de Montréal située au 462 rue Gilford, au CEDA situé au 2515 rue Delisle et au Centre communautaire St-Raymond situé au 5600 chemin Upper Lachine. La commission a également tenu sept séances d'audition des mémoires les 18, 19, 20 et 21 juin 2012 dans les bureaux de l'OCPM.

La documentation de référence a été rendue disponible au bureau de l'OCPM et sur son site Internet.

La commission et son équipe

M. Jean Burton, président de la commission
Mme Dominique Ollivier, commissaire
M. Habib El-Hage, commissaire
Mme Charlotte Horny, analyste
Mme Élise Naud, analyste

L'équipe de l'OCPM

M. Luc Doray, secrétaire général

M. Gilles Vézina, attaché de recherche et de documentation

Mme Anik Pouliot, coordonatrice de la logistique et des communications

M. Louis-Alexandre Cazal, webmestre

M. Jimmy Paquet-Cormier, attaché à la logistique

Les porte-parole et les personnes-ressources

Pour la Ville de Montréal

M. Daniel Groulx, cadre sur mandat, Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire; Direction des grands parcs et du verdissement

Mme Sabine Courcier, conseillère en aménagement, Service de la culture, du patrimoine, des sports et de la vie communautaire; Direction des grands parcs et du verdissement

M. Éric Massie, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

M. Frédéric Saint-Louis, arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Jelena Lalic, arrondissement de Saint-Laurent

Mme Anne-Christine Lajoie, arrondissement d'Achamps-Cartierville

M. Gilles Benoît, arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension

Mme Joanne Opritian, arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Mme Sonia St-Laurent, arrondissement d'Outremont

M. Gilles Galipeau, arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Mme Catherine Dufresne, arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. André Larue, arrondissement de Saint-Léonard

M. Sylvain Thériault, arrondissement du Sud-Ouest

M. Éric Fauteux, arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Mme Diane Vallée, Arrondissement de Verdun

M. Ronald Delcourt, arrondissement de Ville-Marie

M. Gilles Bergeron, arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

M. Simon Racicot, arrondissement de Lachine

Mme Jacinthe Côté, arrondissement de LaSalle

Pour le Groupe de travail en agriculture urbaine

Mme Marie-Ève Desroches, porte-parole

Les participants aux séances d'information (par ordre d'inscription)

Séance du 17 mai 2012

Mme Louise Morin

M. Cai Rintoul

Mme Murielle Durand

Mme Marie-Josée Dupuis

Séance du 5 juin 2012

M. Robert Champagne Leblanc
Mme Judith Colombo
Mme Janine Renaud
M. Benoît Girard
M. Patrick Debortoli
M. Michel-André Vallières-Nollet
M. Daniel Rochefort
Mme Sylvie Michaud

Séance du 11 juin 2012

M. Jean Cedras
M. Mathieu Boyd
Mme Chantal Houle
Mme Gaëlle Janvier
Mme Marjolaine Poirier
Mme Marie-Ève Voghel Robert
Mme Marie-Ève Julien-Denis
Mme Diane Boyer
M. Olivier Demers-Dubé
Mme Lucie Martin
Mme Heike Kalesse
Mme Nalitha Paradis
M. Yann Vergriete

Séance du 12 juin 2012

M. Francesco Bono
Mme Mélanie Tardif
M. Michel-Ange Désir
M. Jean-Marie Rivard
Mme Caroline Bourgeois
Mme Manon Robin

Séance du 13 juin 2012

Mme Catherine Brunet
M. Derek Robertson
M. Martin Dorais
Mme Marie Bourbeau
M. André Cloutier
Mme Geneviève Grenier
M. David Beitel
Mme Madeleine David
M. Daniel Vanier
M. Philippe O'Reilly
Mme Geneviève Leblanc
M. Mathieu Caron
M. David Tremblay

Séance du 14 juin 2012

M. Douglas Jack
M. Constantin Marinescu
M. John Burcombe
Mme Sandra Simbert
M. Andrew Dillinger
Mme Louise Chenevert
Mme Mélanie Stuy
Mme Joan Berry
Mme Laurence Fauteux
Mme Lauren Pochereva
M. Steven Karouk
Mme Amy Barington
M. Charles Mercier
Mme Sonya Girard
M. Cai Rintoul

La liste des citoyens et organismes qui ont soumis un mémoire avec ou sans présentation orale apparaît à l'annexe 2 sous la rubrique 9.

Annexe 2 – La documentation

1. Procédure et objet du mandat
 - 1.1. Sommaire décisionnel
 - 1.1.1. Intervention – Développement et des opérations
 - 1.1.2. Recommandation
 - 1.1.3. Résolution
 - 1.2. Droit d'initiative
 - 1.2.1. Conformité de la pétition
 - 1.2.1.1. Lettre de la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal
 - 1.2.2. Libellé de la pétition : Pour une consultation publique en agriculture urbaine à Montréal
 - 1.2.3. Formulaire de pétition
 - 1.2.4. Règlement 05-056-1 – Droit d'initiative en matière de consultation publique
 - 1.2.5. Brochure d'information sur le droit d'initiative en matière de consultation publique
 - 1.2.6. Dépliant sur le droit d'initiative en matière de consultation publique
2. Démarche de consultation
 - 2.1. Communiqué de presse du 28 mars 2012 (version anglaise)
 - 2.2. Le Mur Mitoyen
 - 2.3. Dépliant (version anglaise)
 - 2.4. Colloque sur l'agriculture urbaine - programme
3. Documents déposés par la Ville de Montréal et les arrondissements
 - 3.1. État de l'agriculture urbaine à Montréal
 - 3.2. Présentations – séance de consultation publique du 5 juin 2012
 - 3.2.1. Direction des Grands parcs et du verdissement de la Ville de Montréal
 - 3.2.2. Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
 - 3.2.3. Arrondissement de L'Île Bizard – Sainte-Geneviève
 - 3.2.4. Arrondissement de St-Laurent
 - 3.2.5. Arrondissement d'Achuntsic-Cartierville
 - 3.2.6. Arrondissement de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
 - 3.3. Présentations – séance de consultation publique du 11 juin 2012
 - 3.3.1. Direction des Grands parcs et du verdissement (voir 3.2.1)
 - 3.3.2. Arrondissement du Plateau-Mont-Royal
 - 3.3.3. Arrondissement d'Outremont
 - 3.3.4. Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie
 - 3.4. Présentations – séance de consultation publique du 12 juin 2012
 - 3.4.1. Direction des Grands parcs et du verdissement (voir 3.2.1)
 - 3.4.2. Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles
 - 3.4.3. Arrondissement de Saint-Léonard
 - 3.4.4. Arrondissement de Montréal-Nord
 - 3.4.5. Arrondissement d'Anjou
 - 3.5. Présentations – séance de consultation publique du 13 juin 2012
 - 3.5.1. Direction des Grands parcs et du verdissement (voir 3.2.1)
 - 3.5.2. Arrondissement du Sud-Ouest

- 3.5.3. Arrondissement Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
- 3.5.4. Arrondissement de Verdun
- 3.5.5. Arrondissement de Ville-Marie
- 3.6. Présentations – séance de consultation publique du 14 juin 2012
 - 3.6.1. Direction des Grands parcs et du verdissement (voir 3.2.1)
 - 3.6.2. Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
 - 3.6.3. Arrondissement de Lachine
 - 3.6.4. Arrondissement de LaSalle

- 4. Documents déposés par les participants
 - 4.1. RUI Quartier Hodge-Place Benoit – Les jardins Éco-culturels de Saint-Laurent
 - 4.1.1. Historique agriculture urbaine
 - 4.2. Guide sur le démarrage et l'utilisation de votre jardinière – Alternatives
 - 4.3. La Pointe en bouche – Hiver 2012
 - 4.4. McGill feeding McGill – Faculty of Agricultural and Environmental Sciences, McGill University
 - 4.4.1. Macdonald Student-Run Ecological Garden
<http://www.mcgill.ca/sustainability/macdonald-student-run-ecological-garden>
 - 4.4.2. Campus Crops – Blog <http://www.campuscropsmcgill.blogspot.ca/>
 - 4.4.3. McGill Community and Student Groups – Sustainability
<http://www.mcgill.ca/sustainability/get-involved/student-groups>
 - 4.5. Revitalisation des cours d'école – CSDM
 - 4.6. Toits Verts et Toits-Jardins – Caisse populaire Desjardins du Mont-Royal
<http://webtv.coop/video/LA-GESTION-DES-EAUX-PLUVIALES-%253A-UN-D%25C3%2589FI-INSPIRANT-%2521-Toits-Verts-et-Toits-Jardins/42e81952ab67fdedb5a0fe2aca718c64>
 - 4.6.1. Projet d'agriculture urbaine – écohabitation.com
<http://www.ecohabitation.com/actualite/caisse-populaire-Desjardins-Mont-Royal-offre-jusqu-3000-realisation-projets-agriculture-ur>
 - 4.6.2. Le toit-jardin de la Caisse populaire Desjardins du Mont-Royal
<http://novae.ca/actualites/2010-09/un-potager-la-caisse-desjardins>
 - 4.7. Projet Pause – Université de Montréal
<http://www.nouvelles.umontreal.ca/multimedia/fixez-l'objectif/20110825-les-abeilles-dalexandre-beaudoin.html>
 - 4.8. Jardin collectif Dent Verte – Pointe Saint-Charles
<http://video.google.com/videoplay?docid=-7981565515285312463>
 - 4.9. Charte citoyenne montréalaise sur l'agriculture urbaine - CRAPAUD
 - 4.10. Répertoire des initiatives en agriculture urbaine à Montréal – CRAPAUD
 - 4.11. PMAD 2012 – Valorisation des espaces agricoles (p. 86-88)
 - 4.12. L'émergence de l'urbanisme agricole – MAMROT 2009
 - 4.13. Au cœur de notre quartier – Un guide pratique pour le démarrage et l'animation d'un jardin collectif – Action Communiterre
 - 4.14. Bilan de l'implication du milieu municipal en agriculture urbaine : Seattle, Vancouver, Toronto, Montréal – Alternatives
 - 4.14.1. Présentation du bilan de l'implication du milieu municipal en agriculture urbaine : Seattle, Vancouver, Toronto, Montréal – Alternatives
 - 4.15. Texte de présentation des requérants de la consultation publique – Groupe de travail en agriculture urbaine

- 4.15.1. Présentation faite lors de la séance de consultation publique du 5, 11, 12, 13 et 14 juin 2012 – Groupe de travail en agriculture urbaine

5. Documents et liens utiles

5.1. Lois et règlements provinciaux

- 5.1.1. Loi sur le développement durable
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_8_1_1/D8_1_1.html
- 5.1.2. Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_19_1/A19_1.html
- 5.1.3. Loi sur la protection du territoire agricole
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_41_1/P41_1.html
- 5.1.4. Loi sur la protection sanitaire des animaux
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_42/P42.htm
- 5.1.5. Règlement sur les aliments
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/P_29/P29R1.HTM
- 5.1.6. Loi sur la conservation du patrimoine naturel
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_61_01/C61_01.htm

5.2. Planification et orientations municipales

- 5.2.1. Carte du réseau des jardins communautaires des arrondissements de la Ville de Montréal
- 5.2.2. Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (2004)
- 5.2.3. Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004)
- 5.2.4. Politique de l'arbre (2005)
- 5.2.5. Plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de L'Île Bizard (2006)
- 5.2.6. Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (2010-2015)
- 5.2.7. Le cahier de gestion du programme des jardins communautaires – Arrondissement de Ville-Marie - Juin 2005
- 5.2.8. Le Plan local de développement durable 2011-2015 – Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
- 5.2.9. Le Plan local de développement durable 2011-2015 – Saint-Laurent
- 5.2.10. Le Plan local de développement durable 2011-2015 – Saint-Léonard
- 5.2.11. Plan d'action de développement durable 2010-2015 – Ville-Marie
- 5.2.12. Plan d'action de développement durable 2010-2015 – Ahuntsic-Cartierville
- 5.2.13. Le Plan local de développement durable 2011-2015 – Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
- 5.2.14. Plan d'action en environnement 2011-2015 – Montréal-Nord
- 5.2.15. Plan stratégique de développement durable 2012 – Pierrefonds-Roxboro
- 5.2.16. Plan local de développement durable 2010-2015 – Île Bizard – Sainte-Geneviève
- 5.2.17. La mise en valeur de l'ouest de L'Île Bizard – Paysage humanisé – 2010
- 5.2.18. Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement

- 5.3. Règlementation municipale
 - 5.3.1. Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie – Autorisation poulailler
 - 5.3.2. Ville de Montréal – Règlement 3344 – La tuerie de volaille et de gibier, l'élevage, la garde ou la vente de ces animaux vivants
- 5.4. Autres programmes et initiatives à Montréal
 - 5.4.1. CSDM – Tableau synthèse des initiatives en agriculture urbaine
<http://www.csdm.qc.ca/CSDM/Environnement/EspacesVerts.aspx>
 - 5.4.2. Carte des sites de compostage communautaire – Action RE-buts
<http://www.actionrebut.org/node/23>
 - 5.4.3. Ville de Montréal – Programme Quartier 21
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7017,88529586&_dad=portal&_schema=PORTAL
 - 5.4.4. Direction de la santé publique – Programme Quartier 21
http://www.dsp.santemontreal.qc.ca/dossiers_thematiques/environnement_urbain/thematiques/projets_de_developpement_durable_programme_quartiers_21/problematique.html
- 5.5. Études et recherches scientifiques
 - 5.5.1. « Multifonctionnalité de l'agriculture urbaine à Montréal : étude des discours au sein du programme des jardins communautaires » – Fabien Wegmuller et Eric Duchemin
 - 5.5.2. Les jardins collectifs et l'agriculture urbaine, formes de renouvellement de la solidarité – Bruno Massé et Myriam Beaudry – Collectif d'études sur les pratiques solidaires
 - 5.5.3. Zoning for Urban Agriculture – Nina Mukherji et Alfonso Morales
 - 5.5.4. Potential for UA in Vancouver and 4 Other Cities of NA – 2006
 - 5.5.5. Scaling up Urban Agriculture in Toronto – 2010
 - 5.5.6. Land Use Policies to Promote UA – 2011
 - 5.5.7. The Potential for Urban Agriculture in New York City (Urban Design Lab)
<http://www.urbandesignlab.columbia.edu/?pid=nyc-urban-agriculture>
 - 5.5.8. Culture et jardins : L'agriculture à Montréal – Collectif d'animation L'autre Montréal - 2009
- 5.6. Médias
 - 5.6.1. Suzuki Diaries : Future City <http://www.cbc.ca/natureofthings/episode/suzuki-diaries-future-city.html>
 - 5.6.2. La semaine verte (R-C), émission du 17 mars 2012 sur l'agriculture urbaine. Partie 1 – Montréal, ville agricole Partie 2 – Toronto, en quête d'espace Partie 3 – Détroit : L'agriculture reprend ses droits <http://www.tou.tv/la-semaine-verte/S2011E28>
 - 5.6.3. City Farmer News – New Stories From 'Urban Agriculture Notes'
<http://www.cityfarmer.info/>
 - 5.6.4. Carrot City Designing for Urban Agriculture (plate-forme Web internationale en agriculture urbaine) <http://www.ryerson.ca/carrotcity/index.html>
- 6. Travaux de la commission
 - 6.1. Compte rendu de la rencontre préparatoire avec la Ville de Montréal
- 7. Expo et colloque
 - 7.1. Présentations et ateliers sous le chapiteau – 12 mai 2012

- 7.1.1. Centre d'information en environnement de Longueuil
- 7.1.2. Biotop Canada Inc.
- 7.1.3. RUI Quartier Hodge – Place Benoît – Hortithérapie
- 7.1.4. Macdonald Campus – Université McGill – Vermicompostage
- 7.1.5. Alternatives – Construction de bacs à réserve d'eau avec des matériaux récupérés
- 7.1.6. Paroles d'excluES – la Voisinerie : une place verte pour la parole citoyenne
- 7.2. Colloque du 17 mai 2012 sur l'agriculture urbaine
 - 7.2.1. Présentation de la Ville de Montréal – État de l'agriculture urbaine à Montréal
 - 7.2.2. Présentation de Louis Drouin de la Direction de la santé publique de Montréal – L'agriculture urbaine et la sécurité alimentaire
 - 7.2.3. Présentation d'Éric Duchemin de l'Institut des sciences de l'environnement – UQÀM – Des villes modèles
 - 7.2.4. Présentation de Christopher Bryant – Département de géographie – Université de Montréal – Relier l'urbain et le périurbain
 - 7.2.5. Présentation de Timothy Murphy – Santropol Roulant : Un carrefour alimentaire pour la communauté
 - 7.2.6. Présentation de Magdoula Oudjit – Le Réseau des Jardins Collectifs de Villeraie
 - 7.2.7. Présentation de Gaëlle Janvier d'Alternatives – Des jardins sur les toits
 - 7.2.8. Présentation de David Wees – Agriculture urbaine à l'Université McGill
 - 7.2.9. Présentation de Jackie Martin – Urban agriculture at Concordia
 - 7.2.10. Présentation de Annie-Claude Lauzon – Collectif de recherche en aménagement paysager et en agriculture urbaine (CRAPAUD)
 - 7.2.11. Présentation de Yourianne Plante – Fermes Lufa
 - 7.2.12. Présentation de Sanou Issiaka – Serres du Dos Blanc
 - 7.2.13. Présentation de Joanne Papineau – Fairmont – Le Reine Élisabeth
 - 7.2.14. Présentation de Ismael Hauteceur – Aménagement comestible et écologique
 - 7.2.15. Transcription – Colloque sur l'agriculture urbaine du 17 mai 2012
 - 7.2.15.1. Partie 1
 - 7.2.15.2. Partie 2
- 8. Transcriptions
 - 8.1. Séance d'information du 17 mai 2012
 - 8.2. Séance d'information du 5 juin 2012
 - 8.3. Séance d'information du 11 juin 2012
 - 8.4. Séance d'information du 12 juin 2012
 - 8.5. Séance d'information du 13 juin 2012
 - 8.6. Séance d'information du 14 juin 2012
 - 8.7. Séance d'audition des opinions du 18 juin 2012
 - 8.8. Séance d'audition des opinions du 19 juin 2012 en après-midi
 - 8.9. Séance d'audition des opinions du 19 juin 2012 en soirée
 - 8.10. Séance d'audition des opinions du 20 juin 2012 en après-midi
 - 8.11. Séance d'audition des opinions du 20 juin 2012 en soirée
 - 8.12. Séance d'audition des opinions du 21 juin 2012 en après-midi
 - 8.13. Séance d'audition des opinions du 21 juin 2012 en soirée
- 9. Mémoires
 - 9.1. Mémoires avec présentation orale

- 9.1.1. Forum jeunesse de l'île de Montréal
- 9.1.2. Mme Mélanie Pain
 - 9.1.2.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.3. Corporation du développement durable – Communauté indigène
 - 9.1.3.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.4. Mme Louise Lacroix
- 9.1.5. M. Jean Cedras / Jardin Communautaire De Lorimier
- 9.1.6. Club populaire des consommateurs de Pointe-Saint-Charles
 - 9.1.6.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.7. Les Fermes Lufa
- 9.1.8. Mme Julie Richard
- 9.1.9. ADUQ – Association du design urbain du Québec
 - 9.1.9.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.10. Ruth Ainsworth – Les fruits défendus
 - 9.1.10.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.11. Marché Solidaire Frontenac – Fruixi – Rencontres Cuisines
- 9.1.12. Centre d'écologie urbaine de Montréal
- 9.1.13. Projet Montréal
 - 9.1.13.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.14. Groupe des Nouveaux Fermiers de Montréal
- 9.1.15. Santropol Roulant
- 9.1.16. Conseil pour le développement local et communautaire d'Hochelaga-Maisonneuve
 - 9.1.16.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.17. Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal
 - 9.1.17.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.18. M. Juan Ramon Lopez
- 9.1.19. Mme Faiza R'Guiba
- 9.1.20. Union des producteurs agricoles (UPA)
- 9.1.21. Eric Duchemin
 - 9.1.21.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.22. D-Trois-Pierres
- 9.1.23. Conseil régional de l'environnement de Montréal
- 9.1.24. Jardins Collectif de L'Allée des Tanneries
 - 9.1.24.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.25. Mme Shaen Johnston
 - 9.1.25.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.26. Ferme Bord-du-Lac
 - 9.1.26.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.27. ENvironnement JEUnesse
- 9.1.28. Regroupement des éco-quartiers
- 9.1.29. Action-Gardien – Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles
 - 9.1.29.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.30. Troc Ton Jardin
- 9.1.31. Rayside Labossière Architectes
 - 9.1.31.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.32. M. Louis Bourque

- 9.1.33. Conseil jeunesse de Montréal
- 9.1.34. Mme Teprine Baldo
 - 9.1.34.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.35. Mme France Gaumond
- 9.1.36. Protec-Terre
- 9.1.37. Greenpeace
 - 9.1.37.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.38. Comité Citoyens – Gare de Triage d'Outremont
- 9.1.39. Action Communiterre
 - 9.1.39.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.40. Miel Montréal
- 9.1.41. Les organismes communautaires de Saint-Laurent
- 9.1.42. Mme Erika Kierulf
 - 9.1.42.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.43. Vision Montréal
 - 9.1.43.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.44. M. Mathieu Caron
- 9.1.45. M. Daniel Vézina et M. Pierre Perreault
- 9.1.46. Mme Lauren Pochereva
- 9.1.47. Alimentation à tout prix
 - 9.1.47.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.48. Mme Marie-Ève Desroches et Mme Alice Fournier
- 9.1.49. Vert ta Ville
 - 9.1.49.1. Présentation PowerPoint
- 9.1.50. Société environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV)
- 9.1.51. Mme Louise Chênevert
- 9.1.52. Comité de citoyens Enviro-Pointe de Pointe-Saint-Charles
- 9.1.53. M. Marc Marinescu Constantin
- 9.2. Mémoires sans présentation orale
 - 9.2.1. Senneville Agricultural Group
 - 9.2.2. Mme Alison Hackney et Mme Linda Besner
 - 9.2.3. M. Philippe Rachiele
 - 9.2.4. M. David Aubert
 - 9.2.5. Mercier-Ouest Quartier en Santé
 - 9.2.6. M. Colin Hélie-Harvey
 - 9.2.7. M. Pierre Bastien
 - 9.2.8. Vrac Environnement
 - 9.2.9. M. David Wees
 - 9.2.10. Vivre en Ville
 - 9.2.11. Mme Marie-Ève Voghel-Robert
 - 9.2.12. Le Groupe de recherche appliquée en macroécologie pour le Réseau des Jardins collectifs de Lachine
 - 9.2.13. Mme Karine Belzil
 - 9.2.14. M. Marc Donati
 - 9.2.15. Éco de la Pointe-aux-Prairies, CDC de la Pointe, CDC de Rivière-des-Prairies, CSSS de La Pointe-de-l'île
 - 9.2.16. CRAPAUD
 - 9.2.17. Mme Sonya Girard

- 9.2.18. Ordre des agronomes du Québec
- 9.2.19. RESO
- 9.2.20. Mme Jane Sorensen
- 9.2.21. Mme Melanie Stuy
- 9.2.22. M. David Jacques
- 9.2.23. Mme Sabrina Cardin Ouellette
- 9.2.24. Jardin Communautaire de Normanville
- 9.2.25. Action RE-buts
- 9.2.26. M. Charles Brousseau
- 9.2.27. Sentier Urbain
- 9.2.28. Alternatives
- 9.2.29. M. Clément Cousle
- 9.2.30. Jardins Collectifs de Bouffe-Action Rosemont
- 9.2.31. Table de développement social de LaSalle
- 9.2.32. Mme Yvette Salinas
- 9.2.33. Y'a quelqu'un l'aut' bord du mur
- 9.2.34. Nutri-Centre LaSalle
- 9.2.35. Mme Marjolaine Poirier
- 9.2.36. M. Paul Demers
- 9.2.37. Mme Ginette Gagné
- 9.2.38. M. Stéphane Rousseau
- 9.2.39. P.A.U.S.E (Production Agricole Urbaine Soutenable et Écologique)
- 9.2.40. M. Samuel Krymalowski
- 9.2.41. Mme Stéphanie Salagan
- 9.2.42. Mme Christine Le Seigle
- 9.2.43. Mme Sabile Fityani-Trimmm
- 9.2.44. M. Paul Beaulieu
- 9.2.45. Mme Heike Kalesse
- 9.2.46. Mme Mylène Martin
- 9.2.47. Mouvement pour des corridors verts
- 9.2.48. Éco-quartier du Sud-Ouest
- 9.2.49. Héritage Montréal
- 9.2.50. Parole d'excluEs
- 9.3. Présentations orales sans dépôt de mémoire
 - 9.3.1. Mme Sandra Simbert (voir transcription 8.9)
 - 9.3.1.1. Présentation PowerPoint
 - 9.3.2. Héritage Laurentien (voir transcription 8.11)
 - 9.3.3. Comptoir urbain Terre à Terre (voir transcription 8.13)

Annexe 3 – Les tableaux

Tableau 1 : Inventaire des jardins communautaires selon les arrondissements

Nom de l'arrondissement	Nombre de jardins communautaires	Nombre de jardinets	Superficie totale (m ²)
Ahuntsic—Cartierville	9	1 056	6 336
Anjou	6	448	13 071
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce	6	436	16 325
Île Bizard – Sainte-Geneviève	0	0	0
Lachine	3	270	6 480
LaSalle	2	289	26 170
Mercier – Hochelaga-Maisonneuve ⁴⁰⁸	11	957	34 816
Montréal-Nord	1	120	2 509
Outremont	1	60	452
Pierrefonds-Roxboro	0	0	0
Plateau-Mont-Royal	4	327	10 664
Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles	6	368	11 793
Rosemont – La Petite-Patrie	10	894	38 485
Saint-Laurent	6	198	6 190
Saint-Léonard	2	102	1 933
Sud-Ouest	6	429	12 436
Verdun	3	549	N/D
Ville-Marie	12	481	12 900
Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	7	819	14 742

Source : document 3.1, p. 49 et documents 3.2.2 à 3.6.4

⁴⁰⁸ La présentation de l'arrondissement mentionne des données différentes de celles de la Direction des grands parcs et du verdissement : «*En 2011, 10 jardins communautaires actifs (876 jardinets) sur un total de 12.*» (doc 3.5.3, p.6)

Tableau 2 : Inventaire des jardins collectifs⁴⁰⁹

Nom de l'arrondissement	Nombre de jardins collectifs identifiés
Ahuntsic-Cartierville	5
Anjou	0
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce	20
L'Île Bizard – Sainte-Geneviève	0
Lachine	4
LaSalle	1
Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	8
Montréal-Nord	0
Outremont	0
Pierrefonds-Roxboro	3
Plateau-Mont-Royal	1
Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles	1
Rosemont — La Petite-Patrie	1
Saint-Laurent	1
Saint-Léonard	0
Sud-Ouest	8
Verdun	5
Ville-Marie	0
Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	18

Sources : documents 3.2.2 à 3.6.4

⁴⁰⁹ Cet inventaire a été réalisé à partir des données qui ont été fournies à la commission. Pour certains arrondissements cet inventaire n'est peut-être pas exhaustif.

Tableau 3 : Répertoire des marchés publics à Montréal par arrondissement

Nom de l'arrondissement	Nombre de grands marchés	Nombre de marchés de quartier	Nombre de marchés aux fruits	Fruixi
Ahuntsic-Cartierville	0	5	0	0
Anjou	0	0	0	0
Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce	0	5	0	0
Île Bizard – Sainte-Geneviève	0	1	0	0
Lachine	1	1	0	0
LaSalle	0	1	0	0
Mercier – Hochelaga-Maisonneuve	1	0	0	0
Montréal-Nord	0	2	0	0
Outremont	0	1	0	0
Pierrefonds-Roxboro	0	3	0	0
Plateau-Mont-Royal	0	5	1	4
Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles	0	1	0	0
Rosemont – La Petite-Patrie	1	4	0	0
Saint-Laurent	0	1	0	0
Saint-Léonard	0	0	0	0
Sud-Ouest	1	10	0	0
Verdun	0	3	0	0
Ville-Marie	0	5	0	13
Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension	0	0	0	0

Sources : documents 3.2.2 à 3.6.4

Annexe 4 – Les sigles et acronymes

ADUQ	Association de design urbain du Québec
AMU	Animation du milieu urbain
ASC	Agriculture soutenue par la communauté
AU	Agriculture urbaine
CDEC	Corporation de développement économique et communautaire
CÉUM	Centre d'écologie urbaine de Montréal
CJM	Conseil jeunesse de Montréal
CLD	Centres locaux de développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CPE	Centre de la petite enfance
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAPAUD	Collectif de recherche sur l'aménagement paysager et l'agriculture urbaine durable
CRE de Montréal	Conseil régional de l'environnement de Montréal
CRÉ de Montréal	Conférence régionale des élus de Montréal
CRUISP	Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre
CSDM	Commission scolaire de Montréal
CSEM	Commission scolaire English-Montréal
CSJ	Cap-Saint-Jacques
CSMB	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
DSP de Montréal	Direction de la santé publique de Montréal
FFA	Fiducies foncières agricoles
FIRA	Fonds d'investissement pour la relève agricole

GRAME	Groupe de recherche appliquée en macro écologie
GRIP-UQÀM	Groupe de Recherche d'Intérêt Public - Université du Québec à Montréal
GTAU	Groupe de travail en agriculture urbaine
HLM	Habitation à loyer modique
LAB	Action locale pour la biodiversité
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MRC	Municipalité régionale de comté
MSEG	Macdonald Student Ecological Garden
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OAQ	Ordre des agronomes du Québec
OBNL	Organisme à but non lucratif
OCPM	Office de consultation publique de Montréal
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMHM	Office municipal d'habitation de Montréal
P.A.U.S.E	Production Agricole Urbaine Soutenable et Écologique
PDD	Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PPU	Programme particulier d'urbanisme
RJCQ	Regroupement des jardins collectifs du Québec
RUI	Revitalisation urbaine intégrée
SHDM	Société d'habitation et de développement de Montréal

UdeM	Université de Montréal
UPA	Union des producteurs agricoles
UQÀM	Université du Québec à Montréal
ZAP	Zone agricole permanente